

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du lundi 14 juillet 2003**

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES	1408
COMMUNICATIONS	
— Cour d'arbitrage	1408
PROJET D'ORDONNANCE	
— Dépôt	1408
COLLEGE D'ENVIRONNEMENT	
— Présentation d'une liste double de candidats à un mandat vacant	1408
COLLEGE D'URBANISME	
— Présentation d'une liste double de candidats	1409
PRESTATION DE SERMENT D'UN ANCIEN SECRETAIRE D'ETAT FEDERAL QUI REPREND SON MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL	1410
ELECTION D'UN MEMBRE BRUXELLOIS SIEGEANT AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE	1411

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van maandag 14 juli 2003**

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD	1408
MEDEDELINGEN	
— Arbitragehof	1408
ONTWERP VAN ORDONNANTIE	
— Indiening	1408
MILIEUCOLLEGE	
— Voordracht van een dubbeltal voor één vacant mandaat	1408
STEDENBOUWKUNDIG COLLEGE	
— Voordracht van een dubbeltal	1409
EEDAFLEGGING VAN EEN GEWEZEN FEDERAAL STAATSSECRETARIS DIE ZIJN MANDAAT VAN LID VAN DE RAAD HERNEEMT	1410
VERKIEZING VAN EEN BRUSSELS PARLEMENTSLID DAT ZITTING HEEFT IN DE « <i>CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE</i> »	1411
	1405

	Pages		Blz.
	—		—
PROPOSITION D'ORDONNANCE ET DE RESOLUTION		VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE EN VAN RESOLUTIE	
— Prise en considération	1411	— Inoverwegingneming	1411
PROJET D'ORDONNANCE		ONTWERP VAN ORDONNANTIE	
— Projet d'ordonnance modifiant la nouvelle loi communale (n ^{os} A-430/1, 2, 3 et 4 – 2002/2003), en application de l'article 88 du Règlement		— Ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de nieuwe gemeentewet (nrs. A-430/1, 2, 3 en 4 – 2002/2003), in toepassing van artikel 88 van het Reglement	
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : MM. Alain Bultot , co-rapporteur, Bernard Ide , Jan Béghin , Mme Anne-Sylvie Mouzon , M. Willem Draps , secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes	1412	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Alain Bultot , co-rapporteur, Bernard Ide , Jan Béghin , mevrouw Anne-Sylvie Mouzon , de heer Willem Draps , staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen	1412
Discussion des articles	1414	Artikelsgewijze bespreking	1414
PROPOSITION DE RESOLUTION		VOORSTEL VAN RESOLUTIE	
— Proposition de résolution relative à la réorganisation du réseau tram de la STIB (n ^o A-443/1 – 2002/2003)		— Voorstel van resolutie betreffende de herstructurering van het tramnetwerk van de MIVB (nr. A-443/1 – 2002/2003)	
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : M. Jean-Pierre Cornelissen , co-rapporteur, Mme Geneviève Meunier , MM. Mahfoudh Romdhani , Denis Grimberghs , Rufin Grijp , Jean-Luc Vanraes , Claude Michel , Jos Chabert , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	1421	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Jean-Pierre Cornelissen , co-rapporteur, mevrouw Geneviève Meunier , de heren Mahfoudh Romdhani , Denis Grimberghs , Rufin Grijp , Jean-Luc Vanraes , Claude Michel , Jos Chabert , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp	1421
Discussion des considérants et des tirets du dispositif	1433	Bespreking van de consideransen en van de streepjes van het bepalend gedeelte	1433
INTERPELLATIONS		INTERPELLATIES	
— Interpellation de M. Benoît Cerexhe à MM. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « les conséquences pour Bruxelles de l'accord de gouvernement négocié au niveau fédéral et les positions défendues par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de ces négociations »	1436	— Interpellatie van de heer Benoît Cerexhe tot de heren Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de gevolgen van het federale regeerakkoord voor Brussel en het standpunt van de Brusselse hoofdstedelijke regering in deze onderhandelingen »	1436
Interpellation jointe de Mme Caroline Persoons concernant « l'accord du gouvernement fédéral relatif au survol de Bruxelles »	1436	Toegevoegde interpellatie van mevrouw Caroline Persoons betreffende « het akkoord van de federale regering over de vluchten boven Brussel »	1436

	Pages		Blz.
	—		—
Interpellation jointe de Mme Marion Lemesre concernant « l'accord de gouvernement au niveau fédéral et ses conséquences pour la Région de Bruxelles-Capitale »	1436	Toegevoegde interpellatie van mevrouw Marion Lemesre betreffende « de gevolgen voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van het federale regeerakkoord »;	1436
Interpellation jointe de M. Christos Doulkeridis concernant « les conséquences pour Bruxelles de l'accord fédéral de constitution du gouvernement violet »	1436	Toegevoegde interpellatie van de heer Christos Doulkeridis betreffende « de gevolgen voor Brussel van het federale regeerakkoord van Paars »	1436
Discussion — <i>Orateurs</i> : M. Benoît Cerexhe, Mme Marion Lemesre, MM. Christos Doulkeridis, Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels, MM. Denis Grimberghs, Jos Van Assche, Mme Anne Van Asbroeck, MM. Joël Riguelle, Sven Gatz, Mme Caroline Persoons, MM. Michel Lemaire, Daniel Ducarme , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	1436	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Marion Lemesre, de heren Christos Doulkeridis, Rudi Vervoort, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Denis Grimberghs, Jos Van Assche, mevrouw Anne Van Asbroeck, de heren Joël Riguelle, Sven Gatz, mevrouw Caroline Persoons, de heren Michel Lemaire, Daniel Ducarme , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	1436

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du lundi 14 juillet 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van maandag 14 juli 2003 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : Mme Fatiha Saïdi, MM. Didier Gosuin et Michel Moock.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : mevrouw Fatiha Saïdi, de heren Didier Gosuin et Michel Moock.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Cour d'arbitrage

Arbitragehof

Mme la Présidente. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

PROJET D'ORDONNANCE

Dépôt

ONTWERP VAN ORDONNANTIE

Indiening

Mme la Présidente. — En date du 3 juillet 2003, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance portant assentiment de l'avenant du 15 août 2002 à l'accord de coopération du 4 juillet 2000 conclu entre l'Etat, les régions et la Communauté germanophone relatif à l'économie sociale (n° A-445/1 – 2002/2003).

— Renvoi à la commission des Affaires économiques, chargé de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

Op 3 juli 2003 werd het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het avenant van 15 augustus 2002 bij het samenwerkingsakkoord van 4 juli 2000 tussen de Staat, de gewesten en de Duitstalige Gemeenschap betreffende de sociale economie, ingediend door de Brusselse hoofdstedelijke regering (nr. A-445/1 – 2002/2003).

— Verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

COLLEGE D'ENVIRONNEMENT

Présentation d'une liste double de candidats à un mandat vacant

MILIEUCOLLEGE

Voordracht van een dubbeltal voor één vacant mandaat

Mme la Présidente. — Je vous rappelle que, par lettre du 14 février 2003, M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur demandait au Conseil d'initier la procédure adéquate afin que le gouvernement soit saisi d'une liste double de candidats en vue du remplacement de M. Michel Verbanck.

Des appels aux candidatures ont été faits lors des séances plénières des 14 et 28 mars 2003, des 2 mai et 20 juin 2003.

A ce jour, le Conseil n'est saisi d'aucune candidature en vue du remplacement de M. Michel Verbanck.

Je vous propose dès lors de prolonger le délai de dépôt des candidatures, annoncé en séances plénières des 14 et 28 mars 2003, des 2 mai et 20 juin 2003, jusqu'au lundi 22 septembre 2003 à 12 heures.

Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil. Les candidats sont invités à joindre à leur candidature un

extrait d'acte de naissance, ainsi qu'un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

Pas d'observation ? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Ik herinner u eraan dat de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, bij brief van 14 februari 2003, aan de Raad vroeg de gepaste procedure te starten die ertoe moet leiden dat aan de regering een dubbeltal wordt voorgedragen met het oog op de vervanging van de heer Michel Verbanck.

Er werden oproepen tot kandidaten gedaan tijdens de plenaire vergaderingen van 14 en 28 maart 2003, van 2 mei en 20 juni 2003.

Tot nu toe heeft de Raad geen enkele kandidatuur ontvangen voor de vervanging van de heer Michel Verbanck.

Ik stel u voor de termijn voor het indienen van de kandidaturen, aangekondigd tijdens de plenaire vergaderingen van 14 en 28 maart 2003, van 2 mei en 20 juni 2003, te verlengen tot maandag 22 september 2003, om 12 uur.

De kandidaturen moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad toekomen. De kandidaten worden verzocht bij hun kandidatuur een uittreksel uit hun geboorteakte te voegen evenals een curriculum vitae met hun diploma's en hun beroepservaring.

Geen opmerkingen ? (*Neen.*)

Aldus zal geschieden.

COLLEGE D'URBANISME

Présentation d'une liste double de candidats

STEDENBOUWKUNDIG COLLEGE

Voordracht van een dubbeltal

Mme la Présidente. — L'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme prévoit en son article 13 l'institution d'un Collège d'urbanisme.

En son alinéa 2, l'article précité dispose ce qui suit :

« Le Collège d'urbanisme est composé de 6 experts, nommés par l'Exécutif sur une liste double de candidats présentés par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Les mandats sont conférés pour 6 ans et renouvelables une fois. Le Collège d'urbanisme est renouvelé par moitié tous les 3 ans. ».

L'arrêté de l'Exécutif du 29 juin 1992 relatif au Collège d'urbanisme traite, dans son chapitre I^{er}, de la composition de ce Collège.

L'article 1^{er} de l'arrêté précité du 29 juin 1992, tel que remplacé par l'arrêté du gouvernement du 16 janvier 2003 (*Moniteur belge* du 8 mai 2003), dispose que : « Parmi les experts visés à l'article 13,

alinéa 2, de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, l'un est magistrat ou magistrat honoraire et assume la présidence du Collège, à tout le moins un autre est titulaire du diplôme de docteur ou de licencié en droit, un autre encore est titulaire du diplôme d'architecte et un quatrième est titulaire d'une licence en histoire de l'art et archéologie. ».

L'article 2 de l'arrêté précité du 29 juin 1992, tel que modifié par l'arrêté précité du 16 janvier 2003, établit les incompatibilités suivantes :

« La qualité de membre du Collège d'urbanisme est incompatible avec les fonctions ou mandats suivants :

1° tout mandat électif à la Région de Bruxelles-Capitale et au sein des communes qui sont présentes sur son territoire;

2° bourgmestre, ministre, secrétaire d'Etat;

3° membre du Parlement européen;

4° agent d'un service public traitant de manière directe ou indirecte des matières d'urbanisme et exerçant ses fonctions sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;

5° membre d'un cabinet ministériel;

6° l'exercice d'une activité relevant du secteur des entreprises de la construction, à savoir les entrepreneurs, de la promotion ou de la gestion immobilière, soit à titre personnel, soit comme administrateur ou membre du personnel d'une société ayant un tel objet social ».

L'article 3 de l'arrêté du 29 juin 1992 précité, tel que modifié par l'arrêté du 16 janvier 2003 précité, dispose que : « Les membres du Collège d'urbanisme sont âgés de trente ans au moins et de septante ans au plus au moment de leur nomination, ou, le cas échéant, au moment du renouvellement de leur mandat. ».

Par lettre du 19 juin 2003, le secrétaire d'Etat en charge de l'Aménagement du Territoire demande au Conseil d'initier la procédure adéquate afin que le gouvernement soit saisi de la liste double de candidats en vue de la nomination des trois membres du Collège d'urbanisme dont le mandat est venu à expiration.

Il s'agit de MM. Luc Van Rossum, Tony Buyck et Marcel Bonnechère, qui ont tous effectué deux mandats et ne peuvent donc plus être à nouveau présentés.

Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil au plus tard le lundi 1^{er} septembre 2003 à 12 heures. Les candidats sont invités à joindre à leur candidature un extrait d'acte de naissance, ainsi qu'un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

Pas d'observation ? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Artikel 13 van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en van de stedenbouw bepaalt dat een Stedenbouwkundig College opgericht wordt.

Het tweede lid van dit artikel bepaalt het volgende :

« Het Stedenbouwkundig College bestaat uit zes deskundigen benoemd door de Executieve op een dubbele lijst van kandidaten voorgedragen door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad. De mandaten worden voor zes jaar toegekend en zijn éénmaal hernieuwbaar. Het Stedenbouwkundig College wordt om de drie jaar vernieuwd voor de helft. ».

Hoofdstuk I van het besluit van de Executieve van 29 juni 1992 betreffende het Stedenbouwkundig College regelt de samenstelling van dit College.

Artikel 1 van het bovenvermelde besluit van 29 juni 1992, zoals vervangen door het besluit van de regering van 16 januari 2003 (*Belgisch Staatsblad* van 8 mei 2003), luidt : « Van de onder artikel 13, tweede lid van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw bedoelde experts, is er één magistraat of eremagistraat en verzekert het voorzitterschap van het College, op zijn minst één andere is houder van het diploma van doctor of licentiaat in de rechten, nog een andere is houder van het diploma van architect en een vierde is licentiaat in de kunstgeschiedenis en archeologie. ».

Artikel 2 van het bovenvermelde besluit van 29 juni 1992, zoals vervangen door het voormelde besluit van 16 januari 2003, somt de volgende onverenigbaarheden op :

« De hoedanigheid van lid van het Stedenbouwkundig College is onverenigbaar met de uitoefening van volgende functies of mandaten :

- 1° elk door verkiezing verkregen mandaat in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en binnen de op zijn grondgebied gelegen gemeenten;
- 2° burgemeester, minister, staatssecretaris;
- 3° lid van het Europees Parlement;
- 4° beambte van een overheidsdienst die rechtstreeks of onrechtstreeks stedenbouwkundige aangelegenheden behandelt en zijn ambt op het grondgebied van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest uitoefent;
- 5° lid van een ministerieel kabinet;
- 6° een functie die verband houdt met de sector van de bouwbedrijven, namelijk de aannemers, de bevordering of het beheer van vastgoed, hetzij ten persoonlijke titel, hetzij als bestuurder of als personeelslid van een maatschappij dat dergelijk rechtsdoel heeft. ».

Artikel 3 van het bovenvermelde besluit, zoals vervangen door het voormelde besluit van 16 januari 2003, luidt : « De leden van het Stedenbouwkundig College zijn ten minste dertig jaar oud en mogen niet ouder zijn dan zeventig jaar op het ogenblik van hun benoeming of, in voorkomend geval, op het ogenblik van de vernieuwing van hun ambtstermijn. ».

Bij brief van 19 juni 2003 vraagt de staatssecretaris belast met Ruimtelijke Ordening de Raad om de vereiste procedure op te starten om de regering de lijsten van kandidaten voor te leggen met het oog op de benoeming van drie leden van het Stedenbouwkundig College wier mandaat ten einde is.

Het betreft de heren Luc Van Rossum, Tony Buyck en Marcel Bonnechère die allen twee mandaten hebben uitgeoefend en niet meer opnieuw kunnen worden voorgedragen.

De kandidaturen moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad toekomen uiterlijk op maandag op 1 september 2003 om 12 uur. De kandidaten worden verzocht bij hun kandidatuur een uittreksel uit hun geboorteakte te voegen evenals een curriculum vitae met hun diploma's en hun beroepservaring.

Geen opmerking ? (*Neen.*)

Aldus zal geschieden.

**PRESTATION DE SERMENT D'UN ANCIEN SECRÉTAIRE
D'ÉTAT FÉDÉRAL QUI REPREND SON
MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL**

**EEDAFLEGGING VAN EEN GEWEZEN FEDERAAL
STAATSSECRETARIS DIE ZIJN MANDAAT VAN
LID VAN DE RAAD HERNEEMT**

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un ancien secrétaire d'Etat fédéral qui reprend son mandat de membre du Conseil.

L'article 12, § 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 stipule que : « ... Le membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d'Etat fédéral et qui l'accepte, cesse immédiatement de siéger et reprend son mandat lorsqu'il a été mis fin par le Roi à ses fonctions de ministre ou de secrétaire d'Etat. Il est remplacé par le premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle il a été élu. ».

Sa Majesté le Roi ayant accepté la démission de M. Alain Zenner de ses fonctions de secrétaire d'Etat fédéral, je le prie de prêter le serment constitutionnel, la formule étant : « Je jure d'observer la Constitution. ».

M. Alain Zenner prête le serment constitutionnel en français.

A la suite de cette prestation de serment, M. Alain Nimegeers reprend sa place de premier suppléant dans l'ordre des suppléants de la liste PRL-FDF.

Aan de orde is de eedaflegging van een gewezen federaal staatssecretaris die zijn mandaat van lid van de Raad herneemt.

Artikel 12, § 3, van de bijzondere wet van 12 januari 1989 bepaalt het volgende : « Een lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad dat door de Koning tot federaal minister of staatssecretaris wordt benoemd en de benoeming aanneemt, houdt onmiddellijk op zitting te hebben en neemt zijn mandaat weer op wanneer de Koning een einde

heeft gemaakt aan zijn ambt van minister of staatssecretaris. Hij wordt vervangen door de eerst in aanmerking komende opvolger van de lijst waarop hij gekozen is. ».

Daar Zijne Majesteit de Koning het ontslag heeft aanvaard van de heer Alain Zenner uit zijn ambt van federaal staatssecretaris, nodig ik hem uit de grondwettelijke eed af te leggen.

De heer Alain Zenner legt de grondwettelijke eed af in het Frans.

Na deze eedaflegging neemt de heer Alain Nimegeers zijn plaats van eerste opvolger weer in in de volgorde van de opvolgers van de PRL-FDF-lijst. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

ELECTION D'UN MEMBRE BRUXELLOIS SIEGEANT AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

VERKIEZING VAN EEN BRUSSELS PARLEMENTSLID DAT ZITTING HEEFT IN DE « CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE »

Mme la Présidente. — En vertu de l'article 30, § 3, 2^e alinéa, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et conformément à la présentation signée par la majorité des membres du groupe MR, M. Alain Zenner est déclaré élu membre bruxellois siégeant au Conseil de la Communauté française, en remplacement de Mme Marion Lemesre, démissionnaire.

Il en a été donné connaissance à la Présidente du Parlement de la Communauté française.

Pour information.

Krachtens artikel 30, § 3, tweede lid, van de bijzondere wet van 8 augustus 1980 tot hervorming der instellingen en overeenkomstig de voordracht ondertekend door de meerderheid van de leden van de MR-fractie, is de heer Alain Zenner voor gekozen verklaard als lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad dat zitting heeft in de « *Conseil de la Communauté française* », ter vervanging van mevrouw Marion Lemesre, ontslagnemend.

Er werd kennis van gegeven aan de Voorzitter van het « *Parlement de la Communauté française*. ».

Ter informatie.

PROPOSITIONS D'ORDONNANCE ET DE RESOLUTION

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE EN VAN RESOLUTIE

Inoverwegingneming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de Mme Béatrice Fraiteur et M. Benoît Cerexhe) créant le double label « *Made in Brussels* » et « *Business in Brussels* » (n° A-415/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van mevrouw Béatrice Fraiteur en de heer Benoît Cerexhe) tot invoering van het dubbele label « *Made in Brussels* » en « *Business in Brussels* » (nr. A-415/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de M. Jean-Luc Vanraes et Mme Magda De Galan) visant à encourager l'obtention d'un certificat de connaissance linguistique du SELOR (n° A-431/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van de heer Jean-Luc Vanraes en mevrouw Magda De Galan) ter aanmoediging van het behalen van een taalattest van SELOR (nr. A-431/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Michel Moock) modifiant l'article 24 de la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures (n° A-435/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Michel Moock) tot wijziging van artikel 24 van de wet van 20 juli 1971 op de begraafplaatsen en de lijkbezorging (nr. A-435/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Joseph Parmentier) instaurant l'obligation d'installer des compteurs d'eau individuels pour chaque logement donné en location (n° A-439/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi aux commissions réunies du Logement et de la Rénovation urbaine et de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Politique de l'Eau.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Joseph Parmentier) houdende invoering van de verplichting om in elke huurwoning een individuele waterteller te plaatsen (nr. A-439/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de verenigde commissies voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing en voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT LA NOUVELLE LOI COMMUNALE

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE NIEUWE GEMEENTEWET

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 88 du Règlement, ce projet avait été renvoyé en commission, pour une deuxième lecture, laquelle l'a réexaminé, article par article.

L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion est ouverte.

De bespreking is geopend.

La parole est à M. Alain Bultot, rapporteur.

M. Alain Bultot, rapporteur. — Je vous remercie Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues.

Le projet d'ordonnance modifiant la nouvelle loi communale, adopté par la commission des Affaires intérieures le 22 mai 2003, lui a été renvoyé pour une deuxième lecture en application de l'article 88 du Règlement, et à la demande du Ministre-Président lors de la séance plénière du 12 juin 2003.

Lors de sa réunion du 3 juillet 2003, la commission a examiné différents amendements.

Un premier amendement avait été déposé lors de la séance plénière par Mme Lemesre, MM. Vervoort et Gatz. Il fut ensuite cosigné par MM. Ide et Riguelle.

Cet amendement visait à supprimer la faculté pour le collège de déléguer au secrétaire communal l'engagement de la procédure et

l'attribution d'un marché d'un montant ne dépassant pas 5.000 EUR, tel que prévu à l'article 29 du projet d'ordonnance.

Mme Lemesre justifia l'amendement en indiquant que cette délégation pourrait, d'une part, induire une confusion des rôles entre le secrétaire communal et le receveur et, d'autre part, créer des conflits entre le secrétaire communal et le collège. Elle indiqua que les cosignataires de l'amendement souhaitaient privilégier la responsabilité du collège dans cette prise de décision.

M. Riguelle rappela que, lors de la première discussion du projet, il avait déjà déposé un amendement visant à supprimer cette délégation et que celui-ci fut rejeté.

Un second amendement, déposé par Mme Lemesre et M. Béghin, apporte une correction au texte néerlandais des articles 27, 28 et 29, le terme « ratifier » se traduisant par « *bekrachten* » et non par « *goedkeuren* ».

Ces deux amendements furent adoptés à l'unanimité.

Le troisième amendement, déposé par Mme Lemesre et M. Vervoort, visait à supprimer la possibilité pour le conseil communal d'habiliter le secrétaire communal à infliger la sanction mineure du blâme, tel que prévu à l'article 40.

Dans sa justification, Mme Lemesre indiqua que cette délégation pourrait engager la responsabilité personnelle du secrétaire communal et qu'il était préférable que le collège assume pleinement son rôle politique.

Plusieurs commissaires estimèrent que la disposition en question posait problème en raison, notamment, du caractère facultatif de la délégation.

Selon M. Boelpaepé l'uniformité dans la gradation des sanctions peut être rompue, selon qu'elle relève du secrétaire communal ou du collège.

M. Vervoort fit valoir que le respect du principe d'égalité nécessitait que la procédure soit identique dans chaque commune, de manière à éviter que, pour des faits de même nature, l'agent puisse passer devant le collège ou le secrétaire communal, selon qu'une délégation aurait ou non été décidée.

Après avoir rappelé la révocabilité de la délégation, Mme Mouzon a estimé que celle-ci aurait pour conséquence une déresponsabilisation du politique.

Le Ministre-Président a également jugé souhaitable d'éviter une disparité de traitement d'une commune à l'autre. En outre, il a posé la question de la gradation des sanctions dans la mesure où le projet d'ordonnance a notamment pour objet de remplacer l'avertissement et la réprimande par le blâme.

Selon M. De Wolf, les changements portant sur la possibilité de délégation au secrétaire communal et sur la simplification du régime des sanctions mineures étaient liés. Dès lors, il estima qu'une suppression de la délégation permettrait de maintenir les deux sanctions, ce qui serait préférable, afin d'accorder une seconde chance au fonc-

tionnaire en cas de problèmes mineurs. M. Vervoort partagea ce point de vue.

Mme Mouzon fit remarquer que, outre la suppression de la délégalation, le rétablissement de deux sanctions mineures requerrait la suppression de l'article 37 les ramenant au seul blâme, comme de l'article 40 qui y fait référence. Cet avis fut partagé par le Ministre-Président.

La commission unanime adopta les amendements déposés oralement et visant à supprimer ces deux articles.

En conclusion, l'ensemble du projet, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité des 13 membres présents. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, je voudrais faire une très courte intervention. Tout d'abord, pour souligner que dans sa grande sagesse, le gouvernement a décidé d'intégrer dans son projet d'ordonnance toutes les propositions qu'Ecolo et le CDH avaient faites en commission. On aurait évidemment pu gagner énormément de temps. La majorité s'est ralliée à notre point de vue et nous en sommes ravis. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette ordonnance.

Comme je l'avais déjà dit, il y a quinze jours, au moment où le gouvernement avait retiré dans un premier temps son projet, ce qui nous troublait quelque peu, ce n'était pas le contenu de cette ordonnance — excepté la question relative au secrétaire communal — mais surtout ce qui ne s'y trouvait pas. A l'occasion de la réunion en commission, il nous a été confirmé, surtout sur l'insistance du PS, que tous les effets secondaires dus à la régionalisation de la loi communale, et donc toutes les possibilités d'intervention que nous avons en matière de démocratisation de la loi communale et ses améliorations tangibles, bref tout ce gros travail auquel s'est attelée l'opposition, tant au CDH que chez Ecolo, ne pourraient être discutées. En effet, d'une part, la Cobru ne se réunit plus et on ne sait pas quand elle se réunira encore, ce qui n'est pas nécessairement notre souhait. D'autre part, comme M. Vervoort nous l'a déjà dit par deux fois, on nous annonce un blocage total en commission. Par conséquent, tout le travail parlementaire qui a été fait par les partis de l'opposition ne pourra, semble-t-il, pas être mis sur la table.

Je trouve que c'est un déni de démocratie parlementaire. Très souvent, l'opposition joue son rôle et assure même parfois le quorum en commission. C'est déjà la deuxième fois qu'au moment où nos propositions sont mises à l'ordre du jour, la majorité quitte la réunion et le quorum n'est pas atteint. Il n'y a donc pas moyen de discuter et nous trouvons cela extrêmement regrettable. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jan Béghin.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, na de tweede lezing in de commissie blijft de wijziging van de gemeentewet nog altijd een administratieve aangelegenheid. Ik zit helemaal op de golflengte van de vorige spreker. Het wordt namelijk tijd dat er eens een debat ten gronde wordt gevoerd over de organisatie van onze gemeentebesturen en van de tussengemeentelijke niveaus in relatie tot het gewest.

Er is al een eerste poging tot zo een onderzoek gedaan in de Cobru en in de werkgroep die belast was met een onderzoek van de gemeente-financiën, maar in geen van beide vergaderingen is men tot een conclusie gekomen.

Vandaag herhaal ik het voorstel dat ik vorige week al namens mijn fractie heb gedaan, namelijk om een wetenschappelijke studie te laten uitvoeren over dat onderwerp.

De verschillende universiteiten zowel Nederlandstalige als Frans-talige, kunnen daarbij worden betrokken. De studie gebeurt liefst op multidisciplinair niveau. Laten we verschillende professoren die met het onderwerp vertrouwd zijn, eens een doorlichting maken van de Brusselse structuren inzonderheid van de gemeenten en van de intercommunales in relatie tot het gewest.

In Vlaanderen en in Wallonië is dat ook al gebeurd. Die professoren zouden hun werkstuk vóór de volgende gewestverkiezingen kunnen afleveren na een onderzoek *in tempore non suspecto*. Het nieuw verkozen Parlement zou dan de discussie kunnen aangaan op basis van een wetenschappelijk document.

Ik heb dat voorstel al verschillende keren gedaan, maar noch de heer de Donnea, noch de heer Ducarme hebben daarop gereageerd. Ik hoop dat er eindelijk wat van terecht komt.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, nous nous sommes aperçus, à la lecture du projet tel qu'amendé pour la deuxième fois en commission, qu'en rétablissant les sanctions mineures que sont l'avertissement et la réprimande et en renonçant à les fusionner en une seule sanction qui s'appelle le blâme, nous avions oublié que ces dispositions revenaient à l'article 309 de la nouvelle loi communale modifiée par l'ancien article 44 du projet, qui devient l'article 42. Dans le deuxième rapport de la commission, page 14, vous pouvez constater, à l'article 42 — ancien article 44 —, que l'on modifie l'article 309 en prévoyant une radiation d'office du blâme après deux ans. Or, nous avons renoncé au blâme! Par conséquent, nous proposons de supprimer l'article 42 du projet. Je dépose donc un amendement visant à supprimer l'article 44, devenu en fait l'article 42. C'est assez technique mais il serait absurde de prévoir la radiation d'office du blâme s'il n'y a pas de blâme, et de ne pas prévoir la radiation d'office de la réprimande et de l'avertissement s'il y en a, alors que ce sont les peines les plus faibles.

Nous vous proposons donc purement et simplement de supprimer l'article 42, ancien article 44.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Si je comprends bien, cela n'a pas été évoqué en commission. Il s'agit d'un amendement déposé en séance publique.

Mme la Présidente. — Nous en avons parlé en Bureau élargi. Nous avons décidé de ne pas renvoyer cet amendement en commis-

sion et de le présenter en séance plénière, comme amendement technique.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Mme la Présidente, je me rends bien volontiers à la logique de Mme Mouzon.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. A l'article 5 de la nouvelle loi communale sont apportées les modifications suivantes :

1° dans l'alinéa 1^{er}, les mots « 1^{er} janvier » sont remplacés par les mots « 31 décembre »;

2° dans l'alinéa 2, les références aux articles 24, § 1^{er}, 33, 52, 67, 74, 78, 146, § 1^{er}, 171, 235, § 2, et 265, § 2, sont supprimées.

Art. 2. In artikel 5 van de nieuwe gemeentewet, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° in het eerste lid, worden de woorden « 1 januari » vervangen door de woorden « 31 december »;

2° in het tweede lid, worden de verwijzingen naar de artikelen 24, § 1, 33, 52, 67, 74, 78, 146, § 1, 171, 235, § 2, en 265, § 2 geschrapt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. A l'article 9 de la même loi sont apportées les modifications suivantes :

1° dans l'alinéa 3, les mots « la députation permanente » sont remplacés par les mots « le collège juridictionnel »;

2° dans l'alinéa 4, le mot « gouverneur » est remplacé par les mots « président du collège juridictionnel ».

Art. 3. In artikel 9 van dezelfde wet, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° in het derde lid, worden de woorden « de bestendige deputatie van de provincieraad » vervangen door de woorden « het rechtscollege »;

2° in het vierde lid, wordt het woord « provinciegouverneur » vervangen door de woorden « voorzitter van het rechtscollege ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. A l'article 10 de la même loi sont apportées les modifications suivantes :

1° dans les alinéas 2 et 4, les mots « à la députation permanente » sont remplacés par les mots « au collège juridictionnel »;

2° à l'alinéa 5, sont apportées les modifications suivantes :

1) les mots « la députation permanente » sont remplacés par les mots « le collège juridictionnel »;

2) les mots « au greffe provincial » sont supprimés;

3° à l'alinéa 6, les mots « gouverneur » et « de la députation permanente » sont remplacés respectivement par les mots « président du collège juridictionnel » et « du collège juridictionnel ».

Art. 4. In artikel 10 van dezelfde wet, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° in het tweede en het vierde lid, worden de woorden « aan de bestendige deputatie van de provincieraad » vervangen door de woorden « aan het rechtscollege »;

2° in het vijfde lid, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1) de woorden « de bestendige deputatie » worden vervangen door de woorden « het rechtscollege »;

2) de woorden « ter griffie van de provincie » worden geschrapt;

3° in het zesde lid, worden de woorden « provinciegouverneur » en « de bestendige deputatie » vervangen door respectievelijk de woorden « voorzitter van het rechtscollege » en « het rechtscollege ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. Dans l'article 12, § 1^{er}, alinéa 4, de la même loi, les mots « 1.500 francs » sont remplacés par les mots « 37,18 EUR ».

Art. 5. In artikel 12, § 1, vierde lid, van dezelfde wet, worden de woorden « 1.500 frank » vervangen door de woorden « 37,18 EUR ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. A l'article 13 de la même loi sont apportées les modifications suivantes :

1° à l'alinéa 1^{er}, les mots « gouverneur de la province » sont remplacés par le mot « gouvernement »;

2° dans l'alinéa 2, les mots « De l'avis conforme de la députation permanente du conseil provincial, le » sont remplacés par le mot « Le ».

Art. 6. In artikel 13 van dezelfde wet, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° in het eerste lid, worden de woorden « gouverneur van de provincie » vervangen door het woord « regering »;

2° in het tweede lid, worden de woorden « Op overeenkomstig advies van de bestendige deputatie van de provincieraad kan de burgemeester » vervangen door de woorden « De burgemeester kan ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. L'article 14, alinéa 1^{er}, de la même loi est complété par la disposition suivante :

« En cas de cessation des fonctions du bourgmestre qui a donné une délégation, celle-ci continue de produire ses effets jusqu'à la prestation de serment d'un nouveau bourgmestre. Elle cesse alors de plein droit de sortir ses effets. ».

Art. 7. Artikel 14, eerste lid, van dezelfde wet, wordt aangevuld met de volgende bepaling :

« In geval van ambtsbeëindiging van de burgemeester die een delegatie heeft verleend, blijft deze delegatie van kracht tot de eedaflegging van een nieuwe burgemeester. Daarna is zij van rechtswege niet meer van kracht. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 8. A l'article 22 de la même loi sont apportées les modifications suivantes :

1° à l'alinéa 2, les mots « la députation permanente du conseil provincial » sont remplacés par les mots « le collège juridictionnel »;

2° à l'alinéa 3, le mot « gouverneur » est remplacé par les mots « président du collège juridictionnel ».

Art. 8. In artikel 22 van dezelfde wet, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° in het tweede lid, worden de woorden « de bestendige deputatie van de provincieraad » vervangen door de woorden « het rechtscollege »;

2° in het derde lid, wordt het woord « provinciegouverneur » vervangen door de woorden « voorzitter van het rechtscollege ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 9. L'article 28, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, de la même loi est remplacé par la disposition suivante :

« Le conseil communal fixe l'échelle du traitement du secrétaire, dans les limites minimum et maximum déterminées ci-après :

1. communes de moins de 25.001 habitants : de 33.475,00 EUR à 49.281,00 EUR;

2. communes de 25.001 à 35.000 habitants : de 35.562,00 EUR à 52.517,00 EUR;

3. communes de 35.001 à 50.000 habitants : de 37.730,00 EUR à 55.590,00 EUR;

4. communes de 50.001 à 80.000 habitants : de 40.335,00 EUR à 58.988,00 EUR;

5. communes de 80.001 à 150.000 habitants : de 47.713,00 EUR à 62.224,00 EUR;

6. communes de plus de 150.000 habitants : de 46.320,00 EUR à 67.077,00 EUR. ».

Art. 9. Artikel 28, § 1, eerste lid, van dezelfde wet, wordt vervangen door de volgende bepaling :

« De gemeenteraad stelt de weddeschaal van de secretaris vast, binnen de hierna gestelde minimum- en maximumgrenzen :

1. gemeenten van minder dan 25.001 inwoners : van 33.475,00 EUR tot 49.281,00 EUR;

2. gemeenten van 25.001 tot 35.000 inwoners : van 35.562,00 EUR tot 52.517,00 EUR;

3. gemeenten van 35.001 tot 50.000 inwoners : van 37.730,00 EUR tot 55.590,00 EUR;

4. gemeenten van 50.001 tot 80.000 inwoners : van 40.335,00 EUR tot 58.988,00 EUR;

5. gemeenten van 80.001 tot 150.000 inwoners : van 42.713,00 EUR tot 62.224,00 EUR;

6. gemeenten van meer dan 150.000 inwoners : van 46.320,00 EUR tot 67.077,00 EUR. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 10. L'article 30 de la même loi est remplacé par la disposition suivante :

« Le secrétaire a droit à des augmentations biennales qui ont effet le premier du mois qui suit la date anniversaire de l'entrée en fonction. L'amplitude de la carrière ne peut être inférieure à 15 ans. ».

Art. 10. Artikel 30 van dezelfde wet wordt vervangen door de volgende bepaling :

« De secretaris heeft recht op tweejaarlijkse verhogingen die ingaan op de eerste van de maand die volgt op de verjaardag van de indiensttreding. De weddeverhogingen mogen niet gespreid worden over minder dan vijftien jaar. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 11. A l'article 34 de la même loi, les mots « , y compris celles que requiert la tenue des registres de l'état civil dans les communes où ce travail n'est pas confié à un autre agent » sont supprimés.

Art. 11. In artikel 34 van dezelfde wet, worden de woorden « daaronder begrepen het bijhouden van de registers van de burgerlijke stand in de gemeenten waar die taak niet aan een ander personeelslid is opgedragen » geschrapt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 12. A l'article 59 de la même loi, le mot « royal » est remplacé par les mots « du gouvernement ».

Art. 12. In artikel 59 van dezelfde wet, worden de woorden « koninklijk besluit » vervangen door de woorden « besluit van de regering ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 13. L'article 65, § 1^{er}, alinéas 1^{er} et 2, est remplacé par la disposition suivante :

« Le conseil communal fixe l'échelle du traitement du receveur. Celle-ci correspond à 97,5 % de l'échelle applicable au secrétaire communal de la même commune. Les montants figurant dans cette échelle sont rattachés à l'index pivot 138,01. ».

Art. 13. Artikel 65, § 1, eerste en tweede lid, wordt vervangen door de volgende bepaling :

« De gemeenteraad stelt de weddeschaal van de ontvanger vast. Die weddeschaal bedraagt 97,5 % van de voor de gemeentesecretaris

van dezelfde gemeente geldende schaal. De bedragen in deze weddeschaal worden gekoppeld aan het spilindexcijfer 138,01. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 14. Dans l'article 71, 2^o, de la même loi, les mots « les membres de la députation permanente du conseil provincial et » sont supprimés.

Art. 14. In artikel 71, 2^o, van dezelfde wet, worden de woorden « de leden van de bestendige deputatie van de provincieraad en » geschrapt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 15. A l'article 77 de la même loi sont apportées les modifications suivantes :

1^o dans les alinéas 1^{er} et 5, les mots « la députation permanente » sont remplacés par les mots « le collège juridictionnel »;

2^o à l'alinéa 2, le mot « gouverneur » est remplacé par « président du collège juridictionnel » et les mots « de la députation permanente » sont remplacés par les mots « du collège juridictionnel ».

Art. 15. In artikel 77 van dezelfde wet, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1^o in het eerste en het vijfde lid, worden de woorden « de bestendige deputatie » vervangen door de woorden « het rechtscollege »;

2^o in het tweede lid, wordt het woord « provinciegouverneur » vervangen door de woorden « voorzitter van het rechtscollege » en worden de woorden « van de bestendige deputatie van de provincieraad » vervangen door de woorden « van het rechtscollege ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 16. Dans l'article 78, alinéa 1^{er}, de la même loi, les mots « dans la même commune, » sont supprimés.

Art. 16. In artikel 78, eerste lid, van dezelfde wet, worden de woorden « in een zelfde gemeente » geschrapt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 17. A l'article 79 de la même loi, les mots « du gouvernement provincial et du commissariat d'arrondissement » sont remplacés par les mots « du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Art. 17. In artikel 79 van dezelfde wet, worden de woorden « van het provinciebestuur of van het arrondissementscommissariaat »

vervangen door de woorden « van het ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 18. A l'article 87, § 1^{er}, de la même loi, les mots « écrit et à domicile » sont remplacés par les mots « courrier, par porteur à domicile, par télécopie ou par courrier électronique ».

Art. 18. In artikel 87, § 1, van dezelfde wet, worden de woorden « schriftelijk en aan huis » vervangen door de woorden « per brief, via een bezorger aan huis, per fax of per elektronische post ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 19. A l'article 87bis, alinéa 1^{er}, de la même loi, les mots « au moins » sont insérés entre les mots « public » et « par voie ».

Art. 19. In artikel 87bis, eerste lid, van dezelfde wet, wordt het woord « minstens » ingevoegd tussen de woorden « publiek » en « door aanplakking ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 20. Dans l'article 92, 5^o, de la même loi, les mots « ou de recours contre une évaluation » sont insérés entre les mots « disciplinaire » et « ; ».

Art. 20. In artikel 92, 5^o, van dezelfde wet, worden de woorden « of in een beroep tegen een evaluatie » ingevoegd tussen de woorden « tuchtzaken » en « ; ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 21. Dans l'article 102 de la même loi, les mots « ni au fonctionnaire délégué à cet effet par le gouverneur ou la députation permanente du conseil provincial » sont supprimés.

Art. 21. In artikel 102 van dezelfde wet, worden de woorden « of aan de ambtenaar die daartoe opdracht heeft gekregen van de provinciegouverneur of van de bestendige deputatie van de provincieraad, » geschrapt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 22. Dans l'article 105 de la même loi, les mots « écrit et à domicile » sont remplacés par les mots « courrier, par porteur à domicile, par télécopie ou par courrier électronique ».

Art. 22. In artikel 105 van dezelfde wet, worden de woorden « schriftelijk en aan huis » vervangen door de woorden « per brief, via een bezorger aan huis, per fax of per elektronische post ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 23. L'article 112 de la même loi est complété par un alinéa rédigé comme suit : « En plus de l'affiche, le bourgmestre peut également publier les actes visés à l'alinéa 1^{er} par voie de presse ou d'un support électronique accessible au public ».

Art. 23. Artikel 112 van dezelfde wet wordt aangevuld met een lid, luidend : « Naast de aanplakbrief kan de burgemeester de akten bedoeld in het eerste lid ook bekendmaken via de pers of een voor het publiek toegankelijke elektronische drager ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 24. Dans l'article 114, alinéa 2, de la même loi, le mot « royal » est remplacé par les mots « du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Art. 24. In artikel 114, tweede lid, van dezelfde wet, wordt het woord « koninklijk besluit » vervangen door de woorden « besluit van de Brusselse hoofdstedelijke regering ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 25. L'article 123, 7^o, de la même loi, est remplacé par la disposition suivante : « de la délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de bâtir et de lotir, conformément à l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme et de la délivrance des permis d'environnement, conformément à l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement; ».

Art. 25. Artikel 123, 7^o, van dezelfde wet, wordt vervangen door de volgende bepaling : « de afgifte van de stedenbouwkundige attesten en van de bouw- en verkavelingsvergunningen, overeenkomstig de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw, en de afgifte van de milieuvergunningen, overeenkomstig de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen; ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 26. A l'article 131 de la même loi sont apportées les modifications suivantes :

1^o au § 1^{er}, alinéa 3, les mots « aux jour et heure fixés par le gouverneur de la province » sont supprimés;

2^o au § 4, alinéas 1^{er} et 4, les mots « la députation permanente » sont remplacés par les mots « le collège juridictionnel »;

3° au § 4, alinéa 2, les mots « La députation permanente statue en tant que juridiction administrative » sont remplacés par les mots « Le collège juridictionnel statue »;

4° au § 4, alinéas 5 et 6, les mots « de la députation permanente » sont remplacés par les mots « du collège juridictionnel ».

Art. 26. In artikel 131 van dezelfde wet, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° in § 1, derde lid, worden de woorden « op de dag en het uur bepaald door de provinciegouverneur » geschrapt;

2° in § 4, eerste en vierde lid, worden de woorden « de bestendige deputatie » vervangen door de woorden « het rechtscollege »;

3° in § 4, tweede lid, worden de woorden « De bestendige deputatie doet als administratief rechtscollege uitspraak » vervangen door de woorden « Het rechtscollege doet uitspraak »;

4° in § 4, vijfde en zesde lid, worden de woorden « de bestendige deputatie » vervangen door de woorden « het rechtscollege ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 27. L'article 234 de la même loi est remplacé par la disposition suivante :

« Le conseil choisit le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services et en fixe les conditions. En cas d'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles, le collège des bourgmestre et échevins peut d'initiative exercer les pouvoirs du conseil. Sa décision est communiquée au conseil communal qui en prend acte, lors de sa prochaine séance.

Le conseil communal peut déléguer le pouvoir visé à l'alinéa 1^{er} au collège des bourgmestre et échevins, dans les limites des crédits inscrits au budget, pour les marchés publics relatifs à la gestion journalière de la commune.

Le collège est habilité à exercer le pouvoir visé à l'alinéa 1^{er} pour les marchés traités par procédure négociée en application de l'article 17, § 2, 1^o, a, de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services; dans ce cas, le conseil communal doit ratifier la décision du collège lors de sa plus prochaine séance. ».

Art. 27. Artikel 234 van dezelfde wet wordt vervangen door de volgende bepaling :

« De gemeenteraad kiest de wijze waarop de opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten worden gegund en stelt de voorwaarden vast. In gevallen van dringende noodzakelijkheid die voortvloeien uit niet te voorzien omstandigheden, kan het college van burgemeester en schepenen, op eigen initiatief, de bevoegdheden van de gemeenteraad uitoefenen. Zijn beslissing wordt medegedeeld aan de gemeenteraad die er op zijn eerstvolgende vergadering akte van neemt.

De gemeenteraad kan, binnen de perken van de op de begroting ingeschreven kredieten, de in het eerste lid bedoelde bevoegdheid overdragen aan het college van burgemeester en schepenen, voor de overheidsopdrachten die betrekking hebben op het dagelijks bestuur van de gemeente.

Het college is gemachtigd de in het eerste lid bedoelde bevoegdheid uit te oefenen voor de opdrachten die worden gegund bij onderhandelingsprocedure met toepassing van artikel 17, § 2, 1^o, a, van de wet van 24 december 1993 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten. In dit geval moet de gemeenteraad de beslissing van het college op zijn eerstvolgende vergadering bekrachtigen. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 28. Un article 234*bis*, libellé comme suit, est inséré dans la même loi :

« Les conditions des marchés publics, fixées par le conseil communal et faisant l'objet d'une procédure négociée telles que visées par la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, peuvent être modifiées par le collège des bourgmestre et échevins suite aux négociations menées avec les entrepreneurs, les fournisseurs ou les prestataires de services. Lors de sa plus prochaine séance, le conseil communal doit ratifier la décision du collège. ».

Art. 28. In dezelfde wet, wordt een artikel 234*bis* ingevoegd, luidend :

« De voorwaarden van de overheidsopdrachten, vastgesteld door de gemeenteraad en het voorwerp uitmakend van een onderhandelingsprocedure, zoals bedoeld in de wet van 24 december 1993 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, mogen door het college van burgemeester en schepenen gewijzigd worden ingevolge onderhandelingen die gevoerd worden met ondernemers, leveranciers of dienstverleners. Op zijn eerstvolgende vergadering, moet de gemeenteraad de beslissing van het college bekrachtigen. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 29. L'article 236 de la même loi est complété par la disposition suivante :

« Si la modification entraîne une dépense supplémentaire de plus de 10 %, le collège doit faire ratifier sa décision par le conseil communal lors de sa plus prochaine séance. ».

Art. 29. Artikel 236 van dezelfde wet wordt aangevuld met de volgende bepaling :

« Indien de wijziging een bijkomende uitgave van meer dan 10 % veroorzaakt, moet het college zijn beslissing laten bekrachtigen door de gemeenteraad op diens eerstvolgende vergadering. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 30. Dans l'article 243, alinéa 1^{er}, de la même loi, les mots « et de la députation permanente du conseil provincial » sont supprimés.

Art. 30. In artikel 243, eerste lid, van dezelfde wet, worden de woorden « en van de bestendige deputatie van de provincieraad » geschrapt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 31. A l'article 256, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, de la même loi, les mots « la députation permanente du conseil provincial » sont remplacés par les mots « le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Art. 31. In artikel 256, § 1, eerste lid, van dezelfde wet, worden de woorden « de bestendige deputatie van de provincieraad » vervangen door de woorden « de Brusselse hoofdstedelijke regering ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 32. Dans l'article 271 *bis* de la même loi, les mots « , la région » sont insérés entre les mots « Etat » et « ou la commune ».

Art. 32. In artikel 271 *bis* van dezelfde wet, worden de woorden « het gewest » ingevoegd tussen de woorden « Staat » en « of de gemeente ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 33. A l'article 272, alinéa 1^{er}, de la même loi, le mot « royal » est remplacé par les mots « du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Art. 33. In artikel 272, eerste lid, van dezelfde wet, wordt het woord « koninklijk besluit » vervangen door de woorden « besluit van de Brusselse hoofdstedelijke regering ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 34. A l'article 274 de la même loi sont apportées les modifications suivantes :

1° l'alinéa 1^{er} est remplacé par la disposition suivante : « Après avis du conseil communal intéressé, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixe la grande voirie. »;

2° à l'alinéa 2, les mots « l'Etat ou par la province, de routes ou de parties de routes » sont remplacés par les mots « la région de voiries ».

Art. 34. In artikel 274 van dezelfde wet, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° het eerste lid wordt vervangen door de volgende bepaling : « De Brusselse hoofdstedelijke regering bepaalt, na advies van de betrokken gemeenteraad, welke wegen tot de grote wegen behoren. »;

2° in het tweede lid, worden de woorden « Ingeval bestaande wegen of weggedeelten niet langer behoren tot de Rijks- of provinciewegen » vervangen door de woorden « Ingeval bestaande wegen niet langer behoren tot de gewestwegen ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 35. A l'article 276 de la même loi, les mots « la députation permanente du conseil provincial » sont remplacés par les mots « le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Art. 35. In artikel 276 van dezelfde wet, worden de woorden « de bestendige deputatie van de provincieraad » vervangen door de woorden « de Brusselse hoofdstedelijke regering ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 36. A l'article 280 *bis* de la même loi, les mots « les articles 9, 10, 13, alinéa 1^{er}, 22, 77, 80, 83, 102, 289 et 290 » sont supprimés.

Art. 36. In artikel 280 *bis* van dezelfde wet, worden de woorden « de artikelen 9, 10, 13, eerste lid, 22, 77, 80, 83, 102, 289 en 290 » geschrapt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 37. L'article 284, alinéas 1^{er} et 2, de la même loi est remplacé par la disposition suivante : « La retenue de traitement s'applique pendant trois mois au plus et ne peut être supérieure à celle prévue à l'article 23, alinéa 2, de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs. ».

Art. 37. Artikel 284, eerste en tweede lid, van dezelfde wet wordt vervangen door de volgende bepaling : « De inhouding van wedde is ten hoogste drie maanden van toepassing en mag niet meer bedragen dan de inhouding waarin voorzien in artikel 23, tweede lid, van de wet van 12 april 1965 betreffende de bescherming van het loon der werknemers. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 38. L'article 285, alinéa 2, de la même loi est complété par la disposition suivante : « Celle-ci ne peut être supérieure à celle prévue à l'article 23, alinéa 2, de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs. ».

Art. 38. Artikel 285, tweede lid, van dezelfde wet, wordt aangevuld met de volgende bepaling : « Dit verlies van wedde mag niet meer bedragen dan het verlies waarin voorzien in artikel 23, tweede lid, van de wet van 12 april 1965 betreffende de bescherming van het loon der werknemers. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 39. L'article 302 de la même loi est complété par un alinéa 2 libellé comme suit :

« A la demande du comparant, une copie du dossier disciplinaire est envoyée à l'intéressé ou à son défenseur contre accusé de réception ou lettre recommandée à la poste. ».

Art. 39. Artikel 302 van dezelfde wet wordt aangevuld met een tweede lid, luidend :

« Op verzoek van de comparant, wordt een kopie van het tucht-dossier toegezonden aan de betrokkene of zijn verdediger, per aange-tekende brief of tegen ontvangstbewijs. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 40. A l'article 304 de la même loi sont apportées les modifications suivantes :

1° l'alinéa 1^{er} est complété par les mots « ou experts »;

2° à l'alinéa 2, les mots « ou experts » sont insérés entre les mots « témoins » et « a lieu ».

Art. 40. In artikel 304 van dezelfde wet, worden de volgende wijzigingen aangebracht :

1° in het eerste lid, worden de woorden « of experts » ingevoegd tussen de woorden « getuigen » en « horen »;

2° in het tweede lid, worden de woorden « of experts » ingevoegd tussen de woorden « getuigen » en « plaats ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 41. Dans l'article 305, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, de la même loi, le mot « deux » est remplacé par le mot « trois ».

Art. 41. In artikel 305, § 1, eerste lid, van dezelfde wet, wordt het woord « twee » vervangen door het woord « drie ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 42. Les alinéas 1^{er} et 2 de l'article 309 de la même loi sont remplacés par la disposition suivante : « Sans préjudice de leur

exécution, les sanctions disciplinaires du blâme, de la retenue de traitement et de la suspension sont radiées d'office du dossier individuel des membres du personnel après une période dont la durée est fixée à :

1° 2 ans pour le blâme;

2° 3 ans pour la retenue de traitement;

3° 4 ans pour la suspension.

Sans préjudice de son exécution, la sanction disciplinaire de la rétrogradation, peut, à la demande de l'intéressé, être radiée par l'autorité qui les a infligées après une période dont la durée est fixée à 5 ans. ».

Art. 42. Het eerste en tweede lid van artikel 309 van dezelfde wet worden vervangen door de volgende bepaling : « Onverminderd hun uitvoering, worden de tuchtstraffen blaam, inhouding van wedde en schorsing van ambtswege in het persoonlijk dossier van de personeelsleden doorgehaald na verloop van een termijn waarvan de duur is vastgesteld op :

1° 2 jaar voor de blaam;

2° 3 jaar voor de inhouding van wedde;

3° 4 jaar voor de schorsing.

Onverminderd haar uitvoering, kan de tuchtstraf terugzetting in graad, op verzoek van de betrokkene, doorgehaald worden door de overheid die ze heeft uitgesproken na verloop van een termijn waarvan de duur is vastgesteld op 5 jaar. ».

Mme la Présidente. — A cet article, M. Rudi Vervoort et Mme Anne-Sylvie Mouzon présente l'amendement que voici :

Bij dit artikel stellen de heer Rudi Vervoort en mevrouw Anne-Sylvie Mouzon volgend amendement voor :

Supprimer l'article.

Het artikel te doen vervallen.

L'article 42 et l'amendement sont réservés.

Het artikel 42 en het amendement worden aangehouden.

Art. 43. Un article 311*bis* rédigé comme suit est inséré dans la même loi : « En cas d'urgence, la suspension préventive à titre de mesure d'ordre peut être prononcée par le secrétaire communal. Durant la période précédant la confirmation par le collègue, l'agent concerné conserve sa rémunération. ».

Art. 43. In dezelfde wet, wordt een artikel 311*bis* ingevoegd, luidend : « In dringende gevallen, kan de preventieve schorsing door de gemeentesecretaris als tuchtmaatregel worden uitgesproken. In de periode die aan de bekrachtiging door het college voorafgaat, behoudt het betrokken personeelslid zijn loon. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 44. Dans les articles 5, alinéa 1^{er}, 12, § 1^{er bis}, alinéa 1^{er}, 12 bis, alinéa 2, 13, alinéa 1^{er}, 19, § 1^{er}, alinéas 5 à 8, § 1^{er bis}, § 2, 21, 22, alinéas 6 et 7, 31, 51, 55, alinéa 2, 59, 71, 9^o, 72, 4^o, 239, 243, alinéas 1^{er} et 5, 247 et 275, de la même loi, le mot « Roi » est remplacé par les mots « gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Art. 44. In de artikelen 5, eerste lid, 12, § 1 bis, eerste lid, 12 bis, tweede lid, 13, eerste lid, 19, § 1, vijfde tot achtste lid, § 1 bis, § 2, 21, 22, zesde en zevende lid, 31, 51, 55, tweede lid, 59, 71, 9^o, 72, 4^o, 239, 243, eerste en vijfde lid, 247 en 275, van dezelfde wet, wordt het woord « Koning » vervangen door de woorden « Brusselse hoofdstedelijke regering ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 45. Sont abrogés les articles :

9, alinéa 6,

10, alinéa 8,

22, alinéa 5,

24

28, § 1^{er}, alinéa 3 à 5,

29, 33, 52, 54, 54 bis, 57, 60, 67, 70,

71, 3^o et 4^o,

74, alinéas 2 et 3,

77, alinéa 4,

78, alinéas 2 à 6,

118, alinéa 2,

124,

138 bis, § 3,

140 à 142,

143, alinéa 2,

243, alinéa 2,

et 298.

Art. 45. Worden opgeheven de artikelen :

9, zesde lid,

10, achtste lid,

22, vijfde lid,

24

28, § 1, derde tot vijfde lid,

29, 33, 52, 54, 54 bis, 57, 60, 67, 70,

71, 3^o et 4^o,

74, tweede en derde lid,

77, vierde lid,

78, tweede tot zesde lid,

118, tweede lid,

124,

138 bis, § 3,

140 tot 142,

143, tweede lid,

243, tweede lid,

en 298.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 46. La présente ordonnance produit ses effets le 1^{er} janvier 2003.

Art. 46. Deze ordonnantie treedt in werking op 1 januari 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Nous procéderons demain, à 16 h 30 précises au vote nominatif sur l'amendement, l'article réservé et sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij zullen morgen, stipt om 16.30 uur, tot de naamstemming over het amendement, aangehouden artikel en over het geheel van het ontwerp van ordonnantie overgaan.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA REORGANISATION DU RESEAU TRAM DE LA STIB

Discussion générale

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE HERSTRUCTURERING VAN HET TRAMNETWERK VAN DE MIVB

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

Les documents ont été envoyées à temps, le cachet de la poste faisant foi. Quelques problèmes se sont toutefois posés au niveau de la poste.

Monsieur Draps, M. Chabert compte-t-il prendre part à nos débats ?

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Je pense que oui, Madame la Présidente. En tout cas, il ne m'a pas fait part d'un empêchement. Je vais prendre contact avec lui.

Mme la Présidente. — Merci, Monsieur Draps.

La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen, rapporteur.

M. Jean-Pierre Cornelissen, rapporteur. — Madame la Présidente, j'interviendrai en tant que co-rapporteur et ensuite en mon nom personnel.

Je voudrais tout d'abord apporter une petite précision : le rapport écrit n'est pas arrivé dans toutes les boîtes aux lettres. Je crois que les grèves que nous avons connues à la poste sont responsables de cette lacune.

Je commencerai par vous demander d'excuser l'absence de notre collègue et ami M. Michel Moock, co-rapporteur, retenu par des obligations professionnelles. M'étant toutefois concerté avec lui, je suis autorisé à parler également en son nom.

Le texte de la résolution qui vous est soumis ce jour est le fruit d'un travail de plusieurs mois. Rappelez-vous : c'était lors de la séance du 14 mars 2003, Geneviève Meunier, Michel Moock, Denis Grimberghs, Marc Cools et moi-même, avions interpellé le ministre Jos Chabert sur le plan de restructuration de la STIB, qui avait été diffusé dans la presse. En conclusion de cette interpellation, le ministre avait accepté la suggestion d'approfondir le débat en commission de l'Infrastructure, en auditionnant les responsables de la STIB.

La commission Infrastructure a de fait été saisie du dossier et y a consacré pas moins de sept réunions : les 19 et 26 mars, le 30 avril, le 28 mai, les 11 et 18 juin et le 2 juillet.

Je voudrais souligner la qualité du travail qui a été fourni et remercier tous ceux qui y ont participé : les responsables de la STIB, et notamment son administrateur-directeur général, les représentants d'Interenvironnement et du BRAL, les président et vice-président

de la Commission régionale de la Mobilité, et bien entendu, les parlementaires assidus qui ont été particulièrement actifs et créatifs. Par ailleurs, je tiens à remercier aussi les services, et en particulier Mme Rosenoër, dont l'aide nous a été très précieuse.

A ce stade, je me trouve devant un dilemme qui résulte précisément de la qualité des travaux. J'ai le choix entre deux voies, soit tenter d'être très précis, sans pour autant viser l'exhaustivité mais, même si je ne veux pas battre un célèbre record du rapport le plus long, cela risque de s'apparenter à « *Mission impossible* », soit opter pour une approche plus synthétique en vous orientant vers les parties du rapport où vous trouverez facilement les éléments complémentaires souhaités.

La fin de session étant très chargée et mon expérience de professeur me rappelant qu'après 20 minutes, l'attention faiblit, j'ai choisi la deuxième solution.

Le 19 mars, après un exposé introductif du ministre Chabert, nous avons entendu une très longue et très complète présentation par l'administrateur directeur général M. Alain Flausch, présentation illustrée par un montage « *power-point* » dont le contenu a été remis à leur demande aux parlementaires, d'abord en noir et blanc, ce qui ne montrait pas tout, et ensuite en couleur, ce qui est utile étant donné que chaque ligne de tram est définie par une couleur spécifique.

La synthèse de cet exposé se retrouve aux pages 4 à 14 du rapport écrit. L'administrateur directeur général y rappelle la philosophie de la restructuration projetée qui est voulue, en fait, par le contrat de gestion. Il évoque longuement les problèmes de régularité consécutifs à l'engorgement automobile, qui pénalise aussi les véhicules de transport public de surface. Il s'attarde sur l'axe nord-sud et sur les moyens d'en assurer l'exploitation optimale. Il passe en revue diverses hypothèses — quatre, trois, deux ou une seule ligne de tram dans le tunnel — et conclut que seule cette dernière solution est susceptible de contribuer à un réseau de qualité. Un graphique a trait à ce qu'il appelle les « trains de trams » et au temps de parcours actuel, qui peut atteindre 9 minutes aux heures de pointe, la navette garantissant, quant à elle, une durée de parcours de 6 minutes. Il insiste sur le fait que les ruptures de charge se feront dans les meilleures conditions de confort possible. Il note que peu de navetteurs empruntent l'axe nord-sud. Il décrit ensuite les différents éléments du futur réseau.

Cet exposé fut suivi d'un premier échange de vues, au cours duquel les députés firent entendre leurs premières réactions, que vous trouverez aux pages 14 à 19 du rapport.

Les membres de la commission ont ensuite été invités à faire parvenir leurs questions précises aux services, afin que ceux-ci les transmettent à la STIB. Quatre députés — Mme Meunier, M. Grimberghs, M. Moock et votre rapporteur — ne se sont pas privés de cette opportunité, si bien qu'il a fallu deux séances pour leur répondre : celle du 26 mars fut consacrée aux questions de MM. Grimberghs et Moock, celle du 30 avril, à celles de Mme Meunier et aux miennes. Ces questions vont souvent dans le détail des choses. Je vous propose de les découvrir avec leurs réponses dans le rapport écrit, de la page 19 à la page 46, soit 25 pages au total. Je vous avais bien dit que vos représentants au sein de cette commission avaient été hyperactifs !

Dans le cadre de cette longue quête de l'information, la commission a décidé d'auditionner également des représentants d'Inter-environnement et du *Brusselse Raad voor het Leefmilieu* ainsi que les président et vice-président de la Commission régionale de Mobilité. Les premières — Mme Anne-France Rihout pour Inter-environnement et Mme Annemie Pijcke pour le BRAL — ont été entendues le 28 mai. Elles ont émis une critique appuyée à l'égard des communes, qui se montrent pour la plupart peu enthousiastes à l'idée de donner plus d'espaces au transport public, c'est-à-dire moins de place à la voiture. Le plan constitue à leur yeux un sérieux pas en arrière, la plupart des lignes se trouvant transformées en lignes de rabattement, ce qui nécessitera plus de correspondances et, dans beaucoup de cas, des temps de voyage plus longs. La STIB semble se replier sur le métro et le prémétro.

Elles plaident pour un refinancement de la STIB, notamment par la mise en place d'une intercommunale de stationnement, un dossier qui continue apparemment à sommeiller. Elles demandent un saut qualitatif en ce qui concerne les fréquences. Actuellement, la STIB sous-estime le potentiel de clientèle en soirée et en week-end.

Les deux associations ont l'impression que la STIB est obsédée par les fréquences de passage aux heures de pointes. On néglige ainsi deux tiers des déplacements qui s'effectuent en dehors de celles-ci. Elles demandent qu'une restructuration du réseau tram soit pensée en relation avec la restructuration du réseau bus et en fonction des autres modes de transport en commun : *De Lijn*, TEC et SNCB.

La position présentée est en outre défendue par des associations comme NOMO, le GUTIB, la Ligue des Familles, etc.

Cette présentation a été suivie d'un échange de vues, que vous trouverez aux pages 49 à 56.

Les présidents de la Commission régionale de Mobilité ont été entendus le 11 juin. M. Poncelet a d'emblée souligné la difficulté pour sa commission, du fait de sa composition très large et assez hétéroclite, de parvenir à un avis unanime. Si l'avis est consensuel pour la « grande ceinture », c'est au niveau de l'axe nord-sud que les difficultés apparaissent. Une partie de ses membres souhaitent maintenir le système de jonction, avec deux, trois ou quatre lignes de charge entrant dans l'axe nord-midi, ce qui évite des ruptures de charge.

Certes, le système actuel a ses inconvénients : la difficulté de respecter le cadencement et la différence du nombre de voyageurs sur le tronçon de l'axe nord-midi et sur les antennes.

M. Poncelet a indiqué que, lors des exposés effectués par les responsables de la STIB, les membres de la Commission régionale de Mobilité n'avaient pu obtenir de données permettant de mesurer l'attractivité des diverses variantes. Les chiffres de destination des voyageurs n'ont pas davantage été fournis.

Les membres de la commission ont aussi regretté de ne pas avoir obtenu de données sur le développement à long terme du réseau de la STIB, comparant à la fois métro, trams, bus ainsi que les arrêts RER en Région bruxelloise.

Ils se sont également étonnés de ne pas avoir entendu évoquer divers projets comme la liaison vers l'AZ-VUB, la prolongation

Montgomery-Schuman ou un éventuel prolongement vers Molenbeek.

Enfin, le problème des ruptures de charges semble plus abrupt du côté nord que du côté sud. On semble léser une clientèle importante provenant notamment de Schaerbeek et d'Evere.

L'échange de vues entre les président et vice-président de la Commission régionale de Mobilité et les membres de la commission Infrastructure figure aux pages 57 à 62.

Lors de la réunion du 18 juin, il a été procédé à une nouvelle audition de l'administrateur-directeur général. Il est revenu sur les inconvénients à ses yeux de l'hypothèse qui concerne plusieurs lignes dans le tunnel. Il a également fait part des contacts pris avec des communes ou plus exactement avec certaines personnalités de ces communes. En résumé, il croit pouvoir affirmer que cette concertation aboutit à une attitude relativement favorable des communes. Il signale aussi l'une ou l'autre évolution par rapport au projet initial. Ainsi, en soirée, la ligne 3 changerait de film (l'annonce qui se trouve à l'avant du tram et qui indique le numéro) à la station Nord et redeviendrait le 55 jusqu'à la gare de Bordet, ce qui intéresse particulièrement les communes de Schaerbeek et d'Evere.

Il évoque une étude STRATEC dont les résultats viennent de lui parvenir et qui évaluent le comportement des usagers par rapport à divers paramètres tels que intervalles de passage, type de correspondance, prix, retards, etc. Pour le détail, je vous renvoie aux pages 64 à 66 du rapport écrit.

Cette nouvelle audition a été suivie d'un nouvel échange de vues. (Cf. pages 66 à 75).

A l'issue de cette réunion, il a été demandé à chaque groupe de faire parvenir aux rapporteurs une note reprenant les éléments qu'il faudrait faire figurer dans une résolution exprimant l'avis du Parlement par rapport à ce projet de restructuration. Un groupe de travail s'est réuni à cet effet les 25 juin et 2 juillet, date à laquelle le projet de résolution a été finalisé.

Lors de la séance de la commission de l'Infrastructure du mercredi 2 juillet, de légères modifications formelles ont été apportées aux 1^{er}, 2^e et 5^e considérants. Une légère nuance a été apportée au 4^e constat par l'ajout d'un adjectif : « notamment ».

Dans le dispositif, des améliorations de forme ont été apportées aux 1^{er}, 3^e et 4^e tirets.

Appuyant une demande de Michel Van Roye, votre rapporteur a proposé un amendement oral visant à insérer un nouveau tiret demandant à la région de prévoir un système d'incitants (qui peuvent être positifs ou négatifs), visant à encourager les communes à assurer une réelle priorité au transport public.

Cet amendement oral a été adopté par 11 voix et une abstention. Le vote du dispositif a obtenu le même résultat. La proposition de résolution dans son ensemble a obtenu l'adhésion de la commission par 11 voix et une abstention.

J'interviendrai à présent brièvement au nom du groupe MR. Je tiens au nom de notre groupe à me réjouir du fait que les groupes

démocratiques de notre Assemblée ont pu s'exprimer d'une même voix et faire connaître le point de vue du Parlement bruxellois au sujet d'un projet qui, par ses implications, est au cœur de ses compétences et de ses préoccupations.

Le texte voté en commission, qui synthétise les notes remises par les différents groupes politiques, est clair et fort. Il indique que les arguments de la STIB n'ont pas dissipé les craintes devant certains inconvénients du projet. Il rappelle que ce projet est certes positif pour l'exploitation de la grande ceinture mais souligne que celle de l'axe nord-sud, telle qu'elle est projetée, n'a pu convaincre la commission, faute, notamment, de données précises quant aux destinations des usagers.

Complémentairement au texte de résolution auquel le groupe MR adhère totalement, il convient d'insister sur les éléments suivants.

- 1) En défendant une restructuration centrée sur un rôle primordial donné au tunnel de l'axe nord-sud, la STIB envoie un très mauvais signal et ne s'inscrit pas concrètement dans un projet de mobilité améliorée qui rendrait au transport public de surface une priorité sur les véhicules motorisés individuels.

Au lieu de se battre aux côtés de la région pour l'application effective du plan Iris et des directives du PRB, la STIB renonce à faire pression sur les communes pour qu'elles repartagent la voirie en faveur du transport public afin d'améliorer sa vitesse commerciale.

- 2) En scindant les lignes qui traversent actuellement le centre de Bruxelles, la STIB n'obtient aucune amélioration sur les antennes situées en amont et en aval du tunnel. Sur ces tronçons, elle abandonne donc à leur sort les usagers coincés dans les encombrements constatés aujourd'hui.
- 3) Nous ne croyons pas que les ruptures de charge créées par la restructuration vont améliorer la qualité et l'attractivité du transport public. Le voyageur qui doit descendre du 52 ou du 55 à Roger pour gagner De Brouckère percevra davantage la contrainte que l'avantage résultant d'un véhicule plus moderne et de plus grande capacité. Il y a déjà un étage de différence, ce qui a son importance pour les personnes à mobilité réduite. Je ne pense pas uniquement aux personnes âgées ou handicapées mais également aux personnes chargées ou se déplaçant avec un landau. Manifestement, c'est un groupe important.
- 4) Globalement, nous ne pouvons marquer notre accord avec la réduction des fréquences (particulièrement en soirée et en WE) qui résulte du projet présenté.
- 5) Les « trains de trams » invoqués par la STIB pour justifier la navette sont un mythe. Etant donné le gabarit des véhicules qui circulent actuellement dans le tunnel, la succession rapide de véhicules permet au contraire la prise en charge régulière des usagers sur les quais.

Il ne faudrait pas que les délais soient plus longs car ce serait ingérable.

Par ailleurs, il est piquant de constater à partir des graphiques fournis par la STIB elle-même qu'à l'heure actuelle un tram met maximum 9 minutes pour parcourir la distance nord-midi alors que la navette le ferait en 6 minutes ... Le gain théorique de ces 3 minutes ne contrebalance pas à nos yeux les inconvénients que la restructuration ne manquera pas de générer.

- 6) A mes yeux, la bonne solution consisterait à conserver en tout état de cause les lignes 52 et 55 dans l'intégralité de leur itinéraire en y faisant circuler des trams à grande capacité de 30 mètres de longueur et non de 40 mètres. Il y a là un choix à faire. Des trams de 30 mètres peuvent toujours, ultérieurement, devenir des trams de 40 mètres. Il s'agit d'une adaptation technique; il suffit d'ajouter une caisse. Mais si l'on fait le choix des trams de 40 mètres, ils ne passeront pas sur certaines parties du réseau.

Il est entendu que dans le même temps, pression serait faite sur les communes, au besoin à partir d'incitants financiers positifs ou négatifs liés à la dotation des communes, afin qu'enfin, elles collaborent dorénavant plus rapidement à l'amélioration des conditions d'exploitation du transport public de surface.

Enfin, une dernière considération concerne le tram 51 qui relierait l'avenue de Meise à la gare du Nord via un nouveau tronçon ferré implanté au Quai des Usines. Cette initiative représente certes un investissement très solide, très coûteux en matière d'infrastructure.

Elle a cependant l'avantage de créer une ligne ultra-rapide. Ce qui est moins compréhensible et franchement inacceptable, c'est de la mettre en service uniquement aux heures de pointe. Elle servirait donc aux navetteurs bien davantage qu'aux Bruxellois qui, eux, financent par leurs impôts leurs transports publics, alors que la STIB multiplie les ruptures de charge, elle ne le fait pas à cet endroit puisqu'elle n'inclut pas dans la réflexion le bus 47 qui ferait double emploi dès le moment où la ligne 51 serait créée.

Le réseau de surface est une clef essentielle de la gestion de la mobilité dans notre région. Il ne faut pas compromettre les options régionales telles qu'elles découlent du plan IRIS et des PRD successifs. Je vous invite donc à la vigilance, Monsieur le Ministre, et je vous demande de veiller à ce que toute restructuration future de notre réseau de surface tienne réellement compte des préoccupations exprimées dans la résolution que nous espérons voir approuvée par notre Parlement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Monsieur le Président, Ecolo se réjouit que le Parlement adopte une résolution à une très large majorité concernant la restructuration du réseau tram.

Il s'agit en effet d'un projet important pour l'avenir du réseau tram à Bruxelles car cette restructuration touche des lignes essentielles de son réseau et donc au cœur du réseau.

Ecolo suit le dossier de l'axe nord/midi de très près depuis deux ans par de nombreuses interpellations, mars 2001, janvier 2002, mai 2002, mai 2003. Ecolo réclamait un débat public, transparent, non limité aux ingénieurs et techniciens sur la modernisation de cet axe. Nous craignons aussi que ce projet ne préfigure une nouvelle ligne de métro et n'entraîne de nombreuses ruptures de charge pour les usagers.

Nous constatons avec satisfaction que ces interpellations répétées au Parlement ont permis un débat sur la place publique.

Suite aux rumeurs alarmantes parues dans la presse, aux différents scénarii présentés par la STIB aux communes, mais pas au Parlement, celui-ci, de façon unanime, a tiré la sonnette d'alarme via deux ordres du jour motivés du 21 juin 2002 et 26 mars 2003 s'opposant à un projet de métro sur l'axe nord-midi et demandant au gouvernement de donner instruction à la STIB de finaliser les études permettant une amélioration de la vitesse commerciale et de venir présenter son projet à la commission Infrastructure.

La STIB a dès lors présenté un nouveau projet de restructuration du réseau tram qui a tenu compte en partie des critiques émises par les associations et les communes et qui a été présenté aux organes consultatifs, mais aussi en commission de l'Infrastructure comme nous l'avions réclamé.

Pour bien comprendre ce projet technique qui a aussi varié dans le temps, la commission de l'Infrastructure a auditionné les acteurs les plus importants et a abouti rapidement à une résolution nous permettant à nous, parlementaires, de donner au gouvernement et à la STIB un dernier signal clair avant les vacances parlementaires.

Ecolo salue d'abord le dynamisme de la STIB qui veut redynamiser son réseau tram.

Son projet de restructuration contient aussi des éléments positifs, comme la réorganisation du réseau de la grande ceinture, ou une nouvelle ligne vers Neder-over-Heembeek. La STIB a répondu à la plupart des questions posées par les différents groupes politiques lors des auditions en commission de l'Infrastructure.

Néanmoins, ce plan présente deux faiblesses majeures qui sont reprises textuellement dans cette résolution. D'abord, il « ne tient pas compte des nouveaux projets de tram à l'étude ni du projet de bus complémentaire ». Ensuite, il traduit « une forme de résignation de la STIB et compromet une politique volontariste qui viserait à sortir les trams et les bus des engorgements où ils sont empêtrés ». La solution de navettes pour l'axe nord-sud illustre parfaitement cette résignation : la STIB opte pour une navette rapide en souterrain puisqu'elle n'a plus l'espoir d'augmenter la vitesse commerciale en amont et en aval du tunnel.

Ce projet tient non plus compte des oppositions fortes des associations représentant les usagers. Les auditions en commission de l'Infrastructure l'ont encore confirmé. Nous ne pensons pas que l'on puisse faire le bonheur des usagers malgré eux. Je suis toujours

frappée aussi que ceux qui prétendent avoir raison dans ce projet ne prennent jamais les transports en commun.

Cette résolution exprime donc toute sa réticence sur la navette de l'axe nord-sud, principalement en raison de nombreuses ruptures de charge qu'elle entraîne. Celles-ci concernent 40 % des voyageurs et sont particulièrement pénalisantes pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, mais aussi pour la clientèle dans son ensemble, lors des déplacements en soirée et le week-end, caractérisés par de moindres fréquences.

Nous pensons qu'avant de décider d'une mesure aussi radicale entraînant un réseau moins bien maillé, la STIB peut prendre maintenant toute une série de mesures techniques pour améliorer la fluidité du passage des trams dans le tunnel. La Commission régionale de la Mobilité, dans son premier projet, préconisait aussi cette solution.

Nous déplorons, comme l'a fait également la Commission régionale de la Mobilité, le manque de données concernant l'évaluation de l'attractivité des différentes variantes et les objectifs de vitesse commerciale sur les différentes lignes de cet axe. Ce n'est pas un chiffre donné oralement en séance et sorti de nulle part sur le coût supplémentaire en cas de maintien des trois lignes qui peut nous convaincre.

Plusieurs groupes politiques pensent toujours que le maintien de deux ou trois lignes dans le tunnel aurait sans doute permis une rationalisation suffisante.

Ecolo avait une position tranchée à ce sujet, ainsi que sur la grande responsabilité de la région et de certaines communes de ne pas donner la priorité absolue aux transports publics. Mais, pragmatiques et dans un souci d'encore tenter de faire modifier ce projet très avancé, nous avons aussi entendu plusieurs faits incontournables.

Premièrement, le comité de gestion a déjà décidé d'un cahier des charges privilégiant un tram à grand format pour une navette difficilement utilisable en surface dans les quartiers denses. Ce choix force déjà sans doute la décision en faveur d'une navette et nous le déplorons.

Deuxièmement, plusieurs communes sont plutôt favorables à ce projet.

Troisièmement, la STIB nous a répondu en commission, que le maintien de trois lignes coûterait trop cher et serait inefficace.

Dès lors, cette résolution demande que si la navette est maintenue, à côté de celle-ci puisse circuler l'actuel tram 55 dans son intégralité. Mais il faut aussi — et c'est une demande explicite de cette résolution — que la STIB améliore les fréquences en soirée et le week-end.

La STIB ne peut réaliser seule son programme Vicom : il est plus que temps que la région et les communes en fassent une réelle priorité. Et là, Ecolo a des doutes ; d'où la proposition reprise dans cette résolution de prévoir des incitants financiers positifs — voire négatifs ! — qui ne seraient octroyés qu'aux communes qui donnent la priorité aux transports publics en voirie.

Enfin, je terminerai par un point sur le matériel roulant nouveau qui doit être acheté : il doit bien sûr être accessible aux personnes à mobilité réduite et favoriser l'intermodalité avec le vélo.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Mahfoudh Romdhani.

M. Mahfoudh Romdhani. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord remercier les deux auteurs de la proposition : celui qui a parlé et celui qui est excusé. J'avoue que celui qui a parlé en a fait une synthèse courte mais précise, claire et qui renvoie ceux qui veulent en savoir plus au texte.

Cela étant dit, au risque de me répéter, je dois ajouter que ces deux collègues ont soulevé beaucoup de questions, que j'ai préparées avec mon collègue Michel Mookk.

Pour commencer, je peux dire que, fidèle à son habitude, la commission de l'Infrastructure de notre Parlement a fait preuve d'une belle unanimité des groupes démocratiques. Les différentes interventions allaient dans le même sens et la confection de la résolution n'a pas demandé plus de trois heures de réunion.

Il faut également souligner le travail en commission et les nombreuses auditions. Je vous renvoie à cet égard au rapport.

Nous tenons donc tout spécialement à remercier la STIB et plus particulièrement son administrateur délégué général, M. Flausch, pour sa disponibilité. Nous sommes très satisfaits que la STIB ait défendu un plan général de restructuration, ce qui a permis à la commission d'appréhender la situation dans son ensemble.

Je tiens cependant à apporter un petit bémol à cet égard : étant donné la complémentarité des réseaux, nous aurions pu examiner le plan « bus » au même moment. Par exemple, certaines lignes de trams pourraient être remplacées par des lignes de bus.

Comme vous pourrez vous en rendre compte en lisant la résolution, nous reconnaissons l'existence de plusieurs points positifs, notamment en ce qui concerne la ceinture de l'axe « Royale – Sainte Marie », bien que certaines améliorations restent possibles.

Les remarques formulées par les commissaires lors des auditions, ainsi que celles rencontrées par la STIB lors des consultations de certaines autorités communales, ont permis de modifier le fonctionnement des navettes du côté Nord. Nous pensons cependant que la proposition n'est pas suffisante et qu'il faudrait maintenir la ligne 55. Les deux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune l'ont d'ailleurs également signalé.

Par ailleurs, la restructuration va amener de nombreuses ruptures de charges. S'il est vrai que les ruptures bien organisées ne sont pas pénalisantes pour le commun des voyageurs, il n'en va pas de même pour les personnes à mobilité réduite qui, comme vous le savez, sont de plus en plus nombreuses. Mon collègue, M. Cornelissen, ayant déjà évoqué ce point dans le détail, je ne m'y attarderai pas.

J'en viens à présent, Monsieur le Ministre, à des questions qui nous tiennent particulièrement à cœur, nous, socialistes.

Tout d'abord, nous tenons à réaffirmer notre attachement indéfectible au caractère public de la STIB.

Certaines propositions visant à créer un consortium réunissant public et privé, lequel gérerait les transports en commun, ne sont pas à l'ordre du jour de cette législature. Nous verrons ce qui se passera à l'avenir.

Nous tenons également à rappeler notre volonté de conserver, au sein du service public, les missions d'entretien de l'ensemble du matériel, qu'il soit neuf ou ancien.

Quant au matériel à acheter, nous insistons pour que le choix s'arrête sur des navettes de courte longueur, car celles-ci n'ont pas d'influence irrémédiable sur la configuration du réseau.

Monsieur le Ministre, la résolution ne contient pas seulement des recommandations techniques, elle vous invite aussi à être attentif aux problèmes humains des travailleurs, quels que soient leurs qualifications et leur grade. Pour nous, la garantie du maintien de l'emploi est primordiale.

Trop souvent, qui dit restructuration, dit perte d'emploi. Sachez, Monsieur le Ministre, qu'il n'en est pas question. Nous ne ferons aucune concession à ce sujet. Le management moderne doit savoir que son rôle premier est d'insuffler la motivation et de former ses travailleurs plutôt que de jeter purement et simplement ceux qui ne sont plus rentables à court terme.

La résolution ne se veut pas une critique déguisée du ministre responsable ou même de la direction de la STIB. Nous sommes convaincus que la STIB cherche à améliorer ses services aux citoyens et sa gestion du personnel.

L'amélioration des services de la STIB et de sa gestion est notre but, à nous, socialistes, tout autant que celui de l'ensemble des partis signataires de la résolution. C'est tous ensemble que nous construirons, dans le dialogue permanent, un véritable service au public, plus performant. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je serai relativement bref parce que cette résolution a été bien préparée en commission. Les rapporteurs et collègues qui se sont succédés ont déjà donné des éléments qui permettent, même à ceux qui n'ont pas participé à ces travaux, de comprendre le climat positif dans lequel les choses ont évolué.

Je voudrais néanmoins rappeler le contexte dans lequel a débuté le travail de notre commission.

Je me souviens encore ici, Monsieur le Ministre, de la colère de certains de mes collègues — surtout de la majorité, c'est toujours plus effrayant lorsque les membres de la majorité sont en colère — à tel point que je faisais figure ce jour-là de modéré ! Mais vous savez que nous avons des racines communes qui font que nous sommes des modérés ! ...

Je voudrais rappeler la raison de ce climat assez vif au début de nos travaux, qui a trait à la méthode en ce qui concerne le quotidien des Bruxellois.

La STIB a cru pouvoir prendre une décision quasi définitive en prenant tout le monde de vitesse. Puis, grâce aux débats qui ont été ouverts, les choses se sont un peu calmées; on ne peut néanmoins pas dire qu'elles soient extrêmement claires sur la manière dont a été recueilli l'avis des uns et des autres sur le grand chambardement du réseau des tramways de notre région, le plus grand chambardement depuis trente ans ! C'est dire qu'il est important.

J'ai effectivement entendu l'administrateur directeur général de la STIB nous dire, en commission, que tout allait bien, qu'il avait rencontré un certain nombre de communes et qu'il avait recueilli des avis favorables. Dans ma commune, par exemple, il avait considéré qu'un avis favorable était acquis. Or, renseignements pris, je me suis aperçu qu'un émissaire de la STIB avait rencontré le bourgmestre, mais n'avait pas étudié dans les détails, avec l'ensemble du collège, les propositions d'importance pour une commune comme Schaerbeek. Il n'avait évidemment pas pensé que cela puisse intéresser le conseil communal.

Il faut être clair.

Je me souviens que, pour calmer le jeu, vous aviez dit à la tribune, Monsieur le Ministre, que l'on pouvait même aller jusqu'à demander l'avis des conseils communaux.

Je dois bien constater que, malgré ce que vous aviez dit à cette occasion, la STIB a continué à « louvoyer », dans sa manière de poursuivre ses contacts avec les pouvoirs publics locaux. Je pense que les processus de décision doivent permettre, aux uns et aux autres, de prendre leurs responsabilités ni plus ni moins. Je ne demande pas de prendre des responsabilités « à la place de ... » mais je pense qu'il est nécessaire que l'on sache dans quels processus s'inscrivent les différentes étapes durant lesquelles on demande l'avis des techniciens et des politiques. Ensuite on décide. Je voudrais quant à moi insister sur trois points de notre résolution.

Le premier concerne l'importance d'avoir une vue d'ensemble. Nous sommes aujourd'hui saisis d'une proposition visant le Plan Tram dans notre région. Comme nous l'avons souligné en commission, il faut que ce plan prenne en compte les autres modes de transport organisés par la STIB, ainsi que les autres offres de transport public existant dans notre région. Il est indispensable que l'on inscrive la vue que l'on peut avoir sur notre réseau dans l'ensemble de l'offre des transports publics dans notre région. Lorsque les décisions définitives devront être prises au niveau du gouvernement, j'insiste pour qu'une attention particulière soit accordée à l'intégration de l'offre de la STIB en matière de tramways dans l'ensemble de l'offre des transports publics dans notre région.

Le deuxième point est relatif à la proposition de notre commission de faire coexister la navette nord-sud et la partie tramway du 55 qui part de Haren, qui prendraient l'axe nord-sud et sortiraient au sud à l'endroit que l'on l'estimera nécessaire en fonction de la configuration du réseau. Nous ne nous sommes pas mêlés de solutions techniques. Nous ne vous demandons pas de refaire Haren-Silence.

En tout cas, la volonté existe d'une coexistence, dans l'offre vers le nord de Bruxelles, de cette fameuse navette et d'un tram qui emprunte les infrastructures souterraines de l'axe nord-sud, en donnant la priorité à la navette pour que sa régularité ne soit pas handicapée par cette coexistence.

C'est une proposition dont l'ambition est limitée par rapport aux critiques qui ont été émises et aux suggestions des techniciens qui estimaient qu'il était possible de le réaliser avec trois lignes.

Nous avons fait modestement la proposition d'une seule ligne en mettant en œuvre un dispositif que la STIB nous propose d'ailleurs en sens inverse. Elle accepterait une voie de tram qui emprunte l'axe nord-sud depuis le sud vers une partie du nord (pas la totalité du parcours) qui coexisterait avec la navette.

Il n'est donc pas impossible de prévoir une dynamique assurant la régularité de la navette, en priorité, tout en permettant de rentabiliser au mieux les infrastructures souterraines et de limiter les ruptures de charges.

Enfin, je voudrais insister une nouvelle fois sur le fait que nous sommes, à l'unanimité je crois, dans ce Parlement, favorables à des mesures qui améliorent la vitesse commerciale des transports publics, non seulement pour assurer plus de régularité, plus de fréquence, une vitesse accrue, mais aussi pour limiter les coûts liés à leur exploitation.

Il est évident qu'une régularité plus grande des transports publics réaliserait une économie importante pour notre région.

Nous devons donner, au niveau du Parlement, mais aussi au niveau du gouvernement, un signal fort aux autorités locales pour qu'elles mettent en œuvre des procédures visant à améliorer rapidement, de manière tangible, la vitesse commerciale.

Comme d'autres, j'ai craint que la proposition de la STIB, qui visait à gérer, en site propre et dans le cadre des infrastructures souterraines dont elle dispose, le plus possible l'offre de transports en tramways qu'elle allait développer dans cette région, était une manière de se retirer de l'espace public où la coexistence avec d'autres modes de transport rend difficile le fait d'assurer une vitesse commerciale. Cela donnait l'impression qu'on allait abandonner le combat pour la vitesse commerciale.

Je souhaite que ni la STIB, ni les autorités politiques locales, n'abandonnent ce combat et que nous mettions en place des procédures plus contraignantes. Nous ne pouvons continuer à en discuter sans prendre des mesures un peu spectaculaires.

Souvenez-vous de l'aménagement de l'avenue Legrand. On a largement envisagé les problèmes qu'il allait provoquer ! Puis, selon M. Hasquin, on allait tout remettre en cause. Des pétitions ont été lancées en tous sens en cette matière. Aujourd'hui, c'est intégré dans le processus. Ce n'est sans doute pas l'aménagement le plus spectaculaire, mais il avait une valeur symbolique. Il a tenu.

Il faut d'autres mesures du type de celles qui ont été prises au carrefour Legrand, avec un peu de volonté et de courage politique pour assurer une meilleure vitesse commerciale des transports publics. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Rufin Grijp heeft het woord.

De heer Rufin Grijp. — Mijnheer de Voorzitter, het is een goede zaak dat de MIVB onderzoekt hoe ze haar tramnet kan verbeteren en dat ze systematisch aanpassingen doet om haar aanbod te optimaliseren. De aanpassingen aan de Kleine Ring lijken ons gerechtvaardigd. Daar blijkt iedereen het over eens te zijn.

Anders is het natuurlijk gesteld met de noord-zuidverbinding. Hier voorziet de MIVB in ingrijpende aanpassingen en zo te horen stellen de meeste politieke fracties zich hier toch wel de nodige vragen bij.

Niet dat wij tegen aanpassingen aan de lange noord-zuidlijnen zijn. Wel integendeel. Het is inderdaad zo dat de trams op de lange lijnen van Ukkel naar Schaarbeek, Evere of Laken vaak worden opgehouden. Er zijn de klassieke « zwarte punten », zoals de Alsebergse Steenweg of de Gallaitstraat, waar de trams vaak strop komen te staan tussen de auto's, wat maakt dat de volledige lijn in de knoop geraakt. Er zijn ook de files van trams in de Noord-Zuidtunnel. Het klassieke fenomeen is dan dat je eerst een half uur staat te wachten op een 55 en dat er nadien drie vlak na mekaar komen, waarvan de twee laatste leeg zijn.

Dus : ja, er moet wel degelijk iets gedaan worden aan de noord-zuidas. Maar wat zijn dan de strategische keuzes die moeten worden gemaakt ? Is de opsplitsing van de lijnen in drie delen, in een noordelijk, een ondergronds, en een zuidelijk deel wel de beste oplossing ? Veel parlementsleden, maar ook verenigingen die werkzaam zijn rond mobiliteit zoals BRAL, *Inter-Environnement* of NoMo, hebben daar toch vragen bij.

Wij parlementsleden zijn uiteraard geen technische mobiliteits-experten. Wij gaan in de eerste plaats uit van onze parlementaire reflex en die zegt dat de MIVB zich te allen tijde dient te houden aan haar beheerscontract, alsook aan het huidige Irisplan en het GewOP.

Dit betekent dat elke hervorming van het tramnet in de eerste plaats de snelheid en de frequentie van het net moet dienen, zowel boven als onder de grond, zowel in het centrum, als in de noordelijke en zuidelijke gemeenten. Het ene mag nooit ten koste gaan van het andere.

Hiervoor moeten de nodige infrastructuurwerken worden uitgevoerd, het juiste rollend materieel aangeschaft, maar ook de nodige begeleidende maatregelen worden genomen : een middenperron op de ondergrondse noord-zuidas; gemakkelijk toegankelijke overstapplaatsen aan Noord en Zuid, ook voor personen met beperkte mobiliteit; anticipatie op de mogelijke overbelasting van het station-Rogier; meer trams in eigen baan; heraanleg van belangrijke kruispunten; de toepassing van de ascontracten; de aanpassing van de verkeerslichten ten voordele van de trams. Maar dit betekent ook dat de MIVB in staat moet worden gesteld om concrete maatregelen te treffen. Dit betekent dat lokale of particuliere belangen de uitbouw van dergelijke infrastructuur niet in de weg mogen staan. De gewestelijke overheid moet de MIVB dergelijke middelen aanbieden. Een nieuwe ordonnantie zou dat kunnen. Zwarte punten moeten op die manier worden weggewerkt.

Een andere mogelijkheid is een herziening van de bevoegdheden gewest/gemeenten inzake mobiliteit.

Elke herstructurering van de noord-zuidas moet, zoals gezegd, niet enkel een positieve invloed hebben op de tramverbinding van Rogier met het Zuidstation en Albert. Ook de bereikbaarheid van Schaarbeek, Evere, Ukkel enzovoort moet er beter door worden. Dit betekent dat, ondanks de gedwongen overstap aan het Noord- of Zuidstation, de totale reisduur van de reizigers van of naar deze gemeenten korter moet worden. Dit betekent dat de frequentie in deze gemeenten moet worden verbeterd, ook in de dal- en avonduren, conform het Irisplan. 's Avonds kunnen kleinere toestellen worden ingezet. De periferie mag niet het slachtoffer worden van een beter openbaar vervoer in het centrum. De MIVB moet in deze gemeenten volutarisme aan de dag leggen. Een hervorming van bepaalde lijnen dringt zich op.

De heer Flausch gaf in een uiteenzetting terecht aan dat weinig reizigers die uit het noorden komen, helemaal tot het zuiden doorreizen, en omgekeerd. Veel van die reizigers die van het noorden komen, moeten echter wel in het centrum zijn, verder dus dans Rogier. Hetzelfde geldt voor de reizigers uit het zuiden die nu in station Zuid moeten overstappen. Een derde mogelijkheid moet worden onderzocht : noordelijke lijnen die rijden tot Zuid en zuidelijke lijnen die rijden tot Rogier. Daarom is het wenselijk dat de MIVB een vergelijkende nota opstelt met drie mogelijke scenario's : de bestaande situatie, het plan van de MIVB en het voorgestelde derde scenario. In dergelijke studie moeten zijn opgenomen : globale reisduur, frequentie, regelmaat, comfort, investeringskosten, exploitatiekosten en aansluiting op de andere vervoersmodi.

Het voorliggende tramplan is geen finaal plan : mocht blijken dat de verwachtingen niet worden gehaald, dan moet het worden aangepast. Ik ga er ten andere van uit dat wat nu voorligt nog niet het complete en definitieve plan is. In het beheerscontract staat dat de MIVB, na overleg met het gewest en de gemeenten, elk aanpassingsplan aan het netwerk moet voorleggen aan de regering. Ik zou graag zien dat het complete plan nog wordt voorgelegd.

Wat ten slotte het nieuw aan te kopen rollend materieel betreft: dit moet een lage en brede toegang hebben die het mogelijk maakt dat grote massa's volk vlug in- en uit kunnen stappen. Dit materieel moet, mits kleine infrastructuurwerken, ook bovengronds kunnen rijden.

Concluderend : onze fractie staat dus zeker achter de resolutie die voorligt. Meer nog : voor mij mocht ze nog explicieter zijn in haar vragen aan de MIVB.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, allereerst vermeld ik graag dat de heer Cornelissen zoals we van hem gewoon zijn, ons een kwaliteitsvol verslag heeft gebracht.

In dit betoog wil ik een aantal fundamentele opmerkingen maken betreffende deze resolutie en het mobiliteitsprobleem in het algemeen.

Het is nogal duidelijk dat we de kwaliteit van het openbaar vervoer moeten verbeteren. Een van de middelen om meer klanten aan te trekken is het verhogen van de snelheid. We stellen ons een aantal vragen met betrekking tot de opties die genomen zijn door de directie van de MIVB. We gaan natuurlijk akkoord met het voornemen om de noord-zuidlijnen aan te passen. Het voorbeeld waar de heer Grijs naartoe heeft verwezen van een overvolle en twee lege trams moet vlug tot het verleden behoren. De MIVB wil de frequentie van de in- en uitstapmogelijkheden langs die lijn verhogen vooral vanuit de aansluiting van andere lijnen. De MIBV ziet dat als een optimalisering van de noord-zuidas en minimaliseert het probleem van het in- en uitstappen.

De tijd die reizigers verliezen met in- en uitstappen wordt volgens de MIBV gecompenseerd door vlottere aansluitingen. Ik zou zeggen eerst zien en dan geloven. Ik ben nog altijd niet overtuigd.

Ik denk niet dat het een argument is om nieuwe reizigers aan te trekken, wat volgens mij toch de eerste prioriteit zou moeten zijn. Reizigers moeten gemotiveerd zijn om de auto thuis te laten. Wie teveel moet overstappen, verkiest de auto. Waar het op aankomt, is dat het openbaar vervoer aantrekkelijk wordt.

Een van de gevolgen van de verbetering van de noord-zuidlijn is de aanleg van een nieuw eindstation Ukkel-Churchill. Twee à drie jaar geleden zijn ook al eens werken in die buurt uitgevoerd. De vraag is of die nu niet overbodig zullen blijken. De voorgenomen infrastructuurwerken zullen als gevolg hebben dat er om de anderhalve minuut een tram rijdt van de Brugmanlaan naar het Vanderkindereplein, wat mij doet vrezen dat er nog meer verkeersknooppunten en files zullen zijn. Dat moet absoluut worden voorkomen.

Misschien moet ook worden overwogen om de metro tot in Ukkel-Sint-Job door te trekken, een oude wensdroom van sommigen in Ukkel die destijds door Ukkelse bewindsleden is afgewezen. Ik besef dat zo een doortrekking een belangrijke politieke beslissing is die buiten het beheerscontract valt. Dat zou echter een goede zaak zijn voor de reizigers die van Ukkel vlug naar het centrum willen gaan.

Nog een andere opmerking. Als we in het kader van gewestelijke ontwikkelingsprojecten in bepaalde gemeenten kantoorroimte plannen, dan moeten we er ook voor zorgen dat die kantoren bereikbaar zijn met het openbaar vervoer. Ik verwijs naar de bouwprojecten langs de Leopold II-laan in Evere, naar het IBM-gebouw enzovoort. Sommige werknemers in die gebouwen vinden het ronduit dramatisch dat er zo weinig openbaar vervoer beschikbaar is.

Ten slotte pleit ik voor goed overleg met de gemeenten alvorens beslissingen inzake openbaar vervoer te nemen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, ce n'est pas en tant que président de la commission de l'Infrastructure que je souhaite intervenir. A ce titre, j'ai veillé à ce que les sentiments de la majorité des membres de la commission, et

spécialement de ceux qui ont formé un groupe de travail *ad hoc*, se retrouvent dans le texte de la résolution qui vous est soumise.

A titre personnel, je pense que l'on a parfois été très dur dans ce texte, et ici, avec les dirigeants de la STIB. Beaucoup plus, par exemple, que la Commission régionale de la Mobilité qui a, globalement, rendu un avis plutôt positif quant au plan de la STIB, en particulier à l'égard de l'axe nord-sud, avec, il est vrai, un certain nombre de réserves. Il est vrai aussi que, pour nous, un plan global incluant métro, tram, bus, et même *De Lijn*, — qui nous en chipe de plus en plus — et le Tec, aurait été plus lisible surtout sur le moyen terme.

J'observe que les hommes politiques ont, ces dernières années, le souci de voir les institutions et entreprises publiques gérées « comme des entreprises privées », mais que la plupart d'entre eux crient au secours dès que les dirigeants de ces entreprises, souvent issus du secteur privé où ils ont fait leurs preuves — comme on dit —, mettent en œuvre ou tentent de mettre en œuvre des projets nouveaux où les mots « rendement », « efficacité », « *marketing* », « motivation » et « études » sont évoqués. Voyez ce qui se passe à La Poste et qui nous a valu de ne recevoir qu'aujourd'hui le rapport excellent de MM. Moock et Cornelissen — pour ceux qui l'ont reçu car il y en a qui ne l'ont toujours pas. J'observe aussi que le plan géoroute, tellement critiqué à Liège et à Bruxelles, est utilisé avec succès dans plusieurs pays voisins où il est passé comme une lettre à la poste.

Moi, j'aime bien pourtant le dynamisme et l'esprit d'innovation de la STIB. La STIB c'est un peu comme les Galeries Lafayette : il s'y passe toujours quelque chose ! Le métro ira à Erasme en septembre; les transports en commun bruxellois seront gratuits le 21 septembre à l'occasion de la journée sans voiture; le pont sur le canal, pour le bouclage de la ligne 2, sera prêt en février prochain; trente rames de métro sont en commande pour 2008; les portillons vont revenir dans le métro pour tenter d'enrayer une fraude qui frôle les 20 %; la carte à puce sera bientôt utilisée pour l'accès à nos véhicules — les premiers essais ont eu lieu —; à partir de juin, de nouvelles mesures ont facilité le transport des vélos; en septembre, un simple SMS permettra de connaître l'heure d'arrivée du bus ou du métro; le ticket « *jump* » reçoit un prix au congrès de l'UITP où le stand de la Région bruxelloise était un des fleurons du Palais 9; on remonte par l'avant dans les bus; une campagne de courtoisie est organisée dans nos transports en commun; la STIB envoie un moratoire au formateur du gouvernement pour qu'il se soucie de la vitesse commerciale à Bruxelles. Et quand on n'a plus rien à annoncer, le ciel vient au secours de la STIB lorsque la foudre tombe sur un tram, heureusement vide, et y fait un grand trou.

La plupart des innovations de la STIB sont cependant contestées, une fois par les usagers ou par un groupement d'usagers — il y en a plusieurs, ce qui ne facilite pas la démarche —, une autre fois par les syndicats, une troisième fois par les politiques qui s'efforcent de traduire les lamentations des uns et des autres ou de tous.

Ainsi, pour faire accepter le retour à l'accès par l'avant dans le bus — mesure tout à fait normale quand on pense aux 20 % de fraude que la STIB se plaint d'endurer —, la direction de la STIB a dû emmener une délégation syndicale de chauffeurs de bus à Grenoble où la mesure a été prise il y a un an à ma connaissance, et donne

satisfaction à presque tout le monde, aux chauffeurs, aux usagers, moins, semble-t-il, aux resquilleurs!

Je suis ici sans doute l'un des rares partisans de la navette nord-sud et j'espère ne pas être abattu avant d'avoir terminé. (*Exclamations.*)

J'ai entendu par trois fois les justifications de la STIB, le résultat d'études fraîches, d'enquêtes sur plusieurs milliers d'utilisateurs, de simulations à une, deux, trois lignes en tunnel. J'ai vu certaines navettes fonctionner très bien à l'étranger. Je suis convaincu de l'utilité de ce projet en termes de vitesse, d'efficacité, de transport de troupes — je veux dire d'usagers métro, tram, bus — on ira du nord à Winston Churchill en un laps de temps jamais atteint. On ne verra plus, semble-t-il, un tram bourré jusqu'à la gueule et deux autres les suivre, vides.

Bien sûr, il y aura une, voire deux ruptures de charge pour certains usagers. La rupture de charge est plusieurs fois citée dans ce dossier. Je voudrais à cet égard raconter une petite anecdote. M. Moock et d'autres membres de la commission Infrastructure et moi-même, sommes allés à deux reprises à Madrid, visiter la réalisation spectaculaire du métro.

M. Rudi Vervoort. — Avec les syndicats ?

M. Claude Michel. — Oui. M. Moock était là ! C'est un grand supporter du Real de Madrid et spécifiquement de Robert Carlos. Un matin, au lieu d'aller d'emblée à la salle du Congrès, il m'a proposé de nous rendre au Stade du Real afin de voir s'il y avait encore des tickets pour le match du soir. Nous avons donc pris le métro et avons souvent changé de lignes pour atteindre le stade où, bien entendu, il n'y avait plus de tickets, excepté des tickets vendus au marché noir à dix mille francs. Nous avons alors rebroussé chemin vers le Palais des Congrès avec à nouveau toute une série de ruptures de charge. Lorsque nous y sommes arrivés, nous étions reposés, frais et dispos alors que nous avions pratiquement franchi une distance de Bruxelles à Wavre sans problème. J'ai alors dit à M. Moock : « te rends-tu compte que nous venons de faire dix à douze ruptures de charge ? ». Il en parut fort étonné.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Dans une ville d'une certaine étendue et de trois millions et demi d'habitants.

M. Claude Michel. — Les études réalisées par la STIB confirment que la « bonne » rupture de charge n'est appréciée que si sont prévus une augmentation incontestable de la VICOM, une régularité qui s'installe, une fréquence des transports et un confort des transports, idéalement de quai à quai. Ce sont les conditions optimales. Pourquoi soupçonne-t-on la STIB de ne pas le vouloir ici alors qu'elle le promet ?

Nous devons tout de même lui faire un peu confiance au départ.

Certains disent : « La STIB se cache dans le tunnel de son axe nord-sud parce qu'elle est honteuse de ne pas réussir dans son effort d'augmentation de la VICOM et de ne pas parvenir non plus à convaincre les communes, voire la région, de l'aider dans ce combat. ».

C'est injuste parce que la STIB multiplie les initiatives. Certes, elle ne réussit pas toujours. Il y a belle lurette que les « bons sites protégés » ont été mis en œuvre. Certains évoquent même Wimbledon comme Avenue Orban, avenue Woeste, boulevard Lambertmont. A côté de cela, il y a tous les ersatz, le goulet Louise, la rue Royale, la rue des Palais.

Qui parmi les députés respectueux des règles n'a pas frêmi, quand un bolide souvent noir aux vitres noires, dépasse dix sept voitures à l'arrêt en se prenant pour un tram ?

La STIB n'a pas honte. La navette nord-sud n'est pas créée par dépit mais par réalisme. La ville n'est, en son centre, malheureusement pas conçue pour accueillir des sites protégés.

Que l'on pense spécifiquement à la chaussée d'Alseberg, à la rue de Brabant, à la rue Gallait, à la chaussée de Charleroi, sauf bien sûr, Monsieur Cornelissen, comme vous me le dites régulièrement, à interdire le stationnement ou à empêcher les chantiers qui empiètent, comme à la rue Royale, ou à interdire les livraisons de bacs de bière ou de limonade en plein jour.

La STIB réclame une police régionale de mobilité, spécialisée notamment dans la répression des infractions à toutes les mesures prises en faveur d'une VICOM honorable, et la STIB a raison. Les policiers affectés normalement à la circulation ou à la sécurité ne vont que très rarement se formaliser d'une voiture qui roule sur le site alors que les autres attendent à côté.

Le commerce du Centre, Monsieur Cornelissen, ne peut vivre sans quelques emplacements de stationnement; il ne pourrait que mourir lentement.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Allez donc voir à Zurich, monsieur Michel !

M. Claude Michel. — Nous allons faire un voyage d'étude à Zurich ! ...

Je ne pense pas tellement à l'achat « à emporter » de téléviseurs, de DVD, de taques de cuisson, mais bien à d'autres denrées. Pensez au pot d'Häagen-Dasz qu'un malheureux ramènerait aujourd'hui, à 37 degrés, en tram du GB du square Marlow, via la chaussée d'Alseberg à la barrière de Saint-Gilles.

M. Rudi Vervoort. — Il ne faut pas avoir des goûts de luxe !

M. Claude Michel. — Je dirais la même chose d'un pot d'Ola. Certains disent que M. Draps est né dans un tram. Il est vrai qu'il les conduit et qu'il est l'un des spécialistes reconnus en matière de transports en commun bruxellois. J'ai eu le privilège, en mars 1994, d'être rapporteur d'une commission du PRL dédiée à la circulation et aux transports en commun à Bruxelles que présidait Willem Draps. Je vous enverrai une copie de ce rapport dans lequel vous pourrez constater que la position du MR n'est pas aussi dure que vous le pensez.

Je ne résiste pas, avant de terminer, Madame la Présidente, au plaisir de souligner nos talents de visionnaires, malheureusement restés parfois insatisfaits. Voici en tout cas ce que ce rapport indi-

quait : « Une politique novatrice des transports en commun à Bruxelles doit s'articuler notamment autour de trois axes :

1. la mise en place rapide de deux réseaux ferroviaires métropolitains assurant ensemble un maillage plus satisfaisant de la région :
 - a. un réseau RER, incluant la liaison Shuman-Josaphat et un nombre significatif de gares;
 - b. un réseau métro complété vers Anderlecht, Uccle et Forest, Haaren, Schaerbeek et Evere et incluant le « bouclage » de la petite ceinture (Clémenceau-gare de l'Ouest), ce dernier étant en bonne voie;
2. la poursuite de la modernisation du réseau de tramways, ce dont nous sommes en train de parler;
3. la refonte d'une partie du réseau d'autobus, notamment dans le but d'innover les quartiers résidentiels au départ des stations de métro, le cas échéant avec l'équipement de certaines lignes de minibus d'une capacité de l'ordre de 50 places. ».

Les nostalgiques des trams à traction hippomobile — certains demandent même de remettre en surface, sur les boulevards du centre, les véhicules de l'axe nord-sud dont on parle tant — risquent de s'énerver. Je crois pourtant que seule la création de nouvelles lignes de métro apportera un réel plus à notre réseau bruxellois. A Londres, on a créé ces dernières années la ligne du Jubilé qui rejoint les docks ...

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Londres compte huit millions d'habitants !

M. Claude Michel. — Nous allons y venir. A Madrid, comme M. Cornelissen l'a souligné, on a réalisé 114 kilomètres de métro en huit ans et on pense continuer, malgré le changement partiel de majorité.

Je rappelle qu'en 2002, par rapport à 2001, notre métro a transporté 96,6 millions de voyageurs contre 83,7. Le tram en a véhiculé 57,6 millions contre 51,8 et les bus 50 millions contre 47,1.

La « rentabilité » du métro ne peut pas se mesurer seulement à l'aune du nombre d'habitants. C'est une habitude de dire ici que le réseau métropolitain n'est rentable qu'à partir de 33 millions de voyageurs potentiels. Cette « rentabilité » doit aussi prendre en compte les besoins avérés, — comme cette ligne nord-sud que j'évoquais précédemment — d'allègement de la circulation automobile — ce qui devrait vous faire plaisir —, de diminution de la pollution et de rapidité des déplacements.

Qu'en est-il du financement ? En 1994, nous proposons que le financement, en particulier de l'extension de cette ligne nord-sud de métro, qui irait du Dobbelenberg à Uccle-Calevoet, soit assuré soit par une contribution des deux autres régions, soit par l'Etat fédéral — cela est déjà en partie le cas avec l'accord de coopération qui a pris en charge 49 % du coût de travaux au métro. Pourquoi l'Etat fédéral ? Vous avez retenu la leçon : c'est parce que 325.000 navetteurs viennent travailler chaque jour à Bruxelles et qu'ils ne paient rien.

Ce financement pourrait également se faire par une contribution des institutions européennes, à titre de participation à l'essor de la capitale de fait ou de droit de l'Union européenne, ou dans le cadre des grands travaux d'infrastructure soutenus par l'Union. A cet égard, comme M. Cornelissen l'a déjà dit dans l'une de ses récentes interventions, je rappelle qu'à Madrid, 80 % du coût de la ligne 8 ont été pris en charge par l'Union européenne. Ici, elle pourrait éventuellement nous aider à réaliser cette ligne nord-sud.

Enfin, troisième solution : un financement alternatif crédible. Citons par exemple la création d'un « fonds métropolitain » dans lequel l'accord de coopération pourrait, dès l'année prochaine, mettre un ou deux milliards par an de manière à constituer une cagnotte et qui ferait également appel à l'épargne publique, la Région de Bruxelles prenant une part légitime de l'investissement à sa charge.

Certains disent qu'à Londres les transports — privatisés — sont gérés en termes de rentabilité forcenée et que donc, tout s'est déglingué. A Madrid, les investisseurs privés n'ont aucun droit de regard sur la gestion du trafic.

Ils exercent seulement un contrôle sur la gestion de leurs infrastructures, qu'ils ont financées à hauteur de 60 %. A Londres, une étude très poussée, soutenue par M. Blair — qui n'est pas tellement suspect — recommande une privatisation partielle de l'investissement, mais je dois reconnaître que, les syndicats étant intervenus de manière assez énergique dans le débat, la solution n'est pas pour demain.

Chers collègues, sortons de la frilosité : osons le métro. Je vais arrêter ici — car certains diront « un peu, ça va, mais trop c'est trop » — non sans dire très brièvement que l'idée avancée par un des partis de la coalition fédérale tendant à généraliser la gratuité des transports publics, sans se soucier le moins du monde des multiples conséquences funestes, est de la pure démagogie.

M. Denis Grimberghs. — Ce n'est plus l'idée d'un parti, Monsieur Michel. C'est inscrit dans la déclaration du gouvernement. M. Verhofstadt est occupé à le dire en ce moment.

Ce n'est pas l'idée d'une formation politique, c'est le projet de M. Verhofstadt.

M. Claude Michel. — Monsieur Grimberghs, je parle de l'impact négatif sur les finances de la Région bruxelloise ou sur les finances des entreprises. J'ai entendu avec stupeur que les entreprises devraient payer la facture, alors qu'elles sont déjà tellement sollicitées. C'est de la pure démagogie, sans souci des conséquences funestes. Les entreprises ne peuvent, une fois de plus, être le cochon payeur. Pour ne pas offrir alors chaque jour un paquet de bonbons à tout le monde pour que l'on arrête de fumer ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Chers Collègues, la réforme du réseau de tramways qui fait l'objet de la proposition de résolution s'inscrit dans le contrat de

gestion conclu entre la région et la STIB. Le discours de M. Michel est de nature à nous convaincre qu'il y aura une « belle » discussion sur la mobilité lors de la formation du prochain gouvernement en juin 2004, pas uniquement entre partis, mais aussi au sein de certains partis ...

Je ne sais s'il faut délivrer un deuxième abonnement gratuit à M. Michel, mais il ne fait pas de doute qu'il a plaidé la cause de la STIB. Monsieur Michel, si vous êtes l'avocat de la STIB, faites-moi signe pour vos honoraires ! (*Sourires.*)

Pour augmenter le nombre de voyageurs et ses parts de marché, la STIB doit procéder pendant la durée du contrat à une évaluation précise de l'ensemble de son réseau afin de mieux coordonner l'offre et la demande. La société a élaboré le plan directeur métro, qui a été approuvé par le gouvernement en septembre dernier, en même temps que le principe de l'acquisition des nouvelles rames de métro.

Augmentation de la capacité de 36 %.

Le même exercice est actuellement réalisé pour le réseau de tramways. Dans une phase ultérieure, ce sera au tour du réseau d'auto-bus.

Les défis, auxquels est confrontée la STIB par la voie de ces modifications fondamentales au réseau de tramways, sont essentiels pour l'amélioration de l'offre de transports publics en Région bruxelloise.

Permettez-moi de rappeler les cinq objectifs principaux :

1. mieux coordonner l'offre et la demande;
2. améliorer la régularité, la ponctualité et la fiabilité du système;
3. faire coïncider au mieux les fréquences avec les objectifs Iris;
4. utiliser de façon optimale les moyens disponibles;
5. avoir un recours maximal au nouveau matériel à grande capacité.

C'est ce que l'on peut résumer en termes d'économie pure : augmenter la productivité.

A ce propos, il ne faut pas perdre de vue que tout doit se faire dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible, telle qu'elle a été arrêtée dans le contrat de gestion.

Il est tout à fait évident que les marges budgétaires étroites excluent beaucoup d'autres solutions hypothétiques. Où sont les neiges d'antan ? A l'époque, quand nous avons ouvert le métro à Bruxelles, votre serviteur était traité dans tous les journaux de « métromaniaque ». Aujourd'hui, plus personne ne met en cause ce métro, et heureusement qu'il existe ! Je crois que l'art de la bonne administration consiste à travailler de façon optimale, en respectant toutes les limitations.

Ik wil ook nog iets zeggen over VICOM.

Het plan « tram » doet geen afbreuk aan de inspanningen die het gewest voert om, waar de lokale inrichting het mogelijk maakt, beschermde trambeddingen aan te leggen.

De uitvoering van het VICOM-programma is volop aan de gang ondanks de vele moeilijkheden die we in talrijke gemeenten ondervinden. Talrijke projecten zijn volledig of nagenoeg volledig voltooid bijvoorbeeld langs de Charleroisesteenweg. Andere worden tijdens de zomermaanden aangevat : in de Landsroemlaan, de Sterrenkunde-laan en de Marnixlaan. Als we te gepasten tijde samen een balans van dit programma maken, zal opvallen, dat sinds de aanvang van deze legislatuur reeds heel wat van deze VICOM-projecten gerealiseerd zijn.

Dit mag ons echter niet afleiden van de vraag die ons vandaag bezighoudt, met name hoe de MIVB haar tramnet onder de huidige omstandigheden zo optimaal mogelijk organiseert, opdat ze zo weinig mogelijk hinder ondervindt van het autoverkeer en zodoende een zo frequent, regelmatig en betrouwbaar mogelijk openbaar vervoeraanbod kan aanbieden.

Terloops gezegd, de grote verkeershinder die vandaag in de Wetstraat wordt veroorzaakt door een verzakking van vier meter breed op vier meter lang en een meter diep, heeft geenszins te maken met de wegenwerken in de Wetstraat, wel met de werken aan een gebouw langs die Wetstraat. We hebben erop aangedrongen dat die verkeershinder heel spoedig wordt verholpen.

Depuis l'approbation du projet de plan par les organes de gestion de la STIB le 13 mars dernier, la société a organisé une large consultation des autorités communales et régionales. Par l'intermédiaire de la Commission régionale de Mobilité, la STIB a également consulté les usagers et les associations qui défendent leurs intérêts.

De plus, au sein de la commission de l'Infrastructure, des séances ont été organisées à propos de cette problématique importante pour l'ensemble de la population bruxelloise, comme M. Cornelissen l'a rappelé.

Pas moins de sept réunions de la commission ont été consacrées au nouveau réseau de tramways. La proposition de résolution, qui est aujourd'hui soumise au Conseil, est le fruit de ces discussions.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier explicitement certaines personnes, tout d'abord le rapporteur, comme je l'ai déjà fait, et ensuite tous les membres de la commission pour leur excellente collaboration dans le cadre de la discussion de ce projet de plan. L'empressement dont ils ont fait preuve ces dernières semaines pour contribuer dans les délais voulus, au-delà des divergences politiques — et j'espère que la résolution sera votée à l'unanimité — au succès de ce projet d'envergure dans l'intérêt général de la population de Bruxelles et de ceux qui viennent y travailler, témoigne du bon fonctionnement de nos institutions.

J'estime que le résultat est une position nuancées et constructive qui pourra contribuer dans une large mesure à un consensus sur le plan du réseau des tramways.

Je remercie également la direction de la STIB et ses collaborateurs pour le soin qu'ils ont jusqu'à présent apporté à la procédure de consultation. Il s'agit-là de leur devoir mais ils l'ont bien accompli.

Ils ont pris à cœur l'intérêt de la concertation et du dialogue à propos de ce plan. Une large consultation a également eu lieu avec les administrations communales, même si ce ne fut pas toujours dans les formes souhaitées par tout le monde.

M. Marc Cools. — La consultation a eu lieu après que tout était décidé.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Mais non Monsieur Cools, je crois que vous avez aussi été consulté.

Le contrat de gestion demande simplement que les administrations communales soient entendues.

Je voudrais enfin remercier les membres de la Commission régionale de la Mobilité. Cet organe, qui se compose notamment des usagers des transports et de leurs associations, s'est prononcé, dans son avis, avec une large majorité, en faveur du plan proposé.

Bijgevolg meen ik te kunnen besluiten dat de regering, op basis van alle door de MIVB ingewonnen adviezen, waarvan de resolutie van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad uiteraard van bijzonder belang is, bij machte zal kunnen zijn om na het reces een weloverwogen beslissing te kunnen nemen omtrent deze belangrijke herontplooiing van het tramnetwerk. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je voudrais formuler une remarque qui s'adresse principalement au ministre, mais qui intéressera également, je le pense, M. Michel. Il n'y a pas eu, de la part des membres de notre commission, une volonté de se montrer pro ou anti-métro à propos d'un plan tram, lequel fait l'objet de notre débat de ce jour ! Nous évoquerons certainement, bientôt et avec un grand intérêt, la problématique du métro, mais ce n'est pas l'objet de la consultation sur laquelle nous avons été appelés à rendre un avis.

Je voulais donc attirer l'attention de tous sur le point suivant : sortons d'un débat où les uns seraient les grands défenseurs d'un mode de transport par rapport à un autre. Tout le monde sait que le métro transporte plus de la moitié des clients de la STIB, et c'est très bien ainsi ... La question n'est pas d'opposer les modes de transport; en l'occurrence, notre résolution est consacrée à la problématique du tram.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, si la Commission régionale de la Mobilité a peut-être accordé un feu vert à ce projet, ici, au Parlement, nous nous limitons au feu orange. Nous lançons donc un signal d'alarme tout à fait clair.

Cette résolution sera, je le pense, votée par une large majorité et j'espère, Monsieur le Ministre, que vous enverrez aussi un signal clair à la STIB pour qu'elle modifie son projet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. — Madame la Présidente, si j'ai parlé un peu du métro, c'est parce qu'en commission, différents intervenants avaient dit que la STIB était « honteuse » puisqu'elle « entrait dans le sol ». En effet, la ligne 3 est en quelque sorte une ligne de semi-métro. J'ai embrayé en disant : « entrer dans le sol, c'est ce qu'il faut faire ». C'est ainsi que le lien a été établi.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Mme la Présidente, la question n'est effectivement pas d'être pour ou contre les tunnels. Le problème est le suivant : lorsqu'on élabore un projet relatif à la problématique de la navette sans s'occuper du reste du réseau et des coupures de lignes, on ne résout pas les difficultés des usagers, qui sont toujours pris dans les engorgements, en amont et en aval du tunnel.

Il ne faut pas choisir la solution qui consiste à gérer uniquement ce qui est facile à gérer; il faut aussi traiter les problèmes des usagers en amont et en aval. C'est ce qui rendra attractifs les transports en commun de surface et en souterrain.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des considérants et des tirets du dispositif

Bespreking van de consideransen en van de streepjes van het bepalend gedeelte

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des considérants et des tirets du dispositif, sur la base du texte adopté par la commission.

Wij gaan over tot de bespreking van de consideransen en van de streepjes van het bepalend gedeelte, op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Considérant :

- le contrat de gestion de la STIB qui impose l'analyse annuelle de 20 % de son réseau;
- le plan de restructuration du réseau tramway qui est proposé par les organes de gestion de la STIB;
- les objectifs en terme d'augmentation de la fréquentation du transport public inscrits dans le plan Iris et repris dans les PRD successifs;
- la nécessité d'avoir une réflexion intégrée sur l'ensemble de l'offre de transport public dans la Région de Bruxelles-Capitale;

- le fait que le plan de restructuration présenté ne prend en compte ni les nouveaux projets tram à l'étude, ni le projet bus complémentaire;
- les auditions organisées par la commission de l'Infrastructure dans le cadre de la réorganisation du réseau tramway;
- les deux ordres du jour motivés du 21 juin 2002 et du 28 mars 2003 demandant au gouvernement de donner instruction à la STIB de finaliser les études permettant une amélioration de la vitesse commerciale du tram sur l'axe nord/sud sans augmenter les ruptures de charge;
- la résolution adoptée par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale le 16 novembre 2001 réaffirmant le caractère public de la STIB et sa qualité de premier employeur régional bruxellois pour les travailleurs peu ou non qualifiés;

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gelet op :

- de beheersovereenkomst van de MIVB, die verplicht tot een jaarlijkse analyse van 20 % van haar net;
- het plan voor de reorganisatie van het tramnet dat door de beheersorganen van de MIVB voorgelegd wordt;
- de doelstellingen om het aantal gebruikers van het openbaar vervoer te doen stijgen, zoals dat in het Irisplan en de opeenvolgende GewOP's vastgesteld is;
- de noodzaak om een allesomvattend debat te voeren over het gehele aanbod van openbaar vervoer in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;
- het feit dat het voorgestelde reorganisatieplan geen rekening houdt met de nieuwe tramprojecten die onderzocht worden noch met het aanvullende busproject;
- de hoorzittingen die de commissie voor de infrastructuur georganiseerd heeft in het kader van de reorganisatie van het tramnet;
- de twee gemotiveerde moties van 21 juni 2002 en 28 maart 2003 waarin de regering gevraagd wordt de MIVB opdracht te geven de studies af te ronden om de reïssnelheid van de tram op de noord-zuidas te verbeteren zonder dat er meer moet worden overgestapt;
- de resolutie van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 16 november 2001 waarbij het openbare statuut van de MIVB en haar hoedanigheid als grootste Brusselse werkgever voor de laaggeschoolde of niet geschoolde werknemers, opnieuw bevestigd worden;

— Adopté.

Aangenomen.

Constatant :

- que le plan de restructuration présente des aspects positifs, notamment quant à la réorganisation du réseau sur la Grande Ceinture;
- avec la Commission régionale de la Mobilité, qu'il y a lieu de déplorer le manque de données concernant l'évaluation de l'attractivité des différentes variantes et les objectifs de vitesse commerciale sur les différentes lignes du réseau;
- que la mise en œuvre de ce plan traduit une forme de résignation de la STIB et compromet une politique volontariste qui viserait à sortir les trams et bus des engorgements où ils sont actuellement empêtrés, notamment par une redistribution équitable de la voirie en faveur du transport public;
- que nombre de communes ne font guère d'efforts pour donner la priorité aux transports en commun, notamment par la création de sites protégés;
- que si le projet de navette sur l'axe nord-sud est la pierre angulaire du plan, il n'apporte aucun début de solution pour les véhicules de surface circulant en amont ou en aval de cet axe;
- que cette restructuration du réseau tramway sur l'axe nord/sud risque d'entraîner une diminution de la qualité de l'offre, notamment en raison de baisses de fréquence et de nouvelles ruptures de charge;
- que des études ont montré que ces ruptures de charge ont un impact négatif sur l'attractivité du réseau essentiellement pour les personnes à mobilité réduite, qui représentent déjà actuellement 30 % des usagers;

Vaststellende :

- dat het reorganisatieplan positieve aspecten bevat, met name wat betreft de reorganisatie van het net op de Grote Ring-lijn;
- samen met de Gewestelijke Commissie voor de Mobiliteit, dat alleen maar betreurd kan worden dat er te weinig gegevens voorhanden zijn met betrekking tot de evaluatie van de aantrekkelijkheid van de verschillende opties en de doelstellingen op het vlak van de reïssnelheid op de verschillende lijnen van het net;
- dat de uitvoering van dit plan in zekere zin betekent dat de MIVB zich bij de toestand neerlegt en de kansen vermindert op een slagvaardig beleid dat de trams en de bussen uit de opstoppingen zou moeten halen waarin ze nu verzeild geraken, met name door een billijke herinrichting van de openbare weg ten voordele van het openbaar vervoer;
- dat heel wat gemeenten geen enkele inspanning doen om voorrang te geven aan het openbaar vervoer, met name door de aanleg van beschermde banen;
- dat het project voor een pendeldienst op de noord-zuidas de hoeksteen van het plan is, maar dat het geen aanzet is tot een oplossing voor de bovengrondse voertuigen die de aansluiting met deze as moeten verzekeren;

— dat de reorganisatie van het tramnet op de noord-zuidas het gevaar inhoudt dat de kwaliteit van het aanbod vermindert, met name omdat de frequentie lager wordt en er opnieuw moet worden overgestapt;

— dat uit onderzoeken gebleken is dat dit overstappen een negatieve invloed heeft op de aantrekkelijkheid van het net, vooral voor de personen met beperkte mobiliteit, die nu reeds 30 % van de reizigers uitmaken;

— Adopté.

Aangenomen.

Demande au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

— de veiller à ce que toute réorganisation du réseau tramway se fasse en synergie avec le nouveau plan directeur métro et la future restructuration du réseau bus, dans le but d'un maillage optimal de la Région bruxelloise;

Vraagt aan de Brusselse hoofdstedelijke regering :

— ervoor te zorgen dat er bij elke reorganisatie van het tramnet rekening wordt gehouden met het nieuwe richtplan voor de metro en de toekomstige reorganisatie van het busnet, zodat er in het gewest een optimaal functionerend net tot stand komt;

— Adopté.

Aangenomen.

— que la STIB présente un plan intégré reprenant l'ensemble de son offre de transport en tenant compte de celle des autres opérateurs publics sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;

— dat de MIVB een allesomvattend plan voorlegt betreffende haar gehele vervoersaanbod en dat dit plan rekening houdt met dat van andere maatschappijen voor openbaar vervoer die op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest actief zijn;

— Adopté.

Aangenomen.

— que la STIB soit particulièrement attentive aux conséquences des ruptures de charge, pénalisantes pour la clientèle, en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, et pour la clientèle dans son ensemble lors des déplacements en soirée et le week-end, caractérisés par de moindres fréquences;

— dat de MIVB er in het bijzonder rekening mee houdt dat overstappen hinderlijke gevolgen kan hebben voor de reizigers, inzonderheid voor de bejaarden, de personen met beperkte mobiliteit en de reizigers in het algemeen tijdens verplaatsingen 's avonds en in het weekend, wanneer de frequenties lager zijn;

— Adopté.

Aangenomen.

— que la STIB réexamine les alternatives à l'exploitation de l'axe nord-sud sous forme de navette; si, néanmoins, cette dernière solution devait être retenue, qu'à côté de la navette soit maintenu un tramway de capacité suffisante pour couvrir l'actuel trajet du 55, étant entendu que des mesures particulières doivent être prises pour assurer la régularité de la desserte;

— dat de MIVB de alternatieven voor de pendeldienst op de noord-zuidas weer onderzoekt en dat er, als men toch voor deze laatste oplossing kiest, naast de pendeldienst een tram zou worden behouden met voldoende capaciteit om het huidige traject van tram 55 te bedienen, waarbij er bijzondere maatregelen worden getroffen om de regelmatige bediening te waarborgen;

— Adopté.

Aangenomen.

— que la STIB améliore les fréquences en soirée et en week-end sur l'axe nord-sud;

— dat de MIVB de frequenties op de noord-zuidas 's avonds en in het weekend verhoogt;

— Adopté.

Aangenomen.

— que la STIB améliore encore le service sur l'axe Royale-Régence compte tenu des investissements réalisés sur cet axe et examine en particulier la proposition de prolonger le 97 depuis l'Eglise Sainte-Marie jusqu'à la gare de Schaerbeek;

— dat de MIVB de dienstverlening op de as Koningsstraat-Regentschapsstraat nog verbetert, rekening houdend met de investeringen op die as en dat zij in het bijzonder het voorstel om tramlijn 97 te verlengen vanaf de Sint-Mariakerk tot het station van Schaarbeek, opnieuw onderzoekt;

— Adopté.

Aangenomen.

— que la STIB et la région, en collaboration avec les communes, réalisent le programme VICOM dans son intégralité;

— dat de MIVB en het gewest, in samenwerking met de gemeenten, het VICOM-programma volledig uitvoeren;

— Adopté.

Aangenomen.

— que soit prévu un système d'incitants visant à encourager les communes à assurer une réelle priorité au transport public;

— te zorgen voor maatregelen die de gemeenten ertoe aansporen om van het openbaar vervoer een echte prioriteit te maken;

— Adopté.

Aangenomen.

— que la réorganisation du réseau tramways n'ait aucun impact négatif sur l'emploi;

— dat de reorganisatie van het tramnet geen enkele negatieve weerslag heeft op de werkgelegenheid;

— Adopté.

Aangenomen.

— que le caractère public de la STIB soit conservé dans le cadre de cette restructuration et des dépenses qu'elle entraîne, notamment en matière d'acquisition de matériel roulant et de sa maintenance;

— dat het openbaar statuut van de MIVB behouden blijft in het kader van die reorganisatie en de uitgaven waartoe ze leidt, met name wat betreft de aankoop van rollend materiaal en het onderhoud ervan;

— Adopté.

Aangenomen.

— que l'acquisition du matériel roulant reflète bien les choix de la région en matière de mobilité, assure l'intermodalité et une meilleure accessibilité des véhicules de transports en commun.

— dat de aankoop van het rollend materiaal duidelijk laat blijken welke keuzes het gewest heeft gemaakt inzake mobiliteit en zorgt voor intermodaliteit en een betere toegankelijkheid van de voertuigen van het openbaar vervoer

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente — Nous procéderons le mardi 15 juillet 2003 à 16 h 30 au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij zullen op dinsdag 15 juli 2003 om 16.30 uur tot de naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie overgaan.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A MM. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES,

DE LARENOVATION URBAINE ET DE LARECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LES CONSEQUENCES POUR BRUXELLES DE L'ACCORD DE GOUVERNEMENT NEGOCIE AU NIVEAU FEDERAL ET LES POSITIONS DEFENDUES PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS LE CADRE DE CES NEGOCIATIONS »

INTERPELLATION JOINTE DE MME CAROLINE PERSOONS, CONCERNANT « L'ACCORD DU GOUVERNEMENT FEDERAL RELATIF AU SURVOL DE BRUXELLES »

INTERPELLATION JOINTE DE MME MARION LEMESRE, CONCERNANT « L'ACCORD DE GOUVERNEMENT AU NIVEAU FEDERAL ET SES CONSEQUENCES POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

INTERPELLATION JOINTE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS CONCERNANT « LES CONSEQUENCES POUR BRUXELLES DE L'ACCORD FEDERAL DE CONSTITUTION DU GOUVERNEMENT VIOLET »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEREN DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VAN HET FEDERALE REGEERAKKOORD VOOR BRUSSELEN HET STANDPUNT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING INDEZE ONDERHANDELINGEN »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS, BETREFFENDE « HET AKKOORD VAN DE FEDERALE REGERING OVER DE VLUCHTEN BOVEN BRUSSEL »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARION LEMESRE, BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VAN HET FEDERALE REGEERAKKOORD »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VOOR BRUSSEL VAN HET FEDERALE REGEERAKKOORD VAN PAARS »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour développer son interpellation.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, permettez-moi, avant d'entamer mon interpellation, d'avoir une pensée émue pour notre région, puisqu'il apparaît que les Bruxellois, au sein du gouvernement Verhofstadt II, seront nettement moins bien représentés que sous la législature précédente.

A peine compte-t-on ainsi, côté francophone, une seule ministre néo-bruxelloise de surcroît ... — et un secrétaire d'Etat.

Faut-il rappeler que sous la législature précédente, le gouvernement fédéral comptait deux ministres bruxellois (Isabelle Durant et Charles Picqué), une ministre bruxelloise d'adoption (Laurette Onkelinx) et deux secrétaires d'Etat (Alain Zenner et Olivier Deleuze).

Le poids des Bruxellois francophones a diminué dans le gouvernement Verhofstadt II de quelque 60 %.

Quand on connaît toutes les difficultés qu'à connues Bruxelles pour faire entendre sa voix et se faire respecter dans les négociations gouvernementales lors de la législature précédente, cette perte d'influence de Bruxelles a de quoi, je vous l'avoue, inquiéter. Et plus encore lorsqu'il faudra aborder des dossiers comme ceux des vols de nuit, des vols de jour ou du RER ... Peut-être pourrons-nous compter sur notre ancien Ministre-Président, M. François-Xavier de Donnea, qui vient de déclarer être très content et très heureux de pouvoir s'occuper des affaires bruxelloises au niveau fédéral puisque « c'est là que se prennent les vraies décisions ». Il s'occupera des questions urbaines et des problèmes que connaissent les grandes villes, notamment Bruxelles. Voilà qui compensera, sans doute, le manque de représentants bruxellois au sein du gouvernement fédéral.

Cela m'amène au cœur même de mon interpellation.

A la différence d'autres négociations menées sous la législature précédente, il faut reconnaître — et s'en féliciter ... — une plus grande implication de la Région de Bruxelles-Capitale dans les négociations qui se sont déroulées au Lambermont.

C'est là un élément positif, comme l'est l'affirmation répétée du gouvernement Verhofstadt d'intéresser l'ensemble des régions et communautés dans les processus de décision sur l'une ou l'autre thématique ...

A plusieurs reprises, dans cette déclaration gouvernementale, le gouvernement fédéral s'engage à associer les régions et communautés au processus décisionnel.

Mais il est une chose d'être présent, il en est une autre d'être entendu.

A ce titre, je me permettrai une incise : avez-vous été consulté sur la décision de ce week-end entérinant la régionalisation des licences d'armes ?

Monsieur le Ministre-Président, je ne vous ferai pas rougir en affirmant que l'on attendait beaucoup de votre arrivée à la tête du

gouvernement. L'arrivée d'un président de parti — premier parti de la Région de Bruxelles-Capitale de surcroît ... — à la rue Ducale laissait à penser que le nouveau venu arriverait avec une dot intéressante et un trousseau bien rempli.

Pourquoi sinon avoir débarqué M. de Donnea si ce n'était pour apporter une plus-value pour Bruxelles ...

Comme je vous l'avais expliqué lors du débat que nous avons eu ici même lors de votre communication gouvernementale inaugurale, ces négociations fédérales constituaient pour vous, Monsieur le Ministre-Président, un examen de passage permettant de jauger le poids politique qui est le vôtre auprès de votre propre formation et auprès des autres formations de la nouvelle coalition gouvernementale.

Autant vous l'affirmer d'entrée de jeu, cet examen de passage, pour nous, n'est pas concluant.

En effet, depuis la Saint-Polycarpe, tous les partis se sont entendus pour affirmer que le refinancement de Bruxelles était une nécessité.

Et l'on n'a pas vu grand chose ... si ce n'est des effets de manche faisant croire au soir de l'accord que la dotation pour Bruxelles augmenterait de 25 %, permettant par là-même, de nombreuses nouvelles politiques à Bruxelles en matière de sécurité, de logement, etc.

Les Bruxellois étaient aussi porteurs d'un certain nombre de revendications, et notre Parlement a adopté sous cette législature diverses résolutions en ce sens, que l'on pense aux vols de nuit, au développement du RER, à l'octroi du droit de vote aux ressortissants non européens ...

Je vous interpelle donc aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président, sur la maigreur du bilan bruxellois de l'accord de gouvernement.

Je commencerai tout d'abord par le refinancement de Bruxelles.

Je ne m'appesantirai pas sur les déclarations de Mme Lemesre, chef du principal groupe de la majorité qui, le 27 janvier dernier, affirmait lors d'une conférence de presse tenue avec un membre de votre gouvernement :

« Si pour financer sa Région-Capitale, le pays ne veut pas envisager de nouveaux modes d'imposition de l'IPP à la source ou de surpondération dans les calculs de répartition de celui-ci, l'instauration de dotations fédérales verticales correspondantes s'avère le mécanisme le plus juste. ».

Et Mme Lemesre concluait :

« Il faut sortir des aumônes conditionnées de l'accord de coopération. ».

Que précise cet accord de gouvernement concernant le refinancement ?

Il nous dit « Le gouvernement fixera les moyens de l'accord de coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale de 100 millions EUR en 2004 à 125 millions EUR en 2007. Il les pérennisera et en

plus simplifiera la procédure de décision en ce qui concerne cet accord. ».

Monsieur le Ministre-Président, si vous-même présentez cela comme une croissance de 25 % des moyens à l'accord de coopération, je serais plutôt enclin à constater qu'il s'agit là d'une réduction de moitié du rythme d'accroissement actuel des montants à l'accord de coopération.

De 500 millions par an sous la législature précédente, on passerait tout au plus à 250 millions par an ...

Par ailleurs, l'accord de gouvernement prévoit dans le texte que la dotation pour 2004 sera de 100 millions EUR.

En 2004, nous n'aurons donc pas un centime supplémentaire, cet accord de coopération n'étant pas augmenté l'année prochaine.

Tout au plus s'engage-t-on au niveau du gouvernement fédéral — à moins que vous ne me contredisiez tout à l'heure — à atteindre le montant de 125 millions en 2007.

Je récapitule. Rien en 2004. Quelle sera la progression entre 2005 et 2007 ? On n'en sait rien. Tout ce que l'on sait, c'est qu'on aura 25 millions de plus en 2007 qui, selon vous, nous permettront de mener des politiques nouvelles en matière de logement, de sécurité et je ne sais quoi d'autre.

Par ailleurs, j'aimerais aussi vous demander ce qu'il advient de l'enveloppe complémentaire accordée par l'Etat fédéral (500 millions BEF par an) pour permettre à la Région bruxelloise d'assurer la sécurité lors des sommets européens.

Il est, en effet, prévu que tous les sommets européens se tiendront à Bruxelles à l'horizon 2004, ce qui doublera leur nombre par rapport à ce qui se passe à l'heure actuelle et, pour Bruxelles, les dépenses générées par les opérations de maintien de l'ordre.

Cette enveloppe existe-t-elle encore ? Si oui, a-t-on prévu de l'augmenter en fonction du doublement du nombre de sommets qui se dérouleront ici ?

Je placerais aussi cette question desdits moyens complémentaires en regard des efforts budgétaires que le gouvernement fédéral tente d'imposer aux entités fédérées.

Vous nous avez fait part, Monsieur le Ministre-Président, de l'impossibilité pour la Région bruxelloise de consentir de nouveaux efforts dans le cadre du Pacte de Stabilité.

Or, l'accord au niveau du gouvernement fédéral confirme ce qu'il convient d'appeler une mise sous tutelle par le fédéral des délibérations budgétaires des régions, dès l'automne 2003.

Cela m'inquiète ... et laisse plutôt augurer moins d'un refinancement de notre région que d'une gestion de la disette bruxelloise pour les cinq années à venir.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je laisserai le soin à d'autres membres de mon groupe de vous interpeller

sur d'autres parties de l'accord de gouvernement, comme le RER, les vols de jour, les vols de nuit.

En ces matières, je dois bien observer que les avancées et les garanties sont bien maigres pour Bruxelles. Je suppose que, comme moi, vous avez lu cet accord :

— deux lignes à peine dans les 66 pages de l'accord de gouvernement concernent le RER;

— les vols de jour seront renégociables;

— les vols de nuit seront renégociés alors que l'accord du 24 janvier était, disait-on, définitif, et ce au détriment des communes francophones de la périphérie bruxelloise;

— l'arriéré judiciaire à Bruxelles — cela ne vous préoccupe-t-il pas ?
— une ligne et demie et aucun accord quant au fond et aux moyens;

— la réforme des polices : qu'avez-vous obtenu pour que le cadre bruxellois, qui souffre de 800 places manquantes, soit enfin rempli ?

Avant de conclure, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais vous dire mes déceptions quant aux trop nombreux silences que contient cet accord de gouvernement.

Pour ne pas être trop long, je n'en citerai que quatre.

Premièrement, la déclaration gouvernementale ne comporte pas une seule ligne en ce qui concerne l'assouplissement des règles en matière linguistique. Or, comme vous le savez, ces règles, édictées il y a plus de quarante ans, sont totalement décalées par rapport à la réalité bruxelloise d'aujourd'hui.

Deuxièmement, et il en avait déjà été question lors de votre déclaration gouvernementale : l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge. Je vous avais demandé, Monsieur le Ministre-Président, de devenir notre meilleur ambassadeur dans ce domaine, de vous faire le porte-parole d'une revendication juste, urgente et nécessaire, vous qui, depuis quelques semaines, consentez de nombreux et importants efforts à l'apprentissage de la seconde langue nationale.

La déclaration gouvernementale ne contient pas le moindre mot à propos du bilinguisme dans l'enseignement, sujet qui nécessite une modification de la loi au niveau fédéral.

Je ne reviendrai pas sur les mécanismes « anti-Blok » dont j'ai déjà parlé, mais j'espère que les formations démocratiques parviendront à faire progresser les choses d'ici les prochaines élections fédérales.

Enfin, il y a le problème de la ratification de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Si j'ai bonne mémoire, le MR, ou à tout le moins le FDF — j'ai entendu M. Maingain à plusieurs reprises à ce sujet — en faisait un préambule à toute négociation gouvernementale et institutionnelle.

M. Rudi Vervoort. — On sait que M. Maingain voulait être ministre !

M. Benoît Cerexhe. — Il le sera peut-être ...

Malheureusement, M. Maingain n'était pas à la table des négociations. J'y ai vu les représentants de Spirit, mais pas M. Maingain.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je puis vous dire qu'il y est allé plusieurs fois.

M. Benoît Cerexhe. — En tout cas, je ne l'ai pas vu. Quoi qu'il en soit, je ne comprends pas les propos mâles de M. Maingain, parlant de la ratification de la Convention-cadre comme d'un préambule à toute participation de sa formation politique à un gouvernement : il n'y a pas un seul mot à ce sujet dans la déclaration gouvernementale !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — M. Maingain n'a jamais dit cela. Où l'avez-vous lu ?

M. Benoît Cerexhe. — Dans la presse. Et l'on n'en parle même plus ... Allez donc annoncer la nouvelle aux habitants de la périphérie à qui vous avez fait des promesses au cours de la campagne électorale ! Dites-leur qu'il n'y a pas un mot à ce sujet dans la déclaration gouvernementale !

Monsieur le Ministre-Président, vous êtes hélas revenu de la négociation fédérale avec bien peu de choses dans votre bagage, vous contentant de considérer comme des victoires la confirmation de certains *statu quo* et de tonitruer sur une maigre avancée en matière financière, à savoir un milliard à l'horizon 2007. Le montant du budget de la Région bruxelloise s'élevant chaque année à 80 milliards BEF, ce n'est pas avec un milliard que vous pourrez mener des politiques nouvelles pour notre région, au profit de ses habitants. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre pour développer son interpellation jointe.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, l'accord de gouvernement Violet 1^{er} a déjà fait couler beaucoup d'encre et a été le sujet de maintes analyses plus ou moins critiques, plus ou moins positives, assez logiquement selon l'angle de vue de l'opposition ou de la majorité.

Le débat qui nous réunit ici ne devrait idéalement pas se placer sous cet angle, mais bien plutôt sous celui de Bruxelles. L'accord gouvernemental fédéral est-il porteur de retombées positives pour notre région et, pour le moins enclenche-t-il de nouveaux mécanismes de concertation « Etat-région », de nouveaux processus de financement potentiel plus favorables à notre région que par le passé ?

Il est sans doute, à l'heure actuelle, encore difficile d'en faire le décompte précis mais, *a priori* — sur un plan financier surtout — avant d'avoir une balance précise de la répartition des coûts des projets contenus dans l'accord de gouvernement, je pense que pru-

dence et circonspection doivent rester de mise. Toutefois, sans faire preuve d'un optimisme béat, je n'hésite pas à reconnaître en cet accord fédéral un potentiel positif pour les régions et Bruxelles en particulier.

Pourquoi ? Tout d'abord, par ce nouveau mécanisme de concertation qui n'existait pas par le passé et qui fera, comme vous l'avez déjà souligné par cette image, Monsieur le Ministre-Président, que : « Bruxelles sera à table. ».

La réunion à date fixe du Comité de concertation, une fois par mois, permettra d'examiner toute une série de dossiers récurrents comme la répartition des compétences dans le sens d'une plus grande cohérence. En matière de sécurité routière, par exemple, cela sert-il de jouer les autruches en ne voulant pas admettre les préoccupations et sensibilités différentes qui ...

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

... existent entre le nord et le sud de notre pays. Que cela soit dû à un tempérament plus latin, à une densité de routes et de circulation moins élevée ou à une configuration différente de celles-ci, à savoir, plus vallonnées au sud : la sécurité routière est vécue différemment à la fois dans les mentalités, mais aussi dans les chiffres — il y a plus de morts et plus d'amendes en Flandre.

Alors, sans remettre en question un système fédéral des amendes garanti par une justice qui, heureusement, reste et doit rester fédérale, pourquoi ne pas réfléchir et aller plus avant dans la dépenalisation de certaines infractions qui pourraient, comme c'est le cas pour le stationnement illégal, donner lieu à un système de perception locale.

Le forum institutionnel qui réunira régions et communautés aura précisément pour mission d'évoquer, sans tabous ni ukases, une répartition des compétences entre l'Etat et les entités fédérées. Toutefois, dans ce pays, où tout se discute à l'arraché, nous savons qu'il convient d'envoyer à ce genre de table, des représentants politiques suffisamment forts et armés pour y défendre la Capitale.

A ce sujet, permettez-moi de ne pas m'inquiéter et de considérer que, dorénavant, la place de négociateur à part entière — parce que c'est cela aussi le grand acquis, c'est Bruxelles à part entière et le négociateur à part entière — est désormais garantie à Bruxelles en la présence de son Ministre-Président.

M. Benoît Cerexhe. — Il suffit qu'il soit invité et il est déjà content !

M. Denis Grimberghs. — Ce qui nous intéresse c'est le résultat.

Mme Marion Lemesre. — C'est vous qui le dites. Nous, en tout cas, nous sommes contents que Bruxelles sera désormais à part entière ...

M. Benoît Cerexhe. — Il obtenait moins que quand M. de Donnea n'était pas là.

Mme Marion Lemesre. — C'est inexact. De toute façon, l'avenir vous le dira. C'est un procès d'intention que vous faites là aussi.

Dorénavant, notre Ministre-Président va représenter Bruxelles en tant que négociateur à part entière. Permettez-moi de considérer que c'est peut-être plus important que de dire qu'il n'y a pas assez de ministres bruxellois au sein du gouvernement fédéral. Ce n'est pas essentiel pour moi. Je ne voudrais pas faire de perfidie mais quand nous avons la Mobilité, l'Emploi ou les Grandes Villes, avons-nous véritablement eu, au niveau fédéral, des politiques adaptées ou privilégiées pour Bruxelles ?

M. Christos Doulkeridis. — Oui !

Mme Marion Lemesre. — Vous viendrez nous le démontrer !

Cette répartition plus claire des rôles et des missions constitue une réelle avancée pour Bruxelles. Nous vous savons, Monsieur le Ministre-Président, à la hauteur de tels défis. Reconnaissons ici l'ampleur de ceux-ci.

Il y aura effectivement nombre de dossiers sur la table : l'autonomie constitutive de notre région, la révision de l'article 195 ...

M. Rudi Vervoort. — Je peux assurer à M. Ducarme que vous ne teniez pas le même langage avec M. de Donnea.

Mme Marion Lemesre. — C'est vrai. C'est une autre personnalité. A la table des négociations, nous avons besoin de personnes qui n'ont pas peur de se retrousser les manches et de réclamer la part de Bruxelles.

M. Benoît Cerexhe. — L'autonomie constitutive faisait déjà partie des accords de 2002. Et, comme souvent dans ce pays, on nous le fait payer une deuxième fois !

Mme Marion Lemesre. — Mais vous ne payez rien ! Ce qui est sur la table, c'est la transcription de ces accords dans la Constitution notamment et dans les textes.

Le morceau de choix, ce sera le nouvel accord de coopération qui remplacera le protocole du 15 décembre 2000. En cette matière, nous devons être prudents, clairvoyants. Il ne s'agira pas de payer avant d'avoir calculé la balance, notamment pour les nouvelles missions qui vont revenir aux communes et à la région.

Je donnerai deux exemples.

Dans le domaine de l'emploi, il faudra bien budgétiser et voir ce qui reviendra à la région.

L'accord gouvernemental parle de nouveaux efforts de réinsertion plus personnalisés avec, entre autres, le soutien des CPAS, et visant à supprimer l'article 80 qui excluait du bénéfice du chômage les chômeurs de longue durée. Cela devra être suivi par les CPAS. Mais le texte dit aussi : « l'engagement et la disponibilité des chercheurs d'emploi à l'égard du marché du travail seront suivis intensivement par l'ONEm. ».

Quelle sera la coopération demandée aux CPAS ? L'ORBE aura-t-il aussi un rôle à jouer ? Comment seront financées ces nouvelles missions ou missions accrues ?

Dans le même ordre d'idées, l'extension des chèques-services; la permission qui sera donnée aux travailleurs ALE de passer dans le système des chèques-services devra faire l'objet, lors de la conférence sur l'emploi en septembre, d'une définition plus claire des rôles de chacun.

C'est là que nous devons être fermes, clairvoyants, prudents, être à la table des négociations, budgétiser l'impact de ces nouvelles missions sur nos communes, nos CPAS, nos institutions et nos instituts régionaux.

Le groupe MR salue, en tout cas, ce nouveau gouvernement qui, en faisant de l'emploi sa priorité, va mobiliser toutes les forces vives de notre pays dans la perspective de créer 200.000 emplois nouveaux. C'est peut-être un chiffre lancé rapidement mais c'est une volonté.

Avec 21 % de chômage à Bruxelles, nous ne pouvons pas faire la fine bouche. Les primes pour l'employeur qui engage et forme un jeune devront faire l'objet d'une bonne coordination. Comment comprenez-vous réorienter votre politique de l'emploi dans ce contexte plus ouvert et pro-actif ?

Le deuxième exemple impliquant une coordination régionale est l'intensification de la politique des grandes villes. Le groupe MR en a souvent parlé à cette tribune et avait lancé l'idée des zones franches.

En vue d'une meilleure cohérence, et donc d'une plus grande performance de cette politique, la région compte-t-elle mettre en place une concertation plus étroite entre l'Etat et les communes concernées afin d'élaborer des projets de plus grande envergure ? Là aussi, l'accord dit : moins de projets, mais on les finalise avant d'en lancer d'autres.

(M. Marc Cools, Vice-Président, remplace M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt de heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, in de voorzitterszetel.)

Il faut que la région puisse coordonner ces projets.

L'objectif d'inscrire cette concertation dans le cadre d'une conférence interministérielle des villes ne risque-t-il pas de compromettre cet indispensable rôle de coordination régionale ? Je pense particulièrement aux actions envisagées en faveur « de meilleures possibilités de logement ».

Demain, nous examinerons le Code du logement et nous voterons avec enthousiasme et satisfaction le texte tel qu'il est sorti de notre commission du Logement.

Le texte envisage de meilleures possibilités de logement et le rôle de la fiscalité fédérale en matière immobilière en tant qu'instrument de logement. Nous n'avons jamais rien dit d'autre. Utiliser la fiscalité comme instrument, et notamment comme instrument de loge-

ment. Bien entendu, nous appuyons une telle volonté mais nous souhaiterions aussi la voir appliquer à des projets qui contribuent à relancer l'économie, donc à participer, à encourager la relance économique. Là, on touche à notre idée des zones franches.

Par exemple : lutter contre le phénomène du développement des *night-shops* et le type de commerces « téléphone-fax » — « snack-friterie », etc. qui en ce moment gangrèment véritablement l'hypercentre de Bruxelles et aussi les rues commerçantes de nos quartiers.

Il suffit de passer devant ce type de commerces pour constater le type de rentabilité qu'ils peuvent avoir sur un plan économique ...

M. Benoît Cerexhe. — Cela n'a rien à voir avec l'accord du gouvernement fédéral et ses implications pour Bruxelles !

Mme Marion Lemesre. — Vous venez d'illustrer la façon aveugle dont vous avez lu cet accord du gouvernement fédéral !

M. Benoît Cerexhe. — Vous considérez que l'enjeu pour Bruxelles de la négociation du gouvernement fédéral ce sont les *night-shops* dans le centre de Bruxelles ? Nous n'avons pas la même conception.

Mme Marion Lemesre. — Il faut régler très rapidement et avec efficacité des problèmes aussi proches des gens, qui les empêchent de vivre et qui finalement font fuir les habitants; parce que les *night-shops* ne permettent plus, par exemple, des logements aux étages, ils font fuir les commerces qui correspondent plus aux besoins des habitants; cela aussi, vous semblez l'ignorer, a des répercussions sur le prix de l'immobilier à Bruxelles parce que ce type d'économie parallèle apporte de l'argent en vue de l'achat de ces immeubles à des prix bien plus élevés que ce que pourrait donner un commerce normal.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de problèmes !

Mme Marion Lemesre. — En ces matières, Bruxelles a besoin d'actions rapides, pragmatiques et efficaces. La lutte contre les incivilités répond au même besoin. Les Bruxellois et visiteurs de notre ville ont été nombreux à se réjouir de voir envahir nos trottoirs par des troupeaux de bovidés décorés. Mais quelle n'est pas notre déception aujourd'hui, voire notre honte, de constater que nous sommes la seule ville d'Europe et même des Etats-Unis où ces charmantes vaches aient été vandalisées et même volées !

Vous me direz alors, Monsieur Cerexhe : « détails, détails ! ». Eh bien, ce sont ces détails-là qui rendent la vie impossible à Bruxelles.

M. Benoît Cerexhe. — Où sont les 800 policiers qui manquent à Bruxelles ?

M. le Président. — On ne vous a pas interrompu, Monsieur Cerexhe, quand vous êtes intervenu.

M. Benoît Cerexhe. — Mme Lemesre m'interpelle directement, monsieur le Président.

Mme Marion Lemesre. — Cela vous donne une idée du climat détérioré de la citoyenneté à Bruxelles. Bruxelles a besoin de mesures

d'urgence pour rétablir le respect des personnes et des biens sur son territoire.

En ce domaine, plusieurs chapitres de l'accord vont nous concerner à plus d'un titre. L'accord gouvernemental prévoit : « la désignation par la commune concernée d'un responsable des incivilités disposant d'un mandat clair — conféré par les responsables politiques locaux —, chargé d'organiser la cohérence des actions entre les contrats de ville et les contrats de sécurité ». Comment la région, en charge des politiques de prévention, notamment de lutte contre le décrochage scolaire, va-t-elle s'inscrire dans cette nouvelle dynamique ? L'accord annonce un renforcement de la masse budgétaire des contrats de sécurité et de prévention. Quelle sera la part de Bruxelles ? Il est évident que les 2.500 policiers supplémentaires qui seront mis à la disposition des polices locales sans coût supplémentaire pour les zones de police constitueront le renfort indispensable à cette politique de sécurisation de nos quartiers. Tout comme le traitement administratif des sanctions des incivilités pourra aussi être un instrument efficace et rapide. Mais dans ce paragraphe : l'accord est muet quant à savoir qui financera cette nouvelle mission naturellement à charge des communes. Le Ministre-Président n'oubliera pas, j'imagine, d'en discuter les modalités de financement !

C'est important aussi !

Enfin, pour terminer par le financement — puisque notre collègue Caroline Persoons s'exprimera au nom du MR sur le chapitre du trafic aérien — nous nous réjouissons, évidemment, de voir pérenniser l'accord de coopération qui, de plus, passera de 100 millions à 125 millions EUR d'ici 2007.

Par ailleurs, l'enveloppe de 12,5 millions EUR en 2003 pour la police se voit confirmée et portée à 25 millions EUR en 2004. C'est quand même pas, être « quasi nu », ça M. Cerexhe ou vous avez une vision excessivement puritaine de la nudité !

En tout état de cause, Monsieur le Ministre-Président, j'ai également noté avec beaucoup de contentement vos déclarations quant à l'utilisation de ces nouveaux moyens et aux mécanismes d'emploi de ceux-ci. Plus d'une fois, j'ai été de ceux au sein de ce Parlement à n'avoir guère apprécié l'affectation de nos moyens de l'accord de coopération à la rénovation d'immeubles dont l'État est propriétaire : comme par exemple le Palais des Beaux-Arts, les musées fédéraux, même si ces projets sont essentiels. Cela me paraissait abusif de nous les imputer dans l'accord de coopération. Après, on y a ajouté le Palais de Justice. On pouvait se demander si on n'allait pas bientôt rénover le Lambermont et le Sénat ! Je l'ai même dit quand M. de Donnea était assis à cette place-là, c'est quelque chose que j'ai toujours contesté.

Je me réjouis de voir recentrer ces moyens sur des projets tels qu'un nouveau pôle de l'audio-visuel, producteur d'emplois et de rayonnement international, qui relèvent là, vraiment d'une politique visionnaire. Trouver les budgets pour la démolition-reconstruction de vastes ensembles sociaux afin d'offrir à tous des logements de qualité; aider les communes — on en a parlé dans un autre débat — à entretenir les équipements de bien-être tels que les équipements sportifs. Tout cela, c'est centrer ses moyens sur les besoins des Bruxellois, sans nier la dimension internationale de Bruxelles, nourrie à partir de 2004 de 10 pays supplémentaires. Car réussir la dimension européenne de Bruxelles et son intégration dans la vie de

tous les jours des Bruxellois relèvera à la fois de vos défis, Monsieur le Ministre-Président, mais aussi de la mission de ce nouvel interlocuteur fédéral bruxellois — en la personne de Jacques Simonet qui, comme secrétaire d'État en charge des Affaires européennes, aura cette fonction-clé aussi, et sera notre interlocuteur bruxellois au fédéral — de réussir l'Europe à Bruxelles.

Avec nos plus sincères félicitations, tous nos vœux de réussite l'accompagnent ! (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. — La parole est à M. Christos Doulkeridis pour développer son interpellation jointe.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je désire à mon tour me centrer sur des questions qui me préoccupent. Nous avons tous reçu le texte de la déclaration qui a été adopté par les partis de la majorité au niveau fédéral. Ce texte est tantôt explicite, tantôt moins clair. Je souhaiterais obtenir des éclaircissements.

J'ai eu l'occasion de me faire une petite idée sur les conséquences des décisions qui sont proposées dans cet accord gouvernemental. Avant de me faire une idée définitive, j'aimerais cependant vous entendre et je vais m'attarder sur certaines questions.

En guise de préambule, je trouve que vous avez réussi une belle opération de marketing. On vous a vu dans certains médias paraître comme un grand sauveur de Bruxelles.

Cela n'est pas si mal en termes de marketing. Vous n'êtes pas là depuis longtemps et en tant que politique, cela doit être agréable à engranger.

Par ailleurs, vous avez en la personne de Mme Marion Lemesre une fan extraordinaire qui, jusqu'à présent, était quasi effacée, qui avait du mal à vivre au sein de cette majorité.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne partage pas votre première remarque mais je vous rejoins totalement quant à la seconde.

M. Christos Doulkeridis. — J'ai été presque ému de la voir vibrer comme cela. Je la voyais tellement « branchée ». Madame Lemesre, je ne voudrais pas diminuer votre plaisir et votre enthousiasme; être chef de groupe MR pendant quatre ans au sein de ce Parlement, cela aura été frustrant pour vous à de maintes occasions.

M. Benoît Cerexhe. — C'est un changement du tout au tout.

M. Christos Doulkeridis. — Je ne veux absolument pas réduire cet enthousiasme et l'espoir que M. Ducarme suscite en vous.

Mme Marion Lemesre. — Épargnez-nous vos images machistes.

M. Christos Doulkeridis. — Madame Lemesre, pas de votre part ! Vous êtes chef du groupe MR : y a-t-il parti plus machiste que celui-là ? Vous avez enfin réussi à nommer votre première ministre ! C'est une bonne chose et j'adresse toutes mes félicitations à cette

ministre. Je le fais de bon cœur mais pas de leçon sur le machisme, s'il vous plaît, de la part du MR car ce serait vraiment extraordinaire.

Je vais essayer de m'attacher essentiellement aux questions que je veux vous poser. Le Parlement s'est exprimé à de nombreuses reprises. Il le fait souvent sous forme de résolutions et, parfois ces résolutions nous semblent des prises de position qui restent sans suite.

Or, certaines de ces résolutions s'adressaient directement au niveau fédéral parce que des décisions prises par ce dernier ont des conséquences directes sur notre région et sur les deux autres. Il convient donc de s'y attarder.

Il y a eu les deux résolutions relatives à la mobilité dans et autour de Bruxelles; elles ont été adoptées le 30 juin 2000 et le 23 février 2001. Il y a eu ensuite, non pas une résolution, mais plusieurs prises de position au cours de la campagne électorale et un peu avant. Dès 1999, nous avons commencé à insister sur cette question : le juste financement de la Région bruxelloise, compte tenu de sa spécificité de capitale, et ce à plusieurs niveaux, et compte tenu de sa spécificité de ville-région coupée de son hinterland.

Vous-même, lorsque vous avez fait votre communication à ce Parlement lors de votre arrivée, avez insisté sur ce point d'évaluation très important, surtout à la lecture de l'accord gouvernemental au niveau fédéral.

La semaine dernière, ce fut la résolution sur les vols de nuit. Il s'agit d'un troisième paquet de compétences qui relèvent du pouvoir fédéral mais qui ont des répercussions sur les Bruxellois.

En outre, chaque parti s'est exprimé sur d'autres sujets : arriéré judiciaire, politique de l'emploi — dans les compétences qui sont strictement fédérales —, remboursement des charges assumées par les CPAS et par les hôpitaux publics, etc.

Sur ce type de questions il faut aller le plus loin possible pour comprendre l'impact qu'elles auront à Bruxelles.

Est-il permis d'être optimiste en ce qui concerne l'avenir, en particulier pour les mois qui viennent ?

Avant d'aborder ces points en détail, la première question que je voudrais vous poser en tant que chef du gouvernement bruxellois est la suivante : le gouvernement bruxellois a-t-il présenté un cahier de revendications dans le cadre de ces négociations au niveau fédéral ? Je sais que vous avez été entendu, de même que les autres Ministres-Présidents, lorsqu'il s'est agi d'envisager la sollicitation des entités fédérées pour la détermination des capacités d'emprunt. Avez-vous été seulement consulté à ce propos ou avez-vous, en qualité de Ministre-Président, présenté un cahier de revendications aux négociateurs ? Dans l'affirmative, quelles étaient les points repris dans ce cahier de revendications ?

J'en viens à présent à la question du refinancement et/ou du « définancement ». L'accord de gouvernement contient certes un point relatif au refinancement de la Région bruxelloise mais une série d'autres points — c'est plus ou moins clair — en appellent à la solidarité des régions quant à la mise en place de certaines politiques qui sont normalement des politiques fédérales.

C'est évidemment en analysant ce que l'on recevra et ce que l'on devra payer que l'on pourra comprendre si Bruxelles sort gagnante ou perdante de ce type de négociation.

Ce qui est clair, c'est le refinancement de Bruxelles. Pour rappel, en 1999, nous avons obtenu 500 millions par an, cumulés, jusqu'à la fin de la législature, en quatre ans. Ici, le texte dit : « Le gouvernement fixera les moyens de l'accord de coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale de 100 millions EUR en 2004 à 125 millions EUR en 2007 ». Cela signifie-t-il que Bruxelles recevra 125 millions EUR en 2007 et rien de plus de 100 millions EUR en 2005 et en 2006 ?

Y aura-t-il un effet progressif ? Je n'en sais rien. Je suis dans l'expectative. Je souhaiterais donc obtenir des précisions qui, d'ailleurs, intéressent tous les Bruxellois, qu'ils soient membres du Parlement régional ou mandataires communaux.

En effet, les problèmes que nous rencontrons en termes de financement n'affectent malheureusement pas que la seule Région bruxelloise.

La situation des communes, des CPAS et des hôpitaux publics est aussi relativement dramatique. Comme nous fonctionnons dans le cadre d'une enveloppe quasi fermée, nos institutions sont relativement pauvres les unes par rapport aux autres.

Parler de solidarité à ce niveau est difficile. Il importe aussi de voir les conséquences de ce financement, non seulement pour notre région, mais aussi pour les communes, les CPAS et les hôpitaux publics.

A ce sujet, M. de Donnea disait souvent qu'un refinancement de la région — ou un accord de coopération — était nécessaire, mais qu'il fallait aussi essayer d'avancer en ce qui concerne l'intervention de l'Etat dans les revenus de l'intégration et de l'aide sociale accordées par les CPAS. Sur ce plan, y a-t-il des avancées concrètes ?

M. de Donnea n'a pas l'exclusivité de ce type de questions, mais je le cite parce que Ecolo ne fait pas partie de cette nouvelle majorité et n'a donc pas été un acteur de ces négociations. En tant que membre du MR, j'imagine qu'il s'est concerté avec les négociateurs de son parti pour adopter une position sur ce point.

Il disait aussi — et nous partageons cet avis, avec d'autres partis — que « l'impact sur les hôpitaux publics d'un certain nombre de décisions fédérales est important ». D'une manière ou d'une autre, cet impact revient à la région parce que, si les hôpitaux publics se cassent la figure, c'est la région qui doit intervenir. Y a-t-il eu une avancée dans l'accord gouvernement à ce sujet ?

J'en viens à une question générale à laquelle je ne sais pas si vous aurez l'occasion de répondre. Toute une série d'autres mesures sont prévues dans cet accord de majorité, pour lesquelles les entités fédérales sont sollicitées. En tant que Ministre-Président, avez-vous eu l'occasion de faire le bilan du coût pour notre région ?

Je voudrais à présent aborder les dossiers SNCB et RER. A propos de la SNCB, une phrase m'inquiète, et en tout cas, me laisse perplexe. Le gouvernement respectera ses engagements financiers pour exécuter le programme pluriannuel d'investissements. On prévoit de le prolonger éventuellement de deux ans, ce qui ne me pose

pas de problème; au contraire, je m'en réjouis. On confirme des décisions prises sous la précédente majorité mais on ajoute : « à cet égard, le gouvernement consultera les régions sur leurs priorités dans ce programme ». En tant que tel, cela peut paraître sympathique dans la mesure où l'on se dit que l'on va nous entendre. C'est d'ailleurs plus ou moins le cas, les priorités telles qu'elles sont définies dans le programme pluriannuel d'investissements se font généralement en concertation avec les régions concernées.

Il est vrai que, pour Bruxelles, ce n'est pas toujours évident. Mais la phrase suivante est inquiétante : « les instruments en matière de co et de préfinancement par d'autres entités » — c'est-à-dire les régions, j'imagine — « contribueront à exécuter les projets prioritaires ».

On peut faire l'interprétation suivante : vous pouvez donner votre avis sur le programme d'investissements mais vous devez contribuer au co ou au préfinancement.

C'est un coût pour les régions ! Je sais que la Flandre est demanderesse depuis longtemps dans ce domaine.

La Région wallonne est plutôt réticente, mais elle pourrait éventuellement se le permettre. Mais la Région bruxelloise n'a aucun intérêt à entrer dans ce type de négociations car elle n'en a pas les moyens. Bruxelles ne peut se permettre d'être mise à contribution également pour la SNCB. Comment interprétez-vous ce fragment de phrase et comment y réagissez-vous, Monsieur le Ministre ?

Quant au RER, nous nous trouvons jusqu'à présent dans un débat relatif à la mise en place des premières lignes, des premières voies, etc. pour 2005. Nous nous sommes rendu compte, dans le cadre des discussions qui se sont déroulées aux échelons bruxellois et fédéral, au conseil d'administration ou dans le cadre des relations entre celui-ci et l'Etat fédéral, que la SNCB ne considérait pas le projet RER comme prioritaire. Il a fallu se battre sans cesse à l'échelon fédéral pour que les moyens dégagés pour le RER soient réellement mis en œuvre et consacrés à sa mise en place progressive. C'est un élément très important pour Bruxelles. D'une part, l'accord de majorité ne fait plus du tout référence à une date de mise en œuvre du RER, ce qui est regrettable et, d'autre part, il est précisé que « les moyens disponibles dans le fonds RER seront libérés selon un timing proposé par l'entreprise afin que le RER puisse être mis en œuvre dans les meilleurs délais ». Si l'on doit attendre que l'entreprise veuille bien envisager le RER comme une priorité dans le cadre de ses missions, on risque d'attendre longtemps ! Or, dans un accord de majorité, le politique doit précisément donner l'impulsion, indiquer la direction à prendre ainsi que les délais. De ce point de vue, nous sommes face à un recul plutôt qu'à une avancée.

J'en viens au survol de Bruxelles. Nous avons voté une résolution à ce sujet. J'ai entendu M. Gosuin et d'autres Bruxellois s'en réjouir. Je crois que l'on s'est surtout réjoui de ce qui n'a pas changé, plus en tout cas que des améliorations potentielles pour Bruxelles. Je ne dis pas que c'est mal. C'est déjà cela ! On s'est beaucoup excité sur les revendications pointées par certains interlocuteurs de la Région flamande sur la situation « vols de nuit » et la situation « vols de jour », mais on est bien loin du contenu de la résolution telle qu'elle a été adoptée par notre Parlement voici à peine une semaine.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.*)

Mme la Présidente. — Je vous invite aimablement à conclure, Monsieur Doukeridis. Vous avez déjà dépassé votre temps de parole de cinq minutes.

M. Christos Doukeridis. — Je suis le seul intervenant de mon groupe, Madame la Présidente !

Mme la Présidente. — Cela n'a pas d'importance, Monsieur Doukeridis. Je vous demande de bien vouloir terminer.

M. Christos Doukeridis. — Pour le survol de Bruxelles, les améliorations relatives à la situation pendant la nuit ne seront donc pas mises en œuvre. Quant au jour, je prends note du fait que l'on introduit des amendes pour les avions qui seraient en infraction durant les heures intermédiaires entre la nuit et le jour, mais il faudrait évaluer l'impact sur la qualité de vie. Se borner à demander aux entreprises de payer davantage sans modifier le niveau de bruit enregistré pendant ces heures, ne suffit pas. L'important — peu important les moyens — est d'arriver à réduire le nombre d'avions qui survolent Bruxelles ou d'autres régions pendant ces heures-là. Il faut se concentrer sur cet aspect du problème. A part ce point de vue spécifique, je ne vois pas d'amélioration. Je ne vois pas en quoi est respecté le cahier des charges contenu dans la résolution votée à une large majorité à l'échelon bruxellois.

Madame Lemesre, vous avez parlé de respect dans votre intervention. C'est une valeur très importante. Je vous rejoins sur ce point. Vous évoquez la sécurité, le vandalisme. Je comprends cela. Mais s'il s'agit simplement d'augmenter l'effectif policier sans améliorer, de façon notable, la situation de l'arriéré judiciaire à Bruxelles, cela ne sert à rien. Ce qui est vraiment scandaleux, c'est l'attente que doivent supporter les personnes, victimes, coupables ou suspects, avant de voir leur affaire traitée. Cette attente peut durer quelques années. S'il existe un chapitre justice relativement important, la phrase concernant l'arriéré judiciaire est totalement vide. En effet, dire qu'on va améliorer le problème de l'arriéré judiciaire est insuffisant.

Mme la Présidente. — Monsieur Doukeridis, au lieu de faire des phrases vides, veuillez conclure !

M. Christos Doukeridis. — Madame la Présidente, je ne pense pas que votre rôle soit de donner un sens aux termes et aux phrases prononcés par les orateurs. Vous êtes là pour régenter éventuellement la prise de parole — je vous accorde ce pouvoir — mais pas pour juger les commentaires que je fais dans mon interpellation. En la matière, je voudrais être très clair également.

Mme la Présidente. — Monsieur Doukeridis, votre temps de parole est épuisé depuis très longtemps !

M. Christos Doukeridis. — Je ne pense pas que nous ayons convenu en Bureau élargi que le temps dévolu à chaque groupe serait de dix minutes.

Mme la Présidente. — Monsieur Doukeridis, vous êtes interpellant en troisième ordre. Vous avez donc droit à dix minutes.

M. Christos Doukeridis. — Absolument pas ! Je suis interpellant principal dans cette question, je suis désolé ! Je vous demande donc de respecter aussi le Règlement !

Mme la Présidente. — Monsieur Doukeridis, permettez-moi de vous citer l'article 56 du règlement. Au point 3, l'interpellateur principal, en l'occurrence, M. Cerexhe, avait droit à quinze minutes. Les auteurs des interpellations jointes à la première, dix minutes. Etant donné que vous avez la chance de pouvoir donner la réplique, vous aurez encore l'occasion de vous exprimer après l'intervention du Ministre-Président, droit que d'autres n'auront pas. Veuillez, je vous prie, conclure !

M. Christos Doukeridis. — Je conclus donc !

En matière de logement, je ne répète pas ce qui sera dit par M. Lemaire ni ce qui a été dit par M. Cerexhe. C'est un des problèmes principaux de notre région. Vous avez dit beaucoup de choses, Madame Lemesre, à propos de la politique fiscale. J'aimerais voir des choses concrètes. On y reviendra certainement dans les mois qui viennent.

En ce qui concerne le Forum et le fait d'y être invité, je comprends votre enthousiasme en la matière, si ce n'est que jusqu'à présent, ce n'est pas ce dont nous avons le plus souffert. Nous étions de temps en temps invités au Comité de Concertation. Le tout était que le gouvernement bruxellois adopte une attitude unanime qui n'a pas toujours été facile, notamment dans le dossier des vols de nuit, et se fasse entendre par les autres interlocuteurs. Aussi, les chausse-trappes et les pièges nous attendent. Aujourd'hui, nous pouvons être plus ou moins sereins comme vous voulez l'afficher, mais eu égard aux dangers que nous rencontrerons dans ce forum, le simple fait d'y être invité ne suffira pas à calmer les attentes légitimes des Bruxellois.

Le reste de mon intervention figurera dans la réplique. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — Ce sera très bien ! On confond interpellation et débat sur une déclaration gouvernementale. Je reste persuadée que dix minutes suffisent à exprimer la pensée des uns et des autres même si elle est oppositionnelle. Je rappelle, étant donné que le CDH compte trois intervenants, qu'ils devront se partager dix minutes.

La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je ne vais pas me réjouir ici des nombreux acquis obtenus par le PS dans cet accord de gouvernement. Les avancées en matière sociale ou en faveur de l'emploi, par exemple, ne concernent en effet pas directement notre Assemblée, et donc le débat d'aujourd'hui. Encore que ... mais j'y reviendrai. Pour les points plus particulièrement liés à Bruxelles, j'exprimerai une satisfaction modérée. Ce n'est pas une figure de style. Je parle bien de satisfactions ... mais modérée.

Ce jugement tempéré provient sans doute d'abord du fait qu'à la différence des matières que j'évoquais plus haut, comme la sécurité sociale, on ne peut pas parler pour Bruxelles d'un saut quantitatif et qualitatif opéré dans ce nouveau programme de gouvernement. La plupart des mesures adoptées constituent un renforcement des dispositions et des engagements pris déjà sous la précédente législature, ce qui n'est en soi pas à dédaigner dans la mesure où la coalition arc-en-ciel avait déjà pris davantage en compte les besoins et les spécificités bruxelloises. Ainsi, l'accord de coopération accru et pérennisé sous la précédente législature, connaîtra une nouvelle augmentation. D'aucuns jugeront sans doute l'enveloppe encore insuffisante, et nous en sommes. L'important néanmoins est de voir à chaque fois les moyens s'accroître. C'est également une illustration du fait que le combat pour Bruxelles, loin des effets d'annonce et des fanfaronnades, s'inscrit essentiellement dans la durée, dans la constance des attitudes et dans la persévérance des revendications. Je voudrais à ce propos relever quelques déclarations du Ministre-Président qui, tout à la joie de ces marges nouvelles obtenues par les négociateurs fédéraux, lançait déjà prématurément quelques idées personnelles quant à la manière de les dépenser. Je voudrais l'engager à plus de retenue sinon, tout au moins, à plus de collégialité. Sous la législature précédente, nous avons réussi à orienter davantage les moyens de l'accord de coopération vers une véritable politique de cohésion urbaine, au travers notamment de l'intervention dans les quartiers, et non plus seulement pour des travaux d'infrastructure et parfois même de prestige.

Nous avons pu compter pour ce faire sur des relais efficaces au fédéral, et je pense en particulier à la ministre Laurette Onkelinx, bruxelloise et non plus néo-bruxelloise comme je l'entends encore trop souvent.

Cela le mérite de répondre directement aux besoins des Bruxellois et non plus seulement à ceux des usagers de la ville. Dans le cadre d'une stratégie de refinancement de Bruxelles à travers l'accord de coopération, il est essentiel de conserver et d'amplifier cette orientation. De grâce ne gaspillons pas ces moyens à trop vouloir jouer les bienfaiteurs des institutions européennes.

Pour Bruxelles, l'accord fédéral confirme donc et renforce les engagements précédents. C'est encore le cas pour les contrats de ville dont nous sommes largement bénéficiaires. C'est aussi l'esprit qui préside aux dispositions politiques ou institutionnelles. Le problème des vols de nuit doit être résolu sur la base de l'accord du 24 janvier 2003. La volonté de résorber l'arriéré judiciaire à Bruxelles est réaffirmée. L'autonomie constitutive annoncée sous la précédente législature est également au menu.

Par ailleurs, plusieurs grands axes de l'accord auront des conséquences extrêmement positives pour notre région. L'effort extraordinaire réalisé en faveur des soins de santé, une croissance annuelle de 4,5 %, garantit une amélioration de la qualité de vie d'une partie importante de notre population, des personnes âgées ou précarisées, tout comme l'augmentation des revenus d'intégration et des allocations sociales. Bruxelles, qui compte en son sein plusieurs des communes les plus pauvres du pays, en termes de revenu par habitant, est l'une des premières bénéficiaires des efforts sociaux du gouvernement fédéral. Le raisonnement est identique en ce qui concerne la politique de l'emploi dans la région qui est la plus durement frappée par le chômage. Dans ce domaine, il faut se féliciter des dispositions visant à la création d'emplois supplémentaires et cela d'autant plus

que des mesures de discriminations positives sont prévues pour les grandes villes où les taux de chômage sont les plus élevés. Mais il faut souligner aussi les engagements pris en vue d'individualiser les droits et de rendre aux personnes victimes du chômage, toutes leurs chances et toute leur dignité. Je pense en particulier à la suppression du pointage obligatoire et à celle de l'article 80, instrument d'exclusion avant tout. Voilà certainement des mesures concrètes qui touchent directement la vie quotidienne de nombreux de nos concitoyens. Je pourrais encore citer le chapitre sécurité qui prévoit la prolongation des contrats de sécurité et leur transformation en programmes pluriannuels. Vous vous rappellerez certainement qu'il s'agissait là d'une des revendications que nous avions formulées dans une de nos nombreuses résolutions votées sous cette législature.

Je pourrais encore citer les mesures fiscales visant à encourager la rénovation urbaine et le déploiement d'activités économiques dans les quartiers défavorisés, la révision de la loi sur les baux, l'augmentation du Fipi, la reconnaissance des mosquées, toutes des mesures fédérales, certes, mais qui auront certainement un impact particulier sur le bien-être des Bruxellois.

Et c'est peut-être là qu'est le plus important : dans la plupart des chapitres de l'accord, on retrouve une attention particulière pour le fait urbain, les spécificités de la grande ville, avec des mesures adéquates. Cette nouvelle approche du fédéral est aussi le résultat d'une stratégie politique de refinancement, incarnée depuis longtemps par Charles Picqué, en vue de faire comprendre à tous que les difficultés de Bruxelles sont, pour une part importante, les difficultés d'une grande ville à l'égal de ce que peuvent connaître Anvers, Charleroi ou Liège. Qu'importe alors le nombre de fois où l'on trouve inscrit dans l'accord le nom de notre région; l'essentiel est que nous puissions trouver dans la politique fédérale des réponses concrètes à nos préoccupations particulières.

Accroître progressivement les moyens alloués à Bruxelles, développer les politiques fédérales de la ville, prendre mieux en compte les spécificités urbaines dans l'ensemble des politiques fédérales, voilà pour nous clairement la bonne stratégie, celle que nous menons avec ténacité et persévérance. Durant la campagne électorale, nous ne nous sommes pas joints à ceux qui, très imprudemment, voulaient se lancer dans un grand « deal » communautaire autour du refinancement de Bruxelles. L'accord fédéral nous donne aujourd'hui encore raison. Et si les fruits que nous avons obtenus sont moins gros que ceux qu'ils nous promettaient, quant à nous, nous les avons récoltés et sans qu'il nous en coûte !

J'ai parlé de satisfaction modérée au début de mon intervention. J'en viens donc à nos quelques points d'inquiétude. Je passe rapidement sur les intentions qui ne sont guère explicitées. J'ai déjà évoqué la promesse ferme mais peu détaillée en ce qui concerne l'arriéré judiciaire.

Il en va de même à propos du bruit des avions et la désignation de Bert Anciaux, un Flamand, accessoirement bruxellois, à la tête de la Mobilité, n'est pas pour me rassurer. En effet, Bert Anciaux a clairement axé sa campagne électorale sur le thème du bruit des avions et l'on peut penser qu'un de ses objectifs sera d'obtenir pour 2004 — autre échéance électorale majeure en Flandre — une révision de l'accord de janvier 2003. Dès lors, s'il est un domaine où il faudra se montrer particulièrement vigilant, c'est bien celui-là ! Un peu plus

inquiet encore me rend la lecture du texte sur le RER qui évoque une libération des moyens disponibles « selon un timing proposé par l'entreprise » même si cela doit avoir pour objectif une mise en œuvre dans les meilleurs délais. En matière de délais, je crains que les plus courts ne soient pas toujours les meilleurs.

Mais notre réel motif d'inquiétude réside dans la question de la répartition des efforts en matière de finances publiques qui sera négociée entre entités fédérées à côté du Forum institutionnel. C'est là que se trouve réellement le grand défi pour notre région. Il faudra veiller à ce que tout ce qui nous est donné ne soit pas repris dans une contribution régionale majorée ou plus exactement dans une diminution de notre déficit autorisé. C'est une responsabilité extrêmement lourde pour ceux qui représenteront Bruxelles à cette négociation. Je voudrais qu'ils en aient déjà pleinement conscience. Nous ne nous contenterons pas de mâles promesses ou de pâles excuses : nous jugerons sur pièce !

Je suis d'autant plus inquiet que, dans ces négociations futures, éminemment politiques, si le PS a choisi de conforter la représentation de Bruxelles dans l'exécutif fédéral, ce n'est malheureusement pas le cas de nos partenaires. Ce n'est évidemment pas avec un secrétariat d'Etat aux Affaires européennes, ultime coup de pied de l'âne à M. de Donnea, ni avec la présidence d'une assemblée aux destinées incertaines que l'on peut s'assurer de relais efficaces au fédéral. Certes, c'est un choix politique de nos partenaires. J'en fais le constat. Je crains, Monsieur le Ministre-Président, qu'à trop vouloir faire le vide autour de soi, on finisse par ne plus trouver personne à qui parler. Dans la perspective d'une négociation aussi essentielle pour Bruxelles, c'est un proverbe qu'il conviendrait de méditer. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, het is goed het federaal regeerakkoord tegen het licht te houden van de belangen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Ik zou hier een vijftal grote thema's willen aansnijden en vooral een aantal vragen om uitleg en evaluatie willen stellen aan de Brusselse regering en aan de Minister-President die toch geconsulteerd is geworden over heel wat zaken.

Een eerste thema betreft de internationale rol van Brussel.

De nieuwe regering is haar werkzaamheden begonnen met het ruimen van het puin dat de regering Verhofstadt-Michel I heeft achtergelaten inzake onze internationale betrekkingen. Het is hier niet de plaats om het debat te voeren over de genocidewet. En het valt nog te bezien of de nieuwe « definitieve oplossing » — de derde in drie maanden ! — de goede zal zijn. Voor Brussel is dit alles geen vrijblijvende zaak. Als internationale hoofdstad verwelkomen we tal van internationale instellingen. Het geeft ons een rol van diplomatie en bemiddeling in de wereld. Die internationale rol is ook van heel groot belang voor onze economie en is goed voor zo'n 15 % van ons bruto regionaal product. De regering Verhofstadt-Michel I heeft die internationale rol nodeloos in het gedrang gebracht door op het internationale toneel voor Don Quichote te spelen. Het valt te hopen dat de nieuwe regering niet alleen dit soort fratsen achterwege laat, maar dat zij vooral werk maakt van een beleid dat de internationale rol van Brussel versterkt.

Vanuit de CD&V-fractie vinden wij dat de internationale rol van Brussel een bijzondere meerwaarde betekent voor Brussel en voor heel België. Het is dan ook essentieel dat de federale regering en de Brusselse regering, elk op hun eigen bevoegdheidssterrein, alles in het werk stellen om die rol te versterken. Het is ook belangrijk dat beide regeringen daaromtrent samenwerken.

Welke verzekeringen kan de Minister-President ons terzake geven ? Gaat de nieuwe federale regering werk maken van het herstel van onze betrekkingen met onze bondgenoten ? Met dezelfde ministers op Buitenlandse Zaken en Landsverdediging ? Gaat de nieuwe federale regering actief stappen doen om de positie van Brussel als vestigingsplaats van de EU, de NAVO en tal van andere instellingen te vrijwaren en te versterken ?

Komt er voor die Europese en internationale functie inderdaad 25 miljoen euro extra van de federale regering in het kader van het samenwerkingsakkoord ? Komt dit pas vanaf 2007 of komt er ook al extra geld in 2005 en 2006 ? Zal dit geld worden aangewend om de leefbaarheid van onze stad te verzoenen met de internationale rol, zeker in het licht van de uitbreiding van de Europese instellingen ? Zal er op dit vlak bijvoorbeeld iets gebeuren inzake het betaalbaar houden van de huisvesting voor middeninkomens ?

De nieuwe regering telt een staatssecretaris voor Europese Zaken, met name de heer Jacques Simonet, die ons niet onbekend is en die het Brussels Hoofdstedelijk Gewest goed kent. Zal er nauw contact en overleg zijn tussen de Brusselse regering en deze staatssecretaris die een voor onze stad zo belangrijke bevoegdheid vervult ?

Een tweede punt gaat over de nachtvluchten.

Nog heel onlangs hebben wij er vanuit de CD&V-fractie op gewezen dat de internationale rol van Brussel ook een internationale luchthaven vereist en dat de daarmee verbonden lasten en lasten billijk moeten worden gespreid. Wij stonden met die houding nagenoeg alleen in deze Raad en hebben ons daarom onthouden bij de stemming over de recente resolutie over de nachtvluchten. Wij stellen vast dat wat uit de regeringsonderhandelingen gekomen is, veel dichterbij ons standpunt ligt dan bij dat van de meerderheid die in deze Raad de bewuste resolutie heeft goedgekeurd. Het dossier is nu zelfs in handen van een zelfverklaard « ervaringsdeskundige », minister Bert Anciaux.

De Brusselse regering werd overigens bij de besprekingen over deze materie betrokken. Kan de regering ons bevestigen dat men bij de aanpak van de nachtvluchten, en ook van de dagvluchten inderdaad zal vertrekken van het principe van een billijke verdeling van lasten en lasten en van een maximale spreiding ?

Als we tevreden zijn over de richting die gekozen werd inzake de nachtvluchten, dan zijn we ongerust inzake de mobiliteit, het derde punt van mijn betoog. We denken hier vooral aan het GEN. Het GEN is en blijft essentieel voor een toekomstgericht mobiliteitsbeleid voor Brussel.

Zal dit GEN er nu komen of niet ? We hebben nu een federale minister van Mobiliteit die niet bevoegd is voor de NMBS. Begrijpen wie kan ! Zal dit niet tot nog meer blokkeringen leiden ? Welke garanties heeft de Brusselse regering terzake vanwege de nieuwe federale regering ? Zijn er nu al dan niet door de nieuwe federale

regering centen voorzien voor het GEN ? Zowel voor infrastructuur en uitrusting als voor de exploitatiekosten ?

Een vierde punt gaat over werkgelegenheid en stedenbeleid.

Eén van de grootste uitdagingen voor ons gewest is en blijft de werkgelegenheid. Wat kunnen we op dit vlak verwachten van de federale overheid ? Hoeveel van die magische 200.000 nieuwe jobs komen in Brussel ? Of moeten we eerder vragen hoeveel van de 2.000 banen die bedreigd zijn bij de NMBS en De Post zullen in Brussel wegvallen. In ieder geval moeten de gewesten, binnen hun bevoegdheden, beter kunnen inspelen op de specifieke arbeidsmarktsituatie die verschilt van gewest tot gewest. Daartoe moet het federale beleid hen de nodige ruimte geven. De Vlaamse minister van Tewerkstelling heeft zonder verwijl zijn verlanglijstje naar de federale onderhandelaars gestuurd. Heeft onze Brusselse minister hetzelfde gedaan ? Hoe verhoudt het plan van minister Tomas zich tot het federale plan ?

Vragen hebben we ook inzake het stedenbeleid. In de vorige legislatuur zat daar een Brussels minister en werd er geld gestoken in een beleid gericht op de achtergestelde buurten ? Gaat deze inspanning verder, of wordt zij afgebouwd ? Of verdwijnt zijn net als de vorige minister ? In het federale regeerakkoord is er sprake van « grondige wijzigingen » in de contracten met de grote steden. De middelen zullen meer worden geconcentreerd en er zullen andere prioriteiten worden gelegd. Dit alles zonder één budgettair cijfer ! Wat betekent dit voor Brussel ?

Een vijfde punt betreft veiligheid en justitie.

Inzake veiligheid wordt in het regeerakkoord beloofd dat er 2.500 bijkomende eenheden komen voor de lokale politiezones « zonder meerkost voor de lokale politiezones ». De regering van Verhofstadt-Michel I leert ons om het te zeggen : eerst zien en dan geloven. Hoeveel van die 2.500 bijkomende eenheden komen naar Brussel ? Zal de federale politie er inderdaad voor zorgen dat de Brusselse politie minder gemobiliseerd wordt voor bovenlokale opdrachten ?

En hoe zit het met de justitie ? Men belooft een « structurele oplossing » voor de gerechtelijke achterstand te Brussel ? Wat betekent dit ? Nog meer eentalige rechters ? Dat wijzen wij in ieder geval af. Het enige concrete punt dat in de regeringsverklaring is opgenomen, is een nieuwe huisvesting voor het Parket. Dat is goed voor het parket natuurlijk. Maar dit is bezwaarlijk een « structurele oplossing ».

Algemeen wil ik hierbij opmerken dat de taalevenwichten in de hoofdstad moeten worden gerespecteerd, niet alleen in de bestaande structuren, maar ook in alle mogelijke nieuwe projecten of het nu gaat om politie, rechters, veiligheidscontracten, enzovoort. Zal de Brusselse regering hier mee op toezien ?

Ten slotte wil ik nog twee punctuele vragen stellen. Hoe zit het met de vraag van de federale regering aan de gewesten om een extra bijdrage te leveren inzake schuldafbouw ? Wat wordt hier van Brussel gevraagd en hoe verhoudt dit zich tot wat van de andere gewesten gevraagd wordt ? Wat is het standpunt terzake van de Brusselse regering ?

Hoe zit het met de federale bi-culturele instellingen, die veelal in Brussel gevestigd zijn ? Zullen zij eindelijk het voorwerp worden van een echt en toekomstgericht beleid ? Of moeten zij verder een schaduwbestaan leiden en een stiefmoederlijke behandeling ondergaan ?

Mijnheer de Minister-President, ziedaar een hele reeks punten en vragen die aangeven waar de hoofdbekommering van de CD&V-fractie ligt en waarvoor wij met belangstelling de antwoorden van de regering tegemoet zien.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, mon intervention se fera en quatre temps.

Premièrement, Monsieur le Ministre-Président, vous avez dit à la télévision que vous aviez pu aller discuter au Lambermont et qu'on y avait parlé du RER. Vous nous avez parlé du Diabolo. Je connais un peu la situation de la SNCB et je ne crois pas que le Diabolo soit la question la plus intéressante pour les Bruxellois. J'aurais aimé savoir si vous avez obtenu des nouvelles de la commande du matériel roulant pour le RER parce que cela me paraît beaucoup plus urgent.

Deuxièmement, les écoles européennes à Bruxelles et l'Europe à Bruxelles en général. Pas un mot dans la déclaration gouvernementale sur l'intérêt de développer une politique d'accueil pour les institutions européennes dans notre capitale. J'aimerais savoir si vous avez des nouvelles de la quatrième école européenne parce que je pense qu'une décision urgente doit être prise à ce sujet.

Troisièmement, vols de nuit, vols de jour. Nous avons eu un débat difficile ici la semaine dernière, Madame Persoons. On nous a accusés des pires maux : nous allons mettre de l'huile sur le feu, nous en faisons un débat communautaire.

Nous avons toujours dit « pas de débat communautaire » mais, de là à nous livrer à Bert Anciaux, il y a quand même un pas que je n'aurais pas franchi. Je crois que même vous, vous ne pouviez pas espérer que ce soit M. Anciaux qui, demain, s'occupe de cette question au bénéfice des Bruxellois.

Mme Caroline Persoons. — M. Gosuin l'avait déjà annoncé à la tribune la semaine dernière.

M. Denis Grimberghs. — Il n'y a incontestablement pas de quoi être fier.

Quatrièmement, si je fais bien les comptes, je constate que les Ecolos représentaient 50 % de l'effort pour l'accord de coopération puisque, quand on regarde la diminution de l'accroissement de l'accord de coopération qui intervient sous cette législature, on constate que l'effort est réduit de moitié. Il y a un partenaire de l'arc-en-ciel qui n'est plus là — c'est peut-être lui faire beaucoup d'hommage —, mais on a l'impression qu'il obtenait plus pour Bruxelles que vous. Sur cette question de savoir quel est l'effort nécessaire pour que Bruxelles puisse jouer son rôle de capitale nationale et internationale, nous avons droit à des explications. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, met het nieuwe regeerakkoord wordt voor de tweede maal op rij een anti-Vlaams, anti-volks en zeer links beleid in het vooruitzicht gesteld. Het is oude zure wijn in nieuwe zakken. Net zoals in 1999 heeft Verhofstadt zijn premierschap afgekocht door zeer terechte Vlaamse verzuchtingen in de koelkast te deponeren — in dit geval een forum — terwijl de Franstaligen binnenhaalden wat ze wilden.

Het dossier van de nachtvluchten is symptomatisch voor de wijze waarop het regeerakkoord tot stand is gekomen. Verhofstadt plooit voor de Franstaligen en legt het arrest van het hof van beroep gewoon naast zich neer. In plaats van dat arrest uit te voeren, gaat Verhofstadt in Cassatie en worden er — voor de zoveelste keer — studies besteld. Vooral SPA en Spirit, die van een billijke spreiding een breekpunt hadden gemaakt, staan ongegeneerd met de billen bloot. De Franstaligen hebben hier hun slag volledig thuisgehaald. Ook de oplossing om de andere communautaire problemen naar een forum te verwijzen, is een giller van formaat. Het is een begrafenis eerste klas, een therapeutische praatessie die zelfs niet kan verdoozelen dat Verhofstadt voor de Franstaligen op de knieën is gegaan. Geen sprake meer van meer fiscale autonomie, van een splitsing van gezondheidszorg en kinderbijslag, van een degelijk tewerkstellingsbeleid, van de splitsing van het kiesarrondissement Brussel-Halle-Vilvoorde, van transparante solidariteitsmechanismen. Kortom de resolutie van het Vlaams Parlement inzake staatshervorming mogen we vergeten. Het communautaire bilan is beschamend. De titel van het regeerakkoord zegt overigens alles : « Een creatief en solidair België ». « Solidair » betekent dat Vlaanderen verder mag betalen. Het is hét codewoord waarmee de Franstaligen hebben verkregen dat aan de miljardentransfers in de sociale zekerheid niet wordt geraakt.

Verder is het voor het Vlaams Blok duidelijk dat een doorgedreven veiligheidsbeleid voor paars nog steeds niet prioritair is. De wet-Lejeune wordt niet afgeschaft, hoewel Steve Stevaert zich daarmee tijdens de verkiezingscampagne zeer populair had gemaakt. Van een degelijk jeugdsanctierecht is al evenmin sprake, en over een verhoging van het budget voor Justitie moet het eerste woord nog worden gezegd. Het enige wat zeer duidelijk zal worden aangepakt, zijn « racistische » persmisdrijven. De Vlaamse onderhandelaars zijn ook in dat dossier gezwicht voor de PS, en met Laurette Onkelinx op de post van Justitie moet Brussel al helemaal niet hopen op een harde aanpak van criminaliteit. En een degelijke aanpak van het groeiende criminaliteitsprobleem is net wat Brussel nodig heeft. Brussel heeft nood aan een kordaat optreden tegen zogenaamde jongerenbendes die de stad onveilig maken. Brussel heeft nood aan een hard optreden tegen drugdealers die onze jeugd vergiften. Brussel heeft nood aan een kordaat optreden tegen *home- en carjackers*, *steamers*, bandieten en *dealers*. Met een minister die gekend staat voor haar lakse en tolerante houding tegenover misdadigers, moet Brussel echter niet langer rekenen op een degelijk en doorgedreven veiligheidsbeleid. De komende vier jaar lijken *maffiosi*, *dealers* en bandieten in ons land weerom vrij spel te krijgen.

Ook het luik « interculturele samenleving » in het regeerakkoord is een regelrechte ramp. Zo wil men, zoals in Brussel reeds bestaat, de nationaliteitsvoorwaarde laten vallen voor de « meeste » betrekkingen bij de overheid. Er verandert blijkbaar niet veel in de mentaliteit van de machtspartijen. Ze zijn nog altijd in een strijd verwickeld

om het bovenste beste vriendje te worden van de vreemdelingen. Ook wanneer dat ten koste gaat van de werkgelegenheid van de autochtone bevolking op een moment dat ons land getroffen wordt door een steeds verder stijgende werkloosheid. Dit land heeft dankzij Paars reeds de soepelste nationaliteitswetgeving ter wereld en nu wil men de vreemdelingen die om welke reden dan ook deze gratis identiteitskaart niet wensen alsnog bij de overheid aan werk helpen. Dat is vanuit het oogpunt van de integratie het slechtste signaal wat men maar kan geven. Waarom zou men als vreemdeling nu nog integreren ? Sympathiek signaal trouwens ook naar de vreemdelingen die wel moeite doen om te integreren en de moeite doen om Brusselaars onder de Brusselaars te worden.

De PS haalt ook het vreemdelingenstemrecht terug boven water, terwijl de onderhandelaars hadden afgesproken dat niet in het regeerakkoord op te nemen. Ook dat belooft niet veel goeds. Intussen plant men de bevoegdheden van het Centrum van inquisitiepater Leman nog wat uit te breiden, moet het Centrum-Leman de erkenning van de islamitische godsdienst mee ondersteunen, staat de vreemdelingenwetgeving nog maar eens een aanpassing te wachten, enzovoort. Wanneer we trouwens eens goed luisteren naar de opruiende taal die in Brusselse moskeeën wordt gesproken, naar de haat tegen al wat westers is die er wordt uitgeschreeuwd, dan weten we wel hoe het gros der vreemdelingen in deze stad denkt over integratie, over westerse waarden, over scheiding tussen kerk en Staat, en over de autochtone bevolking. Het Vlaams Blok is ervan overtuigd dat er bij de bevolking geen meerderheid is voor het gros van deze weg-met-ons-voorstellen. De liberalen die voorstander zijn van een referendum, moeten dit luik maar eens de toets van een volksraadpleging laten doorstaan. Het zou die test zeker niet doorstaan.

Ook de extra financiële middelen die Brussel gaat krijgen, zonder dat daar ook maar het minste tegenover staat, is zeer bedenkelijk.

620 miljoen EUR. Zo veel ontvingen de Brusselse overheden vijf jaar geleden meer, dan de andere overheden in het land. En die « hoofdstedelijke bonus » is momenteel zeker niet gekrompen. Integendeel : de aftredende federale regering heeft Brussel goed bedeed. De federale bijdrage voor het Brussels Gewest werd verdubbeld tot 100 miljoen EUR. Daarbovenop komt de Brusselse « afkoopsom » van de jongste staatshervorming : 50 miljoen EUR, netjes verdeeld onder de gemeenten en de twee gemeenschapscommissies. Als extraatje had de regering-Verhofstadt ook nog eens 25 miljoen EUR veil voor de Brusselse politie. Alles samen goed voor 125 miljoen EUR per jaar. Precies, en uiteraard zeer toevallig, evenveel als het toenmalige tekort. Blijkbaar volstaat dat bedrag intussen al lang niet meer. Brussel heeft dan ook blijkbaar een serieus gat in de hand. Niet alle extra meeruitgaven houden verband met de hoofdstedelijke opdracht van de stad. Een treffende illustratie daarvan is dat de federale bijdrage voor die opdracht meer en meer naar lokale projecten gaat.

Verdoken transfers en de « georganiseerde inefficiëntie » liggen mee aan de basis van de onderfinanciering van Brussel. De Franse Gemeenschap in de hoofdstad wentelt stelselmatig lasten af op de gemeentebesturen. Die kloppen op hun beurt aan bij het Hoofdstedelijk Gewest. Zo sponsort de Vlaamse belastingbetaler het vierkant draaiende Franstalige onderwijs in de hoofdstad. De herfinanciering van Brussel moet passen in de institutionele logica. Een blanco cheque is onaanvaardbaar. Meer geld voor Brussel is niet zomaar een snoepje uit de federale grabbelton, dat regerings-

onderhandelaars aan hun hoofdstedelijke achterban mogen geven. Het is voer voor onderhandelingen over verdere staatshervorming. Een eerste vereiste zou daarbij trouwens moeten zijn dat de taalwetgeving in Brussel eindelijk onverkort moet worden toegepast. Met om te beginnen een Minister-President die tenminste bekwaam is om de taal van de meerderheid van het land te spreken. Maar neen, met een ongekende arrogantie slaat dezelfde Minister-President met de ene hand de Vlamingen in het gezicht, terwijl hij met de andere hand gretig graait in de portemonnee van dezelfde Vlamingen.

Tevens moet het statuut van Brussel opnieuw op tafel komen. Het kan niet langer worden aanvaard dat Vlaanderen, via de federale omweg, het leeuwendeel van de hoofdstedelijke bonus ophoest zonder enige inspraak in de besteding ervan. Dat is des te meer het geval omdat Vlaanderen en Brussel geografisch en sociaal-economisch een geheel uitmaken. Verkeer, ruimtelijke ordening en milieuproblemen. Stuk voor stuk zijn het beleidsdomeinen waar Vlaanderen en Brussel in elkaar overlopen. Het beleid kan daar niet aan ontsnappen. Het komt erop aan de belangengemeenschap tussen beide deelgebieden institutioneel gestalte te geven. Het Brusselse isolationisme moet onmogelijk worden. Dat is ook in het belang van de hoofdstad zelf. Het Vlaams Blok verwerpt dus het nieuwe regeerakkoord. Het is een kaakslag voor Vlaanderen, een kaakslag voor de Brusselse Vlamingen, en een kaakslag voor iedere Brusselaar die hoopte dat eindelijk werk zou worden gemaakt van een leefbare stad waar bandieten en bendes hard worden aangepakt. Dat een belgicistische partij als de SP.A nogal gemakkelijk door de knieën gaat voor het francofoon dictaat van hun Waalse PS-spitsbroeders is voor ons geen nieuws. Als het regeerakkoord iets aantoonst dan is het dat bij de VLD nog niets is veranderd tegenover vroeger in de tijd dat de PVV de Pest voor Vlaanderen werd genoemd.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Anne Van Asbroeck heeft het woord.

Mevrouw Anne Van Asbroeck. — Mevrouw de Voorzitter, precies één week geleden kwamen de federale onderhandelaars, na 50 dagen onderhandelen, tot een regeerakkoord. Ook voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is het een belangrijk moment. Het spreekt immers voor zich dat zo'n federaal akkoord gevolgen heeft voor de Brusselse situatie. Ik ben dan ook ten zeerste verheugd over het debat vandaag. Het zal ons wellicht toelaten een antwoord te krijgen op de volgende vragen. Wat was de inbreng van de Brusselse beleidsmensen bij de onderhandelingen? In welke mate werd er rekening gehouden met Brusselse resoluties en aanbevelingen? Welke concrete gevolgen heeft het akkoord voor de dossiers die belangrijk zijn voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest? Hoe zal de verdere samenwerking met het federaal beleidsniveau verlopen?

Ik haal een aantal dossiers aan die me belangrijk lijken. Ten eerste, voor de financiering van de Brusselse Hoofdstedelijke functie worden, in het kader van het samenwerkingsakkoord, extra middelen uitgetrokken. Concreet verhoogt de dotatie via het samenwerkingsakkoord geleidelijk van 100 miljoen EUR in 2004 tot 125 miljoen EUR in 2007. Dat is een goede zaak en een terechte extra financiering gelet op de vele functies van Brussel als hoofdstad, grootstad en pendelaarsstad. Met de SP.A-AGA-fractie zijn wij alvast vragende partij dat middelen van het samenwerkingsakkoord ook gebruikt zouden kunnen worden voor huisvesting, wat nu niet het geval is. Brussel trekt, als grootstad, immers een armere bevolking aan, maar heeft onvoldoende middelen om te zorgen voor betaalbare en ge-

zonde huisvesting. De voorbije jaren zijn de mogelijkheden voor de besteding van het geld uit het samenwerkingsakkoord al serieus uitgebreid. Terwijl die middelen vroeger naar de grote invalswegen gingen, komen ze nu ook meer de Brusselaars ten goede.

Een uitbreiding naar huisvesting lijkt me echter meer dan wenselijk. Bent u bereid hiervoor te ijveren, Mijnheer de Minister-President?

Ten tweede, wat mobiliteit betreft heeft ons gewest zowel in juni 2000 als in februari 2001 een reeks aanbevelingen en vragen voor de federale overheid goedgekeurd. Het gewestelijk expresnet of GEN vormt al jaren onderwerp van discussie. Zal het in 2005 operationeel zijn? Welke middelen worden ervoor uitgetrokken? Welke garanties heeft Brussel gekregen? Hoe moeten we het zinnetje over het overleg met de gewesten in verband met de prioriteiten en co- en pre-financiering interpreteren?

Positief is wel de vraag naar een betere samenwerking tussen de NMBS en de regionale vervoersbedrijven, waarbij de plannen beter op elkaar afgestemd worden. Het lijkt me inderdaad belangrijk te komen tot een meer structurele samenwerking tussen de federale en regionale overheden en de federale en regionale vervoersmaatschappijen.

Ik blijf nog even bij het mobiliteitsthema, want verkeersveiligheid is opnieuw een prioriteit in het regeerakkoord. Om het aantal verkeersslachtoffers te verminderen zal de regering werk maken van de aanbevelingen van de Staten-Generaal. Dat kan alleen maar een extra stimulans zijn voor onze Brusselse Staten-Generaal van de verkeersveiligheid in het najaar.

Ten derde, wat het luchtverkeer betreft heeft het Brusselse Parlement op de valreep een resolutie goedgekeurd met een aantal vragen en aanbevelingen voor de federale onderhandelaars. Het ging om een evenwichtige resolutie die de Brusselse bekommernissen duidelijk maakte. Die aanpak, samen met het streven naar een zo groot mogelijke consensus, heeft volgens mij vruchten afgeworpen. Er komt een impactstudie van de geluidshinder gemeente per gemeente, wijk per wijk, zowel voor nacht- als dagvluchten. Er wordt rekening gehouden met het veiligheidselement. Het isolatieprogramma zal opnieuw worden bekeken. Voor de piste 25R zullen de vliegprocedures worden geoptimaliseerd door het achteruitschuiven van de opstijgdrempel met 300 meter. Wanneer ik dat bekijk, denk ik dat onze resolutie wel degelijk de onderhandelingstafel gehaald heeft.

Ten vierde, het regeerakkoord heeft voorts aandacht voor de uitvoering van het Kyoto-protocol. Door de ratificatie heeft België zich ertoe verbonden tegen 2010 de uitstoot van broeikasgassen te verminderen met 7,5% tegenover het peil van 1990. De uitdaging is gigantisch, want als gevolg van de stijging van de uitstoot tussen 1990 en vandaag ligt de inspanning veel hoger dan 7,5%. De nationale klimaatcommissie, ingeschreven in het samenwerkingsakkoord tussen de federale regering en de gewesten dat onlangs door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest werd goedgekeurd, zal effectief van start gaan en eindelijk voorstellen formuleren over de verdeling van de inspanningen. Dat moet nog vóór eind 2003 leiden tot een nieuw samenwerkingsakkoord over de verdeling van de inspanningen. Het Brussels Gewest heeft zich, zowel in de gesprekken met het federale beleidsniveau als in het Brusselse klimaatplan, nooit willen engageren tot een vermindering van 7,5% tegen 2010 of zelfs een stabilisering

tegen 2005. Ik begrijp de verwijzing naar de specifieke grootstedelijke context. Ik weet dat het voor het Brussels Gewest veel moeilijker is de doelstelling te halen dan voor het Waals Gewest waar de sanering van verouderde industrie heel wat mogelijkheden biedt. Toch wil ik vragen dat we ons niet wegstoppen achter de grootstedelijke context, maar onze verantwoordelijkheid nemen. Ik hoop dus op een constructieve houding van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tijdens de komende onderhandelingen en op voldoende middelen voor de uitvoering van ons Brussels klimaatplan, dat opgenomen is in het nieuwe luchtplan 2002-2010.

Ook de uitvoering van de resolutie betreffende rationeel energiegebruik in de eigen overheidsgebouwen, een initiatief van onze fractie zal ik van dichtbij blijven volgen. In het regeerakkoord neemt de federale overheid zich trouwens voor werk te maken van rationeel energiegebruik in de eigen, federale overheidsgebouwen. In Brussel lopen wij, wat dat betreft, dus voorop, maar dan mogen we wel niet treuzelen met de concrete uitvoering.

Ten vijfde, een ander accent in het regeerakkoord is huisvesting. Het akkoord erkent dat het vinden van fatsoenlijke huisvesting moeilijker en moeilijker wordt voor families met een laag inkomen of grote gezinnen. Vooral in de steden laat dat probleem zich voelen en ligt het mede ten grondslag van sociale uitsluiting. De regering wil via fiscale maatregelen de renovatie bevorderen en het eigen woonbezit voor lage inkomens en jongeren stimuleren. Voorts worden maatregelen genomen tegen huisjesmelkers. Een interministeriële conferentie moet leiden tot een betere coördinatie van de beleidsmaatregelen inzake huisvesting. Hier zal Brussel zeker een belangrijke rol moeten spelen en ik ben blij dat we met onze Wooncode in de hand alvast kunnen tonen dat we de problematiek aanpakken.

Ook bij het evalueren en herbekijken van de maatregelen inzake stadsvernieuwing verwacht ik van Brussel een belangrijke inbreng. Dat paragraafje is echter zeer beknopt. Hebt u reeds zicht op de gevolgen voor ons gewest, Mijnheer de Minister-President ? Wat bedoelt men met het herbekijken en uitbreiden van de criteria ? Zullen de middelen niet teveel worden gespreid, om iedereen tevreden te stellen, zodat de echte grootstedelijke gebieden het met minder moeten stellen ?

Ten zesde, vanzelfsprekend is de SP.A-AGA-fractie blij met de extra inspanning voor de creatie van jobs. Die inspanning is, gezien de stijgende werkloosheid, meer dan noodzakelijk. Vooral de maatregelen voor laaggeschoolden zijn belangrijk voor Brussel. De vervanging van de stempelcontrole door een actievere arbeidsbemiddeling en een persoonlijke begeleiding van moeilijk te plaatsen werkzoekenden is eveneens positief. Hiervoor is overleg met de gewesten noodzakelijk. Ik hoop dat het gewest dat overleg op een constructieve manier aangaat en dat men, in het belang van de Brusselse werkzoekenden, niet bang is ook de gemeenschappen bij het overleg te betrekken, zeker wanneer het gaat over het aspect opleiding, wat een gemeenschapsbevoegdheid is.

De strijd tegen discriminatie op de arbeidsmarkt is dan weer een dossier dat wij een tijd geleden aansneden op Brussels niveau, zodat wij wellicht een voortrekkersrol kunnen spelen nu dat door de federale regering opgenomen wordt. Wat de openstelling van het openbaar ambt voor niet-Belgen betreft, nam de bevoegde staatssecretaris, Robert Delathouwer, reeds een initiatief op gewestelijk niveau. Onze fractie diende een voorstel tot wijziging van de gemeentewet in

om niet-Belgen ook toe te laten tot het gemeentelijk openbaar ambt. We zullen nog wat moeten wachten op de goedkeuring ervan. Alleszins zag ik graag dat we in die richting evolueren.

Ten zevende, inzake de communautair gevoelige dossiers werden geen knopen doorgehakt. Een Overlegcomité van de federale regering en de regeringen van gewesten en gemeenschappen moet de dialoog en samenwerking tussen de gemeenschappen bevorderen. Een forum waarbij de gewesten en gemeenschappen eveneens betrokken zullen worden, moet de herziening van de Grondwet en een aantal wetsvoorstellen voorbereiden, bijvoorbeeld een over de constitutionele autonomie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Het forum moet bovendien nagaan hoe men het best kan komen tot een structurele coherentie tussen federale, gewestelijke en gemeenschapsbevoegdheden en zal zich bijvoorbeeld over het dossier van ontwikkelingssamenwerking buigen. Dat is allemaal nogal vaag. Hoe zal op Brussels niveau de deelname aan het Overlegcomité en forum worden voorbereid ?

Op welke manier zal worden overlegd over de door Brussel in te nemen stellingen ?

Dezelfde vragen heb ik bij het in het vooruitzicht gestelde nieuwe samenwerkingsakkoord dat de bijdrage van de gewesten en gemeenschappen tot de verdere verbetering van de overheidsfinanciën zal vastleggen en waarover helemaal op het einde van de tekst sprake is. De onderhandelingen hierover zouden reeds in september worden afgerond en ik zou dan ook graag willen weten hoe het Brussels Gewest dat nieuwe samenwerkingsakkoord zal voorbereiden.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, en complément de l'intervention de mon collègue Benoît Cerexhe, je voudrais aborder brièvement le chapitre de la réforme des polices qui reste d'actualité puisque, récemment encore, l'étude Dexia y a fait à nouveau allusion.

Dans l'accord gouvernemental fédéral, on parle d'une évaluation de cette réforme « tant au niveau opérationnel qu'en ce qui concerne le mécanisme de financement en respectant le principe de neutralité financière pour l'ensemble des communes ». Cette évaluation se fera sur la base de l'audit de la police fédérale.

Et voilà le danger ! Si l'on doit se fier au seul audit de la police fédérale, c'est quasiment demander à une entreprise privée d'établir le bilan de son principal concurrent sur le marché, en vue d'un rachat ou d'une OPA ! C'est, hélas, une triste réalité.

Ma question est claire : le gouvernement régional a-t-il la volonté de se donner les moyens d'objectiver cette évaluation pour ce qui concerne ses compétences, c'est-à-dire les conséquences sur les finances communales bruxelloises ?

Inutile de rappeler, de plus, que l'augmentation nécessaire du nombre de policiers induira des dépenses supplémentaires. Le gouvernement a-t-il à cet égard des pistes permettant ce financement de personnel supplémentaire ? La région dispose, normalement, d'un budget lui permettant de faire face aux problèmes de sécurité liés à la récurrence des sommets européens. Sachant que ce sont actuellement les polices locales de nos six zones qui fournissent une aide

logistique et en personnel au fédéral et non le contraire, nous proposons que le gouvernement examine la possibilité de transférer une partie de ce budget aux zones, en fonction des coûts supplémentaires que ces sommets européens leur causent.

Mais une question se pose alors : ces moyens budgétaires sont-ils prévus dans l'accord actuel ?

Si je lis bien le document fédéral à la page 33, « la masse budgétaire des contrats de sécurité et de prévention sera renforcée ». Mais pour faire quoi ? Quoi en plus ? Quoi en mieux ?

La criminalité n'ayant pas de frontières, il faut veiller à ne pas limiter l'investissement à certaines communes et voir se déplacer les problèmes vers d'autres qui n'auraient pas les moyens de réagir.

Rien n'est dit dans la déclaration sur la nécessité de revoir fondamentalement le mécanisme de financement qui répartit les dotations entre le fédéral et le local et qui s'est révélé particulièrement inadéquat.

Ma question est donc : le gouvernement régional, gardien de l'orthodoxie des finances communales, a-t-il la volonté de remettre ce mécanisme sur la table des conversations avec le fédéral et dans quel délai ?

Je pourrais y ajouter des silences inquiétants sur la régularisation barémique et le paiement aux policiers des soldes de traitement pour 2001 et 2002 ... Comment feront les communes pour payer tout cela ? Dans une commune que je connais bien, qui compte 20.000 habitants, il est question d'un million EUR de surcoût pour une année budgétaire. Cette situation me paraît inquiétante.

Je pourrais y ajouter le sort peu enviable du personnel CALOG ...

Je pourrais y ajouter les frais de déménagement, de transfert des bâtiments, les frais de réaménagement des bâtiments suite à la création des zones ...

Là aussi, le gouvernement régional doit se porter défenseur des intérêts des zones et donc des communes dont il a la tutelle; une tutelle qui doit être combative au profit des entités locales.

Trop souvent par le passé, le fédéral a leurré les communes bruxelloises en leur promettant monts et merveilles, parfois lors de rencontres très médiatisées mais très creuses quant au fond. Votre prédécesseur s'est trop souvent retranché derrière les interventions de l'Union de la Ville et des Communes ou de la Conférence des Bourgmestres pour justifier ou prétexter son absence dans le débat.

Je me demande si, cette fois encore, la région n'a pas raté l'occasion de faire entendre sa voix et celle de ses communes.

Dans quelle mesure pourrez-vous faire entendre ces voix dans les semaines qui viennent ? (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Sven Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister-President, Collega's, ook wij hebben kennis genomen van

het federaal regeerakkoord en wij hopen dat het zijn ambitie van een creatief en solidair België mag waarmaken. Eigenlijk gaan wij ervan uit dat zulks inderdaad het geval is. Wij zijn hier vandaag niet om het federaal regeerakkoord zelf te evalueren, maar wel de implicaties ervan voor Brussel.

Ten eerste, men kan niet kijken naast het financieel hoofdstuk in het kader van het samenwerkingsakkoord tussen de federale overheid en Brussel. Er is een duidelijk engagement om de komende vier jaar de federale financiële steun te verhogen van 100 naar 125 miljoen EUR. Wij verwelkomen het feit dat het federale beleidsniveau op die manier de hoofdstedelijke rol van ons gewest wil honoreren.

Ten tweede, het is evenwel duidelijk dat de financiële tegemoetkoming niet meteen onder de globale noemer van herfinanciering valt. Als er een globaal dossier van herfinanciering komt, zal dat rechtstreeks of onrechtstreeks moeten worden besproken op het fameuze forum, de vergadering waar de institutionele dossiers van de legislatuur zullen worden voorbereid. Dat betekent dat de herfinanciering van de gemeenten, waartoe u, Mijnheer de Minister-President, zich hebt geëngageerd bij uw aantreden, met zijn weerslag ervan op de globale gewestelijke begroting moet in een bredere context worden bekeken.

Ik herinner overigens de sceptici over de slagkracht van het forum eraan dat in de vorige legislatuur ook resultaten werden geboekt na voorbereiding van allerhande dossiers in zowel de Costa als de Cobru. Ik ben dus helemaal niet zo wantrouwig over de werking van het forum, al valt maar te zien of er resultaten zullen kunnen worden geboekt vóór de verkiezingen van 2004. Ook dat is geen probleem, zolang ze maar in de lopende federale legislatuur worden verwezenlijkt.

Ten derde, aan dat alles is het dossier van de totale schuldafbouw, dus van de federale overheid en van de gewesten en gemeenschappen samen, gekoppeld. Anders gezegd, als de federale overheid wil dat de deelstaten in een versnelde schuldafbouw participeren, zal hier iets tegenover moeten staan. Daarbij laat ik wel opmerken dat ik de grootste twijfels heb bij de budgettaire mogelijkheden van ons gewest.

Ten vierde, als ik goed ingelicht ben, komt er ook een concrete financiële tegemoetkoming voor het gewest, dus ook onrechtstreeks voor de gemeenten, voor de organisatie van publieke manifestaties in Brussel zoals de Europese toppen, om de weerslag ervan op de politiediensten te compenseren. Dat lijkt ons volkomen verantwoord, aangezien het om een objectief meetbaar gegeven is.

Ten vijfde, wat het gewestelijk expresnet betreft, gaan wij ervan uit dat de engagementen van de vorige legislatuur gerespecteerd worden. Daarmee bedoel ik heel concreet het volgende : het investeringsprogramma van de NMBS kan niet zomaar om de zes maanden worden veranderd; er zijn enkele engagementen aangegaan en die gelden vandaag ook nog, ongeacht of er een nieuwe regering aangetreden is of niet. Het mag voor ons wel allemaal wat sneller gaan. Daarom roep ik de regering op om een tandje bij te steken en de zaken in een stroomversnelling te dwingen.

Ten zesde is er het dossier van de nachtvluchten. In tegenstelling tot mevrouw Van Asbroeck denk ik dat men bezwaarlijk kan stellen dat onze resolutie van een tiental dagen geleden grote indruk heeft

gemaakt op de federale regeringsonderhandelaars. Toch is er een belangrijk punt van de resolutie verworven : er wordt tegemoetgekomen aan onze eis om een impactstudie van de nachtvluchten op de gezondheid, het milieu, de werkgelegenheid en de economie. Het voordeel van die studie is dat men het dossier kan objectiveren, wat het « gemakkelijker » moet maken om knopen door te hakken.

Ten zevende, wat met de gerechtelijke achterstand te Brussel ? Vorig jaar hebben we nog onze nek uitgestoken en hebben wij de stap gedaan om een gezamenlijke resolutie van het Parlement mee te ondertekenen met het oog op het wegwerken van de gerechtelijke achterstand in ons gewest. Daardoor werden wij trouwens stevig onder vuur genomen door een aantal Vlaamse partijen. De resolutie pleitte voor een betere organisatie van het gerecht. Immers, niet alles is te wijten aan een gebruik aan personeel. Dat punt wordt grotendeels overgenomen in het Themisgedeelte van het federaal regeerakkoord. Voorts konden er voor ons toegevoegde rechters worden aangesteld, op voorwaarde dat die een bijzonder tijdelijk kader vormden. We hebben die resolutie samen met mevrouw Mouzon voorbereid, nog steeds te goeder trouw, maar ik moest vaststellen dat we terzake zeker gerold werden op federaal vlak. Er zijn wel toegevoegde rechters gekomen, maar onze bedoeling was wel dat ze tijdelijk in het kader kwamen en niet structureel. We wensen op het ogenblik zeker niet verder te gaan. Eerst moet worden geëvalueerd of de door de vorige minister van Justitie in gang gezette maatregelen over een periode van twee tot vier jaar effectief waren en welke resultaten ermee worden geboekt. Pas daarna kunnen wij andere maatregelen overwegen. Gaan we nu al verder op de ingeslagen weg, dan wordt de doos van Pandora geopend en zouden er wel eens andere zaken op tafel kunnen komen.

Ik besluit. De passages over Brussel in het federaal regeerakkoord vormen voor ons een coherent geheel. Evenzo zullen er nog verdere stappen moeten worden gedaan voor Brussel, zowel op financieel als op institutioneel vlak. Dat zal wellicht na juni 2004 via de Cobru, het federaal forum of een ander kanaal moeten gebeuren.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, loin de moi l'idée et l'envie de débattre de l'accord fédéral « pour une Belgique réactive et solidaire » ou de discuter s'il y a ou non un « souffle nouveau pour le pays », pour reprendre le titre et le sous-titre de l'accord. Ce n'est pas le lieu, mais je crois que, comme Bruxellois, on peut d'abord se réjouir que, bien que Charles Picqué ne fasse plus partie de ce gouvernement, il y ait quand même un ancien Ministre-Président bruxellois dans ce nouveau gouvernement fédéral en la personne de Jacques Simonet. On peut se réjouir aussi de voir Bruxelles, région à part entière, apparaître dans certains points de l'accord. C'est le cas de la révision annoncée de la Constitution pour reconnaître l'autonomie constitutionnelle de la région, du renforcement des contrats avec les grandes villes, de l'accroissement des moyens octroyés dans le cadre de l'accord de coopération, et de participation de Bruxelles au forum. On sait qu'être invité à la table, ce n'est pas la panacée. Il faut se méfier des indigestions ! Depuis mardi dernier, on connaît le menu qui sera servi à cette table, à ce forum fédéral, mais on sait que dans tous les menus, sur certains mots parfois alléchants ou agréables, se cachent des potions souvent indigestes. On sait aussi que pour Bruxelles, il faut beaucoup de fermeté et qu'il en faudra aussi au sein de ce

forum, car on connaît l'appétit de certains pour Bruxelles ou pour acheter Bruxelles.

M. Benoît Cerexhe. — Est-ce que la ratification de la Convention-cadre est au menu, Madame Persoons ? Je ne l'y ai pas vue.

Mme Caroline Persoons. — J'espère qu'elle sera au dessert ou à l'apéritif !

M. Benoît Cerexhe. — M. Maingain a certainement obtenu que cela figure au menu. Dans le cas contraire, vous avez déclaré que vous ne participeriez à aucun gouvernement, Madame Persoons.

Je voudrais savoir si M. Maingain a obtenu la ratification de la convention-cadre au menu.

Mme Caroline Persoons. — C'était acquis. Vous savez que ce dossier avance au niveau des entités fédérées.

M. Benoît Cerexhe. — Vous ne tenez plus à la ratification de la convention-cadre ? C'est oublié, c'est fini ?

Mme Caroline Persoons. — C'était acquis, d'ailleurs vous y avez d'ailleurs contribué.

M. Benoît Cerexhe. — Alors, j'en attends la concrétisation, y compris ici. Demandez à M. Ducarme de mettre la procédure en marche !

Mme Caroline Persoons. — Je l'ai également dit lors de l'arrivée de M. Ducarme.

Je me concentre ici sur le survol de Bruxelles. La semaine dernière, nous avons voté une résolution volontaire. Nos demandes sont claires et doivent rester l'objectif à atteindre. On sait que les exigences du côté de certains négociateurs étaient diamétralement opposées à nos demandes. On pouvait craindre le pire, les menaces étaient aussi bruyantes que certains coucous qui brisent la nuit et les jours des Bruxellois. Je me réjouis cependant de certaines avancées.

M. Benoît Cerexhe. — Et de l'arrivée de Bert Anciaux !

Mme Caroline Persoons. — Je ne me réjouis pas de cette nomination-là, mais je me réjouis que l'accord reprenne la proposition du gouvernement bruxellois et du ministre Gosuin, d'établir un cadastre très précis du bruit, commune par commune, pour reprendre les termes, « quartier par quartier. ».

J'ai quelques questions à poser. Je voudrais savoir s'il y a un délai fixé pour l'établissement de ce cadastre du bruit, s'il y a des modalités déjà précisées ? Comment la Région bruxelloise sera-t-elle associée à ce travail ? Est-ce prévu dans cet accord ?

Outre ce cadastre, certaines demandes du Parlement bruxellois reçoivent un début de réponse. En effet, il me semble qu'on retrouve des mesures pour l'unité d'utilisation des avions les plus bruyants, au début de la nuit et en tout début de journée — comme c'était repris dans notre résolution. On retrouve également l'application de techniques comme l'allongement des pistes pour limiter les nuisances sonores. On retrouve une concertation fédéral-région pour déterminer rapidement les nouvelles zones d'isolation. J'estime qu'il s'agit

là d'avancées mais tout n'est pas résolu. On sait que la partie sera très difficile pour aller plus loin.

Quelques questions restent en suspens et j'aimerais les poser au Ministre-Président.

A-t-on abordé la question du déploiement et de l'augmentation du nombre de mouvements annuels que la BIAC souhaiterait voir à partir de l'aéroport de Bruxelles-national ? Qu'en est-il du retrait du recours de BIAC ? Qu'en est-il d'un organe de contrôle public autonome, qui est très important, tant pour les citoyens que pour la Région bruxelloise ? On sait que le dossier n'est pas terminé, loin s'en faut, mais il est certain que des faits positifs sont repris dans l'accord du fédéral, des mesures contre les avions les plus bruyants ont été prises. Nous suivrons ce dossier pas à pas et de façon très concrète.

M. Philippe Moureaux a, paraît-il, déclaré que le gouvernement fédéral et l'accord fédéral étaient une voiture rouge avec des autocollants bleus, mais avec la route « Onkelinx » et le SP-Spirit Anciaux aux commandes de la Mobilité, nous avons surtout des avions rouges qui strient notre ciel bruxellois. J'espère que tous ensemble, nous ferons preuve de rigueur et de fermeté ...

M. Rudi Vervoort. — Mais M. Gosuin a dit que tout était fait. On l'a beaucoup vu pendant la négociation.

Mme Caroline Persoons. — Je ne dis pas qu'il ne doit plus y avoir d'avions, rouges ou bleus.

M. Benoît Cerexhe. — En tout cas, il n'y a pas d'autocollants amarante, je peux vous l'assurer.

Mme Caroline Persoons. — Il y en a et j'espère qu'ils seront le moins bruyants possible, de quelque couleur qu'ils soient, car c'est le véritable objectif. Il ne s'agit pas de supprimer tous les vols, mais de supprimer les nuisances pour les Bruxellois et pour les habitants de la périphérie. Nous savons très bien que ce n'est pas en lançant un débat communautaire qu'on arrivera à moins de bruit et à une meilleure qualité de vie pour tous les Bruxellois, qu'ils habitent en Région bruxelloise ou dans la périphérie. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, j'aimerais dire un mot sur le logement.

A l'occasion du débat qui a accompagné votre joyeuse entrée, il y a quelques semaines, au sein de cette Assemblée, vous avez dit combien vous vous situiez dans la lignée de vos prédécesseurs à la tête de cet Exécutif de la Région bruxelloise. Je demande à nos archivistes de vérifier le bien-fondé de mes propos ou des vôtres, mais je n'ai pas entendu de cinglant démenti exprimé à l'égard de M. de Donnea et de M. Simonet. Cela signifie que vous avez en quelque sorte cautionné leurs déclarations. A de nombreuses reprises, les membres, tant du gouvernement que des différents groupes de la majorité et de l'opposition, ont confirmé à suffisance le diagnostic que nous avons posé à plusieurs reprises sur la situation du logement à Bruxelles. Je reprends d'ailleurs les propos de M. Hutchinson et peut-être égale-

ment ceux de Mme Lemesre, qui confirmaient la situation tout à fait catastrophique du logement. Je présume que vous devez être au courant de cette situation dont nous parlerons très longuement demain, à l'occasion d'un débat qui va se conclure par l'adoption du Code du logement.

Très fréquemment, les différents « gradés » de ce Parlement en appelaient à une solidarité et à une aide du fédéral. Je viens donc aux nouvelles : que se passe-t-il en la matière ? Qu'avons-nous obtenu ? Qu'est-ce qui se prépare ? Qu'est-ce qui se décide, pour faire en sorte que, tous ensemble, l'on puisse améliorer la situation de dizaines de milliers de ménages qui sont en attente de logements sociaux et dont les revenus sont très régulièrement entamés à concurrence de 30, 40, 50 ou 60 % pour assumer ce coût du logement ? (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

— *La séance est suspendue à 18 h 45.*

De zitting is geschorst om 18.45 uur.

— *Elle est reprise à 19 h 00.*

Ze is hervat om 19 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Chers Collègues, nous nous livrons cet après-midi à un exercice relativement nouveau dans les annales politiques, dans la mesure où le Premier Ministre a présenté, aujourd'hui même, sa déclaration gouvernementale à la Chambre et au Sénat, qui en délibéreront à partir de demain. Au même moment, ici, au Parlement bruxellois, nous commentons ce que le Premier Ministre vient de déclarer, il y a à peine deux heures. En ce qui me concerne, je me dois de répondre ce que le Premier Ministre répondra vraisemblablement dans 48 heures aux parlementaires fédéraux.

Sur le plan intellectuel, l'exercice est stimulant. Nous allons tenter ensemble de créer un moment politique particulier. Toutefois, vous comprendrez que je n'aurai pas la possibilité de m'adresser nominativement à tous les intervenants. Nous aurons éventuellement l'occasion de revenir par un autre biais, au moment où cela s'indiquera, sur les thèmes pointus qui auront été évoqués.

Néanmoins un certain nombre de points particuliers reviennent. Je voudrais isoler d'emblée la problématique des vols de nuit, par rapport aux « envolées de jour » auxquelles nous nous livrons à propos de l'accord gouvernemental.

Traitant de la question des vols de nuit, je dirai qu'il faudrait peut-être la regrouper plus globalement et voir ce que le gouvernement fédéral a prévu au sujet des vols au-dessus de Bruxelles. Nous n'en sommes pas uniquement aux vols de nuit : nous nous intéressons à tout ce qui vole au-dessus de Bruxelles. L'idée de réaliser un

cadastre des effets de tout ce qui vole au-dessus de Bruxelles est, à mon sens, intéressante dans la mesure où elle rencontre les préoccupations du Parlement et du gouvernement. Quand je lis l'accord gouvernemental et que je le compare au texte voté la semaine dernière au Parlement régional, je comprends la réaction de M. Doulkeridis quand il nous dit qu'il n'y a peut-être pas d'amélioration immédiate. Effectivement, on fixe une situation.

Je distingue quand même une avancée appréciable. A l'échelon fédéral, nous avons connu un certain nombre de débats politiques, une dizaine de jours avant les élections du 18 mai. A l'époque, il avait été envisagé d'établir ce cadastre et donc de recourir à l'élément technique pour voir où il était préférable que les avions, de jour comme de nuit, passent.

On renoue ainsi avec une analyse plus technique et plus scientifique. Le résultat qui sera communiqué à l'ensemble des pouvoirs concernés nous permettra d'apprécier l'opportunité ou non du passage de ces avions. Ce dossier risque encore de provoquer quelques envolées et nous amènera incontestablement à débattre à nouveau de la question, le tout étant de retenir dès à présent trois points essentiels.

Premièrement, le cadastre, dès qu'il sera connu, permettra un autre débat et un autre choix avec les citoyens de Bruxelles. Aujourd'hui, personne ne peut dire, d'un point de vue technique, ce qu'il en est des nuisances sonores. A certains endroits particuliers comme à Schaerbeek, square Huart-Hamoir ou avenue Giraud, le premier avion de nuit passe à 3 heures 25. Le cadastre devra nous permettre d'apprécier l'état de ces nuisances.

Deuxièmement, il conviendra de maintenir la décision visant à pénaliser les pilotes qui ne respecteront pas les plans de vol.

Tout le monde sait d'ailleurs que ce système de pénalisations est indispensable, en toute hypothèse et quel que soit le couloir aérien utilisé, pour garantir un maximum de tranquillité à nos concitoyens. Ce deuxième point est pour moi une avancée.

Troisièmement, il conviendra de déterminer si, oui ou non, on partage les nuisances à l'intérieur et autour de la Région de Bruxelles-Capitale, ou si une attitude politique se dessine pour refuser, totalement ou à certaines périodes du jour et de la nuit, le passage d'avions au-dessus des dix-neuf communes. Il faudra alors se prononcer clairement.

Le Parlement devra peut-être se préoccuper de cette question, de manière très responsable, devant la population de Bruxelles. Lorsque nous disposerons de l'ensemble de ces données, il faudra voir ce que l'on fait et assumer. Pour ma part, je n'entends pas animer un débat sans que cette responsabilité soit prise à un moment donné. Si nous ne le faisons pas, cette question appartiendra au « fond de sauce » de chaque campagne électorale et interviendra à chaque moment, permettant de faire mousser les uns ou les autres.

M. Benoît Cerexhe. — Vous l'avez bien exploité ce fond de sauce à l'occasion des élections !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Réno-

vation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Cerexhe, écoutez et ne m'interrompez plus !

Chacun devra donc assumer et dire ce qu'il en est.

M. Christos Doulkeridis. — Qu'importe, ce fond de sauce, cela marche ! (*Rires.*)

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Donc, attendons ce cadastre. Voyons si le gouvernement fédéral a la volonté d'aller jusqu'au bout pour ce qui est de la pénalisation concernant les pilotes. Enfin, s'il le faut, sur la base de ses éléments, prononçons-nous sur la dispersion ou non d'un certain nombre de vols, mais faisons-le dans la clarté.

Voilà ce que je retiens de la négociation à l'échelon fédéral. La vigilance est bien entendu de mise.

Qu'est-ce que je retiens de vos interventions ? Personne ne peut dire aujourd'hui qu'il y a eu des améliorations ou que la situation s'est détériorée. Chacun fait les commentaires qu'il souhaite. La bouteille est-elle à moitié pleine ou à moitié vide ? Il appartient à chacun d'en juger mais, quant à moi, je ne vois pas de problèmes majeurs par rapport à la position adoptée et à la résolution.

Le deuxième chapitre de mon intervention concerne le débat général, ce grand moment de politique que nous menons ensemble et qui concerne tous les commentaires relatifs à la formation du gouvernement.

In de eerste plaats wordt het samenwerkingsakkoord, dat een belangrijke rol speelt voor de financiering van Brussel aangepast. Het totaalbedrag wordt opgetrokken tot 125 miljoen EUR. De middelen zijn vastgelegd en de procedures worden vereenvoudigd. Dat lag mij na aan het hart, aangezien wij een aanzienlijke vertraging hadden vastgesteld bij de aanwending van de investeringen. Voortaan zal de interactie tussen de federale en regionale administratie, de aan die beleidsniveaus verbonden Inspectie van Financiën en de verschillende samenwerkings- en sturingscomités worden ingekort.

Je réponds ainsi à un certain nombre de questions qui m'ont été posées concernant les procédures retenues. Un fait est déjà acquis : la simplification de l'ensemble des procédures mises en œuvre. Il n'y a pas d'autre élément, mais j'y reviendrai.

Trois points me semblent devoir être soulignés. Le dispositif des incivilités. Evoquer la pérennisation de l'accord signifie qu'enfin, nous entrons dans la logique voulue en 1993, mais non encore concrétisée : conclure un véritable accord-cadre. C'est un point important.

Autre point, — personne ne l'ayant relevé, je tiens à le faire — avant que l'accord ne soit conclu, la question posée était de savoir combien Bruxelles allait perdre. On craignait que, si un accord était donné vis-à-vis du fédéral, visant à revoir le pacte de stabilité et notamment à modifier notre capacité d'emprunt, Bruxelles se révélât perdante. Or, on n'a modifié en aucune façon — j'y reviendrai égale-

ment — le pacte de stabilité ni envisagé de toucher à la capacité d'emprunt.

Comparons ce qui s'est passé depuis 1999 : augmentation de la dotation dans une période de croissance économique où l'on escomptait entre 3, 3 et demi, sinon 4 % d'augmentation avec une possibilité d'ouverture pour le refinancement des régions et pour le refinancement des communautés. Or, aujourd'hui, aucun débat pour le refinancement des communautés, ni le refinancement des régions mais, avec une croissance considérée par certains comme négative, la seule Région de Bruxelles-Capitale obtient un élément de refinancement. Cela figure dans la déclaration gouvernementale. Quoique certains puissent en dire, j'estime que c'est un plus pour notre région. Comment pouvez-vous démontrer (croissance négative, rien pour les communautés, rien pour les autres régions, un plus en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale) qu'il n'y a pas là un élément de type politique, élément qui mérite d'être souligné ?

Par ailleurs, le fait d'avoir dans la déclaration gouvernementale, l'engagement de passer de 100 à 125 millions, même si le chiffre final apparaît en 2007, est la traduction de ce plus en faveur de la Région de Bruxelles-Capitale. Faut-il l'analyser seul ou y lier d'autres points ?

Incontestablement !

Een andere grote eis had betrekking op de veiligheidscontracten. Die contracten worden voortaan gesloten voor verscheidene jaren en het overleg met het Brussels Gewest wordt versterkt.

De begrotingsmiddelen zullen worden opgetrokken en de jaarlijkse steun aan de Brusselse politiediensten die dit jaar 12,5 miljoen EUR bedroeg, wordt in 2004 verdubbeld.

Ne convient-il pas dans un tel contexte, alors que d'aucuns ont souligné des problèmes qui concernent la mise en œuvre de la réforme des polices, d'apprécier cet engagement financier clair, particulier, pour Bruxelles en comparaison avec les deux autres régions du pays ?

Trouvez-vous dans le texte présenté par le Premier Ministre, dans les commentaires, dans les garanties qui auraient pu être données par ailleurs, un quelconque engagement spécifique comme celui qui est donné à l'égard de Bruxelles ?

Je ne dis pas que je ne me contenterai que de cela, mais dire aujourd'hui, Monsieur Cerexhe, que je suis quelque peu nu devant vous ...

M. Benoît Cerexhe. — Quasi nu !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — ... serait inexact. Je suis habillé convenablement en ik heb een mooie das met uw kleuren.

Le fait de rapporter les faits est un élément qu'il ne faut pas nier. La Région de Bruxelles-Capitale a une reconnaissance spécifique dans un dispositif budgétaire et figure seule pour la première fois en tant que telle dans une déclaration gouvernementale fédérale.

J'ai dit, je répète et je persiste, que j'en suis enthousiaste.

M. Michel Lemaire. — Et la Région wallonne ne demandait qu'une chose. La Région flamande ne demandait qu'une chose. Mme Lemesre demandait 36 milliards ...

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce ne sont pas de telles interventions au débotté, en évoquant la Région wallonne, qui me feront modifier le moins du monde l'analyse que je présente maintenant. Incontestablement il y a aujourd'hui un plus, et il faudra l'exploiter largement.

Madame la Présidente, je me trouve quasiment dans l'obligation de reprendre l'ensemble des aspects qui ont été développés par nos collègues.

Je souhaite aborder de manière liminaire un certain nombre de points qui ont été évoqués en rapport avec l'accord de gouvernement. C'est vrai qu'il existe des incidences importantes. Encore faudra-t-il examiner, avec le gouvernement fédéral et les entités fédérées, quelle en est la portée concrète.

Quant à la politique de mobilité, au-delà de la SNCB et du RER, je relèverai un point qui peut ouvrir certaines perspectives, mais que vous n'avez pas souligné. Quand le fédéral envisage la suppression de l'eurovignette, c'est-à-dire la problématique d'un impôt régional, pour le remplacer par une contribution variable, cela signifie que nous devons convenir d'un accord de coopération avec les régions, pour qu'elles revoient leurs taxes fixes automobiles, à savoir la taxe de circulation et la taxe de mise en circulation. Nous ouvrons alors la voie à une négociation beaucoup plus fondamentale en ce qui concerne le financement de Bruxelles, puisque vous soulevez dans le dossier de la mobilité la façon dont nous pouvons négocier avec le fédéral et les autres entités la prise en compte d'une problématique qui touche à la circulation et à la pollution et qui pourrait induire une autre répartition du produit de la taxe.

Cela va plus loin que le seul fait de donner un peu plus de moyens à l'accord de coopération. En cas de négociations sur cette question, il faudra dans ce Parlement, une majorité claire des formations politiques pour dire au gouvernement bruxellois qu'il n'est aucunement pensable de conclure un accord de coopération avec le fédéral et les autres entités régionales pour revoir cet impôt régional sans que le différentiel utile en matière de recettes soit pris en considération pour Bruxelles, étant donné la problématique des navetteurs.

M. Benoît Cerexhe. — Cela, je peux vous le dire.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous pouvez me le dire, professeur, mais tout à l'heure, dans votre leçon, vous n'avez pas repris ce point. Je vous le fais donc remarquer dans l'hypothèse où il ne figurerait pas dans votre cours. Il se trouve dans le mien. Si l'on veut engager une politique dite de mobilité et tenir compte de l'ensemble des éléments, il faut prendre celui-là en considération.

Il faut y être très attentif.

Dans l'ensemble de la problématique de la mobilité, il est vrai que les indications fournies n'apportent aucune garantie, si ce n'est une restriction, à savoir que le plan d'investissements de la SNCB prévoit un allongement de deux ans.

Il faudra en tenir compte lorsque nous devons déterminer nos priorités, d'autant qu'il sera permis aux entités fédérées — les régions — de prévoir elles-mêmes l'investissement complémentaire qu'elles estiment utile.

M. Christos Doulkeridis. — Vous avez dit « permis » ?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Oui, cela veut dire que l'on permettrait, par exemple, à la Région flamande, si elle veut faire des investissements dans la région d'Anvers, de le faire en complément sur ses propres fonds.

Il est donc évident que la négociation qui pourrait s'engager à cet égard serait extrêmement délicate et difficile.

Monsieur Cerexhe, votre diablo-menthe, — M. Grimberghs n'est plus là. Vous le lui direz — est une chose extrêmement importante dans les investissements car c'est ce qui permet effectivement de relier l'ensemble du dispositif au centre de Bruxelles. Vous lui direz aussi que je n'ai vu nulle mention d'investissement pour les rames RER. Vous pourrez également lui dire que la référence faite au plan d'entreprise plutôt qu'à un investissement au niveau de gouvernement m'inquiète, moi aussi.

Monsieur Doulkeridis, sans vouloir polémique, ce qui me gêne dans ce dossier, au niveau de la représentation politique au sein de Bruxelles, c'est que le précédent gouvernement n'ait pas eu l'énergie nécessaire pour aboutir ...

Je vois que vous souriez, Monsieur Doulkeridis, mais moi, je pleure sur le fait que nous n'ayons pas eu de contrat de gestion au niveau de la SNCB.

M. Christos Doulkeridis. — Qu'il n'y ait pas eu quoi ?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je regrette que le contrat de gestion de la SNCB n'ait pas été passé sous le précédent gouvernement. Cela représente évidemment un handicap majeur dans le traitement du dossier. Un contrat de gestion aurait été un élément de stabilisation pour la SNCB et il ne serait pas aujourd'hui nécessaire, pour le gouvernement fédéral, de faire reprendre la dette de la SNCB et d'allonger le plan d'investissement.

M. Christos Doulkeridis. — La reprise de la dette était déjà prévue et décidée lors de la précédente législature.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de

l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Comprenez-moi bien, je compatis.

M. Christos Doulkeridis. — Et moi, je suis ému !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je compatis mais je le regrette car nous allons devoir négocier très durement.

Ce sera un dossier très difficile qu'il nous faudra aborder à la rentrée. Et la négociation sera pénible. Nous devons établir un ordre de priorités dans les investissements et déterminer comment nous voulons voir se concrétiser ces investissements.

Quant au chapitre relatif à la sécurité, vous avez cité un certain nombre d'éléments qui concernent les contrats de sécurité ou le financement de la police.

Je signale qu'il a été décidé de mettre 2.500 policiers supplémentaires à la disposition de la police locale. C'est un point important des informations qui nous parviennent, dans la perspective d'assumer une formation-relais avec le fédéral, — je vise ici la transformation de l'École de police, l'ERIP — et qui me permettent de dire que la formation pourrait devenir un peu plus forte en ce qui concerne les policiers de Bruxelles.

Je me réjouis également que l'accord gouvernemental fasse état d'une volonté de mettre en œuvre le dispositif dit des incivilités, ce qui permettra aux communes de prendre une attitude beaucoup plus ferme que par le passé.

Des avancées sont donc réalisées en termes de sécurité, particulièrement pour Bruxelles.

J'en viens à certains points relatifs aux communes et aux CPAS. Je souligne d'abord la volonté de régler le problème des compensations dans le domaine de l'énergie. Chacun sait que la libéralisation du prix de l'énergie peut poser des problèmes sérieux aux finances communales.

Le fait que le gouvernement fédéral ait décidé de se référer au problème du financement des pensions des fonctionnaires des administrations locales et de l'analyser est extrêmement important, compte tenu de l'évolution des cotisations qui doivent être prises en charge par les communes.

Le fait que les CPAS aient reçu l'assurance que l'Etat leur verserait plus rapidement ce qu'il leur doit, notamment en matière de minimex, est également très positif et me paraît de nature à pouvoir alléger leur situation de trésorerie.

Je me réjouis également de la volonté annoncée de poursuivre la politique menée à l'égard des grandes villes. J'espère cependant et je me battraï pour cela — que l'on prendra en compte la situation particulière de Bruxelles par rapport aux autres grandes villes. Si l'on s'en tient aux chiffres relatifs aux navetteurs, par exemple, un différentiel doit exister. J'espère que je serai soutenu par l'ensemble du

Parlement lorsque je tenterai de l'obtenir, dans le cadre des négociations.

Nous avons une déclaration gouvernementale, mais cela ne signifie pas que nous nous trouvions dans une situation figée. Il faudra l'animer ...

M. Benoît Cerexhe. — Ce n'est pas en 2004 que vous obtiendrez un statut différentiel pour Bruxelles. Vous venez d'avoir une occasion unique pour le faire ...

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Cerexhe, je vous souhaite d'être ministre un jour et d'avoir des responsabilités qui vous permettront de mieux appréhender la charge de l'Etat. Vous comprendrez alors que si l'on peut obtenir immédiatement certaines choses, il en est d'autres qui doivent faire l'objet d'une négociation, et que le grand soir n'existe pas quand on mène une négociation ...

M. Benoît Cerexhe. — Vous me dites cela à chaque fois. Vous me l'avez déjà dit lors des accords du Lombard. J'ai patienté ...

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous ne vouliez pas d'argent. Le milliard de l'échevin flamand, vous n'en vouliez pas non plus.

Quand il faut donner, je donne. Il fallait le milliard de l'échevin flamand, vous l'avez eu.

M. Benoît Cerexhe. — Pas des principes contre de l'argent, Monsieur Ducarme, je n'ai pas souscrit à cela.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Cela vous honore.

Puisqu'un accord existe par rapport aux grandes villes, vous avez la garantie de ce que vous allez recevoir; ce n'est déjà pas mal par les temps qui courent.

Si on a l'opportunité d'aller plus loin, on envisagera une action plus forte en ce qui concerne Bruxelles et son différentiel.

M. Benoît Cerexhe. — Quand ?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ne soyez pas impatient.

M. Benoît Cerexhe. — Vous vous êtes donné 100 jours pour redresser l'économie bruxelloise.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Amé-

nagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je fais ici un travail de bénédictin. Je réponds point par point aux questions qui me sont posées.

En ce qui concerne la problématique du logement, des dispositions sont effectivement prises.

In verband met de huisvesting wordt een conferentie georganiseerd om de fiscale maatregelen die stadsvernieuwing moeten stimuleren — bevestiging van de heffing van het kadastraal inkomen en belastingvermindering in geval van renovatiewerken — te evalueren en desgevallend aan te passen.

M. Michel Lemaire. — C'est tout pour le logement ?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce n'est déjà pas mal !

Je vous ai dit au départ que, le jour où je serais au Parlement, j'essaierais d'apporter des réponses systématiques. Je pourrais simplement venir vous lire un texte tout prêt et rentrer chez moi.

M. Michel Lemaire. — Donc ce n'est pas tout !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'en reviens au fond de la question.

J'ai pris l'habitude d'un certain niveau de débats, je suis donc parfois perturbé quand ça vole trop bas.

M. Michel Lemaire. — Moi aussi je suis habitué à un certain niveau de débat, c'est pour cette raison que j'aime bien avoir des réponses élaborées.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mme Van Asbroeck a suggéré que, même après les accords de coopération, il faudrait s'intéresser à cette problématique du logement. Je ne l'exclus pas car c'est à mes yeux un point important à prendre en référence.

Une incidence est venue dans le débat, lors de l'intervention de Mme Grouwels. Elle touchait au rôle international de Bruxelles. Le fait que le gouvernement fédéral ait déjà, dès à présent, décidé de revoir la loi de compétence universelle est un des points extrêmement positifs. La réaction internationale va dans le bon sens. Je retiens la suggestion de Mme Grouwels de maintenir les contacts avec le gouvernement fédéral et en particulier avec M. Simonet, qui connaît bien la sensibilité bruxelloise et qui a été Ministre-Président de notre région.

Pour ce qui a trait à la politique de la santé, je note les remarques émises essentiellement par M. Vervoort. Dans ce domaine, il pour-

rait y avoir un mieux, notamment pour ce qui concerne les interventions qui viendraient du fédéral. Mais cette question doit être examinée avec un peu de retenue car je ne suis pas du tout certain aujourd'hui que ces interventions auraient un effet immédiat sur les hôpitaux, notamment les hôpitaux publics, et sur les CPAS. Ce que j'espère, c'est qu'il y aura une volonté de prendre des engagements dans ce sens.

M. Rudi Vervoort. — C'est M. Doukeridis qui a parlé de cela, ce n'est pas moi.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'en viens à une considération dont j'avais parlé à la sortie de la négociation, avec d'autres Ministres-Présidents et que vous n'avez pas reprise aujourd'hui.

Un accord est effectivement intervenu, visant à procéder à l'analyse de l'accord gouvernemental. Nous l'avons commencée aujourd'hui et nous allons la poursuivre. Nous avons en perspective une réunion le 3 septembre prochain.

La problématique de la SNCB sera également sur la table lors de cette réunion.

Un autre élément important n'a pas été relevé assez clairement : il s'agit de la politique concernant les accords de Kyoto. Là aussi, il faudra un accord — et il ne sera pas facile — en ce qui concerne Bruxelles.

Trois autres points méritent des engagements politiques clairs.

Tout d'abord, peut-on envisager que les régions participent à une révision du pacte de stabilité et donc voient leur situation financière écornée ? J'estime — et j'espère que je serai suivi par le gouvernement et par le Parlement — que la Région de Bruxelles-Capitale est dans l'impossibilité, dans l'incapacité de revoir sa participation au pacte de stabilité. C'est un point de vue que j'ai fait valoir dans un certain nombre de réunions auxquelles j'ai participé. Ce n'est pas la période estivale qui pourra me voir changer d'avis, lorsque je vois les différentes évolutions qui nous sont présentées concernant le taux de croissance. Nous ne pouvons pas nous engager dans cette voie. Je l'ai dit à qui il fallait le dire et je le répète devant vous : à aucun moment, je ne m'engagerai à signer quelque modification que ce soit du pacte de stabilité.

Les choses sont ainsi claires. Je pense que le message est bien passé. En conséquence, j'espère être soutenu mais si nous devons avoir une autre attitude, je pense que nous nous mettrions en difficulté alors que les moyens ne sont pas suffisants.

Deuxième point. La négociation devra être menée dans les dossiers actuellement à l'examen ou du Comité de Concertation. J'insiste sur ce dossier parce qu'il peut avoir des répercussions importantes en ce qui concerne Bruxelles.

Nous connaissons, au Comité de Concertation, une demande très forte de la Région flamande dans les dossiers de la TVA, en ce qui concerne la politique de l'eau. Il s'agit du dossier Aquafin.

Je soutiens les demandes de la Région flamande parce que j'estime qu'elles sont légitimes. On ne peut pas tout à la fois tenir le discours aux plans européen et international, indiquant que l'eau n'est pas une matière commerciale comme une autre, et ne pas envisager de créer son différentiel, ce qui touche à la TVA. J'estime que cela doit être équivalent en ce qui concerne les autres régions et je rappelle que s'il devait y avoir un choix tel que celui-là, les premières concernées seraient nos stations d'épuration et la récupération immédiate d'un montant de 1,5 milliard BEF sur des investissements déjà réalisés et, pour l'avenir, en termes annuels et récurrents, une récupération de quelque 350 à 500 millions BEF.

Un refinancement structurel doit être pris en considération. Je peux donc vous dire qu'à la table de travail, concernant ce dossier pendant au comité de concertation, c'est l'attitude que j'adopterai, en accord parfait avec le ministre de l'Environnement, M. Didier Gosuin, qui a, par ailleurs, déjà eu l'opportunité de pousser ce dossier dans une institution qui, actuellement, n'a plus de président, comme vous le savez, et qui est la Cobru.

M. Rudi Vervoort. — M. de Donnea pourrait en prendre la présidence !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Dernier point : le forum de discussion.

Ce forum sera intéressant. Factuellement, je tiens à répondre à M. Doukeridis pour faire le point sur les demandes qui ont été émises par le gouvernement bruxellois.

En date du 26 juin 2003, j'ai adressé le courrier suivant au formateur : « Monsieur le formateur, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, réuni ce jeudi matin, a procédé à un échange de vues quant aux effets de la politique du prochain gouvernement sur les entités fédérées et particulièrement sur la Région de Bruxelles-Capitale. Il se permet de vous adresser ce courrier afin d'attirer votre attention sur les points ci-dessous :

1. les mesures concernant la politique des grandes villes;
2. la politique des grands investissements, notamment en ce qui concerne le financement de l'accord de coopération et les plans de mobilité dont la SNCB et le RER;
3. les mesures concernant les entreprises et la politique de l'emploi;
4. le financement des entités fédérées et leur application dans le pacte de stabilité et toutes autres mesures affectant leur capacité financière. ».

Ce dossier a été repris lors de la rencontre avec le formateur et les délégations de chacune des entités fédérées. Sur cette base et suite à la rencontre que nous avons eue, nous avons réuni le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce dernier a indiqué qu'il entrait dans la procédure des rencontres thématiques sur l'ensemble des sujets, comme il faut l'envisager aujourd'hui.

Quand vous critiquez l'accord gouvernemental et l'attitude du gouvernement, je vous demande d'être bien attentifs à ce qui suit : on n'a pas touché à la politique des grandes villes. Nous voulons un différentiel et il faudra le négocier. C'est le point 1.

Nous voulons être concernés par le choix des grands investissements, notamment dans les domaines de la SNCB et du RER.

Nous seront effectivement concernés.

Quant aux mesures concernant les entreprises et la politique de l'emploi, dans l'analyse à laquelle nous devons nous livrer par rapport au texte gouvernemental, nous serons associés.

Enfin, pour ce qui concerne le pacte de stabilité et d'autres mesures affectant notre capacité financière, je vous ai dit quelle attitude je comptais adopter. Voilà pour ce qui concerne les procédures. Au-delà des contacts personnels qu'on a pu avoir, voilà ce que je tenais à vous indiquer et qui engage le gouvernement en tant que tel.

Madame la Présidente, je pense qu'il faut souligner l'importance du débat politique qui s'engage pour l'instant. J'ai bien écouté ce qui a été dit par M. De Batselier et M. Bart Somers, le jour de la fête de la Communauté flamande. Chacun s'accorde à dire aujourd'hui qu'il ne faut pas être dupe ni se cacher la réalité. Ce que vous vivez aujourd'hui en termes de financement des entités fédérées, et dans le contact avec le gouvernement fédéral, c'est une stabilisation dans la relation, avant un moment qui sera, à mon avis, très rude et très âpre, les négociations après les élections européennes et régionales de 2004.

Le comité de concertation va être institutionnalisé plus fermement, c'est prévu dans l'accord gouvernemental. Nous élaborerons des stratégies sur ces différents points. Lorsque j'ai eu la prudence, dans le texte de la communication gouvernementale que je vous ai livrée voilà quinze jours, en parlant du refinancement de Bruxelles, d'employer les termes suivants : « se mettre en prétention ». Voilà ce que font exactement les autres entités fédérées aujourd'hui. Cela doit nous inciter à en faire autant.

Monsieur Cerexhe, vous avez parlé d'examen de passage en ce qui me concerne. Vous avez donc pris une attitude professorale. Que fait un professeur ? Il connaît son cours, il le pense, il écrit et il innove. Je vous ai pris tout à l'heure en flagrant délit de ne pas bien avoir étudié votre cours !

M. Benoît Cerexhe. — Je n'avais que quinze minutes pour le dispenser. Vous êtes là depuis cinquante minutes !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Les bons élèves n'ont pas besoin de quinze minutes ! Je vais vous faire la démonstration de la mauvaise connaissance de votre cours, en quelques brèves minutes. Ce qui me fait craindre le pire, si on devait vous suivre, quand vous ne parlez que des moyens qui peuvent arriver par tel biais ou par tel autre vers Bruxelles, c'est que vous ne posez pas le vrai problème. Je ne vous le cache pas, je veux rompre — même si c'était voulu par Charles Picqué, ce que veut Picqué, Durcarme ne le veut pas nécessairement et veut peut-être autre chose — avec ce qui commence à

être interprété ailleurs, que ce soit en Flandre ou en Wallonie, comme étant du fédéralisme de consommation, en disant, à travers des accords de coopération et des moyens complémentaires à venir : nous allons voir ce que la Région bruxelloise peut encore obtenir. Vous aviez une attitude de marin tout à l'heure. Vous tiriez votre « bateau à la Licorne » en disant : « ho hisse ! en 1993, nous avons obtenu cela, en 1999, la même chose et peut-être moins maintenant ... ».

Ce n'est pas du tout mon attitude.

Je ne sais si le Parlement dispose déjà du travail réalisé par M. Vanhengel et moi-même. Si ce n'est déjà fait, je vais demander qu'on le distribue. Ce travail vise à actualiser le rapport sur les modes alternatifs de financement de Bruxelles, et fait suite à la recherche menée à la demande de M. Rufin Grijp en 1999. Il fait apparaître le vrai dossier en ce qui concerne le financement de Bruxelles. Lorsque je vous dis que Bruxelles doit se mettre en « prétention », cela veut simplement dire que je ne me contente pas de dire que l'on va essayer d'obtenir un peu plus en ce qui concerne l'accord de coopération.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai jamais dit cela !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous avez donné cours tout à l'heure; je vous réponds maintenant. Ce que je note aujourd'hui, c'est que le différentiel reste extrêmement important en ce qui concerne Bruxelles. Dès le 3 septembre, j'aurai suggéré au gouvernement de déposer un certain nombre de dossiers de fond qui, actuellement, ne sont pas sur la table de négociation. Or, il faut le faire. En effet, si vous reprenez aujourd'hui les mécanismes de compensation fédéraux que nous avons — l'accord de coopération, la politique des grandes villes, la dotation à la Ville de Bruxelles, les dotations attribuées aux communes, les dotations attribuées aux commissions communautaires ... — nous nous situons à un chiffre, non comptés les 125.000 EUR complémentaires, de 269 millions EUR. Si, sur la base de l'étude dont nous disposons maintenant et dont on a demandé l'actualisation, je mets ce chiffre en parallèle avec la synthèse des estimations de ce à quoi Bruxelles peut prétendre, en prenant les coûts directs des transports bruxellois attribués à vos navetteurs, les coûts indirects, la compensation partielle des impôts immobiliers, la perte de recettes due à l'immunisation des fonctionnaires internationaux, le surcoût pour les structures politiques, vous avez là le vrai débat.

M. Christos Doulkeridis. — On ne vous a pas attendu !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il s'agit du vrai débat. Je n'ai jamais dit que vous m'avez attendu.

M. Christos Doulkeridis. — En prétention, oui !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le problème n'est pas là.

Je vous dis simplement qu'à l'occasion du débat, vous avez insisté sur un certain nombre de points, mais il faut aller plus loin et reprendre le débat. Et vous ne l'avez pas fait ! Si j'avais été dans l'opposition, je l'aurais fait !

M. Christos Doulkeridis. — Ayez l'honnêteté de reconnaître que je l'ai fait ...

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le montant s'élève effectivement à 400 millions EUR. Cela veut dire qu'il y a là un vrai « gap » extrêmement important à négocier.

Il faut prévoir des mécanismes de financement beaucoup plus fondamentaux. Dans les négociations avec le gouvernement fédéral et face aux autres entités fédérées, la question qui se posera sera de savoir si une majorité politique décide de se pencher sur un dossier tel que celui-là et de revoir l'ensemble de la préoccupation. Si tel est le cas, vous aurez l'opportunité, sur la base des dossiers qui seront déposés le 3 septembre, lors des travaux en commission parlementaire, avant la rentrée officielle du Parlement, de prendre ce point en considération. Si nécessaire, le délai imparti pour fixer l'attitude du gouvernement des entités fédérées pour la confection du budget fédéral 2004 était la fin septembre 2004. Je me tiendrai à votre disposition pour qu'il y ait, de manière claire et unanime, un vote au sein de ce Parlement ...

M. Rudi Vervoort. — On peut voter une résolution.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Non, pas une résolution car je mettrai à ce moment-là, clairement, sur la table, la question de confiance envers le gouvernement.

A ce moment-là, le gouvernement devra assumer pleinement, face aux autres entités fédérées, la défense, effective ou pas, des deniers pour la Région de Bruxelles-Capitale. Je prends date, sur la base de ce premier débat, pour aborder le fond de la problématique de Bruxelles. Si j'ai fait le choix, avec mon groupe politique, de me retrouver ici, ce n'est pas pour faire de la figuration vis-à-vis d'un pouvoir fédéral, quel qu'il soit. J'espère que Bruxelles sera suffisamment forte et unanime pour indiquer aux autres entités que le mouvement est en marche, que le moment est venu de reconnaître le fait régional bruxellois en tant que tel, à égalité avec les autres régions, et que ce n'est pas simplement la quête de quelques deniers qui peut nous permettre d'être contents de notre sort. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour une réplique.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je dois vous avouer mon entière perplexité. Au cours de votre long exposé, vous avez utilisé au moins une dizaine de fois l'expression « différentiel de la Région de Bruxelles-Capitale ». A certains moments, en vous écoutant, j'avais vraiment l'impression que le différentiel avait sauté avant même qu'il soit branché.

Aujourd'hui, qu'est-ce ce différentiel pour la Région bruxelloise ? C'est quoi cette affirmation du fait régional ?

Quand on voit la problématique de l'accord de coopération, quand on voit les avancées en matière de RER, quand on voit ce qui concerne l'arriéré judiciaire, la politique du logement ou le problème des bruits d'avions dans notre région, c'est quoi la reconnaissance du fait régional ? Si ce n'était pas maintenant, ce serait quand ? Nous avons eu une première occasion lors des accords du Lombard et de la Saint-Polycarpe. Vous n'avez pas voulu la saisir. C'était vous qui présidiez à ces accords. Aujourd'hui, vous étiez en position de force dans cette négociation fédérale pour obtenir des avancées complémentaires en faveur de Bruxelles.

Or, vous arrivez les mains vides ou presque vides. Vous nous annoncez des négociations institutionnelles très difficiles en 2004. Et vous savez bien que Bruxelles ne sort jamais, jamais gagnante des négociations institutionnelles.

Vous dites que l'unique source de refinancement pour Bruxelles serait l'accord de coopération. Nous n'avons pas attendu votre arrivée à la présidence de la Région bruxelloise pour penser à un certain nombre de sources de financement qui dépassent l'accord de coopération, notamment sur la base de l'étude commanditée par le gouvernement précédent sous la houlette de M. Grijp. C'était avant 1999. Depuis 1999, vos amis, qui étaient à votre place, nous ont promis le refinancement de Bruxelles. M. De Decker, quand il faisait la campagne électorale, comme moi en 1999, promettait aux Bruxellois et aux Bruxelloises des montants complémentaires dans le cadre de cet accord de coopération pour permettre à Bruxelles de jouer son rôle de capitale nationale et internationale.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Et alors ?

M. Benoît Cerexhe. — Eh bien, vous êtes tout nu aujourd'hui dans le cadre de cet accord de coopération, Monsieur le Ministre-Président. Vous dites que vous obtenez un milliard BEF complémentaires à l'horizon 2007. Je n'ai pas l'impression que le gouvernement fédéral établit son budget 2004 sur la base d'une croissance négative. Je ne suis pas sûr que vous établirez le budget régional bruxellois sur cette base. Mais soit !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous n'en savez rien. Quel est le taux retenu, quel est le système retenu par rapport au pacte de stabilité ?

M. Benoît Cerexhe. — Je ne connais pas le taux par cœur.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce n'est pas une question de mémoire. C'est vraiment un point d'analyse très important, actuellement négocié avec l'Europe. Ou on estime que l'on doit faire des budgets avec une croissance zéro, sauf pour un certain nombre

de dépenses spécifiques, notamment celles de la santé, ce qui donne un plus. Ou alors, on détermine un différentiel pour obtenir un équilibre budgétaire sur l'ensemble de la législature en partant, pour les prochains budgets, avec un déficit autorisé de 0,4 %.

M. Christos Doulkeridis. — Le taux est de 1,8 % en 2004.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Soyons un minimum cohérents par rapport à l'analyse.

M. Benoît Cerexhe. — Je suis très cohérent d'autant plus que vous n'obtenez rien en 2004, pas un centime !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai fait la démonstration tout à l'heure.

M. Benoît Cerexhe. — Quels montants complémentaires avez-vous dans le cadre de l'accord de coopération 2004 ? Rien !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous ai simplement dit qu'au niveau des entités fédérées, nous étions les seuls à obtenir un élément de financement avec une croissance extrêmement modeste. Je n'ai rien dit d'autre.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai pas entendu les Wallons ni les Flamands revendiquer des montants complémentaires.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous n'avons pas besoin d'une aide complémentaire.

M. Benoît Cerexhe. — Nous disposons d'un instrument qui est l'accord de coopération. Celui-ci permet à Bruxelles d'assumer son rôle de capitale nationale et internationale. Dans ce cadre-là, vous n'obtenez rien.

J'en viens à la problématique du bruit des avions. Cela fera peut-être plaisir à l'habitant de Schaerbeek dérangé par ces bruits d'attendre les résultats du cadastre du bruit dont on disposera dans trois ou quatre ans.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — A qui le dites-vous !

M. Benoît Cerexhe. — Vous dites que l'on devra entamer un débat pour savoir si la Région de Bruxelles-Capitale souhaite partager les nuisances générées par la présence de cet aéroport.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le problème est là.

M. Benoît Cerexhe. — Effectivement. Mais je crois rêver : vendredi dernier, à la quasi unanimité de ce Parlement, on a demandé la suppression progressive des vols de nuit sur Bruxelles. La réponse est là. L'ensemble des parlementaires, excepté nous, souhaite l'arrêt progressifs des vols de nuit au-dessus de Bruxelles.

Mme la Présidente. — Monsieur Cerexhe, le temps de réplique pour les trois intervenants est de dix minutes maximum. Je pense qu'il conviendrait de laisser parler les autres également.

M. Benoît Cerexhe. — Je vais en terminer Madame la Présidente, mais vous conviendrez avec moi que le Ministre-Président a été particulièrement long.

En ce qui concerne le problème de la sécurité, vous ne nous avez donné aucune réponse sur le nombre de policiers qui seront affectés à Bruxelles, Monsieur le Ministre-Président. Il y aura 2 500 policiers complémentaires. Combien y en aura-t-il pour Bruxelles ?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Essayez de vous faire élire à l'échelon fédéral et posez-y directement vos questions. Je ne peux pas vous donner de réponse détaillée alors que le Premier Ministre n'a pas encore mené son débat. Vous vous trompez d'Assemblée.

M. Benoît Cerexhe. — Donc, le problème de la sécurité à Bruxelles ne vous concerne pas. Vous n'êtes pas attentif à ce que l'on complète dans notre région les cadres en matière de police de proximité.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous mélangez les genres. Le prof est busé !

M. Benoît Cerexhe. — Quelle est la proportion de ces 2.500 policiers qui sera affectée à Bruxelles ? Je constate que l'on ne me donne pas de réponse.

Le dernier point concerne la politique du logement. Votre réponse à l'intervention de M. Lemaire a été extrêmement brève. Or, il s'agit d'un problème criant.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — On y reviendra !

M. Benoît Cerexhe. — De nouveau, rien dans la déclaration gouvernementale à ce sujet !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Encore une fois, faites vous élire à l'échelon fédéral et formulez-y vos réclamations ! Vous vous trompez de personne. Je ne suis pas originaire de Gand !

M. Benoît Cerexhe. — Je comptais sur le tandem de Donnea-Ducarme pour défendre les intérêts de la Région bruxelloise et la faire exister sur l'échiquier fédéral. Malheureusement, je dois bien constater que ce n'est pas le cas !

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, ce débat n'allait certainement pas apporter des réponses précises, chiffrées, budgétisées à un certain nombre de missions, contenues dans l'accord de gouvernement. Cela me semblait évident. Les questions posées le restent, notamment par rapport aux conséquences éventuelles sur les budgets communaux et sur ceux du CPAS. Il était toutefois important de les poser et de les acter. A présent, il faut laisser le gouvernement mener un travail de concertation avec le pouvoir fédéral pour évaluer, budgétiser, l'ensemble de ces mesures.

Je note en tout cas une extrême fermeté par rapport au pacte de stabilité, ce qui me semble un élément important. De même, en ce qui concerne le différentiel que nous attendions tous, le pied est dans la porte. Il est exact que le montant est encore insuffisant. Il est exact que l'étude des Facultés Saint-Louis avait budgétisé à 39 milliards les manques à gagner, les missions, etc., de Bruxelles. Il est exact que Bruxelles a toujours été mal traitée dans cet Etat. Cela ne remonte pas à hier ni à avant-hier, mais au siècle dernier et au précédent. Nous n'allons pas tout refaire en un accord de gouvernement mais ce différentiel est créé et d'autres mécanismes de financements sont envisagés. Personne n'avait relevé le financement par la taxe de circulation, tel qu'il existe dans l'accord du gouvernement.

M. Benoît Cerexhe. — J'attends de voir si nous serons gagnant dans ce débat.

M. Marion Lemesre. — Au moins, c'est un pied dans la porte. Il y en aura d'autres. Nous devons revendiquer d'autres modes de financement pour notre région. Je pense notamment aux navetteurs, aux fonctionnaires européens, aux travailleurs issus des deux autres régions et qui occupent des emplois à Bruxelles. Tout cela est sur la table et Bruxelles se trouve à la table de négociations. C'est cela la mise en prétenion, que j'appelle le potentiel positif pour Bruxelles créé par cet accord de gouvernement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je voudrais remercier le Ministre-Président pour ses réponses. Je suis d'accord avec Mme Lemesre sur le fait qu'il ne fallait pas s'attendre — j'ai d'ailleurs essayé de tenir un discours relativement mesuré — à recevoir des réponses précises aujourd'hui, mais nous sommes obligés de nous faire une petite idée du sort des Bruxellois dans la cadre des accords pris à l'échelon fédéral. Quelques éléments émergent. Tout d'abord,

le fait que Bruxelles soit partiellement refinancée est une bonne chose — même si le montant reste insuffisant.

Personnellement, je l'acte comme tel.

Autre point : une pérennisation sera opérée.

La meilleure pérennisation consisterait à inscrire les montants dans la loi spéciale. Cela signifie une modification de la loi spéciale et donc une majorité des deux tiers. Face aux discours d'Ecolo avant les élections, dont le slogan était « Davantage de moyens pour Bruxelles », on nous mettrait en garde contre la nécessité d'ouvrir un grand débat qui requerrait la majorité des deux tiers et dans lequel les uns et les autres essaieraient de grignoter. On connaît le type d'équilibre que suscite ce type de négociation une fois la majorité des deux tiers requise. Fort bien, mais il conviendra alors d'examiner le prix à payer pour cette pérennisation. Je vous mets à mon tour en garde.

Le cahier de revendications que j'avais adressé à l'informateur était essentiellement basé sur l'étude de M. Grijp et reprenait effectivement toutes les possibilités : le poids de l'Europe, le poids de toutes les infrastructures prises en charge par Bruxelles et qui ne bénéficient pas aux Bruxellois, la STIB, l'accord de coopération, etc.

Ce courrier comprenait des pistes nécessitant une modification de la loi spéciale. Je ne suis pas certain qu'il faille privilégier à tout prix une modification de la loi spéciale. Il importera d'abord d'évaluer le prix et d'examiner la façon dont les discussions se déroulent.

Monsieur le Ministre-Président, je ne peux vous laisser dire que vous avez découvert l'étude de M. Grijp, que vous en avez fait votre bible et partant, que vous n'allez plus laisser fermer la porte.

Depuis 1999, nous nous sommes efforcés de travailler sur cette base. Il nous a même été refusé au départ de diffuser l'étude Grijp.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est une erreur !

M. Christos Doulkeridis. — C'était une erreur ! Nous avons demandé, au moment des accords de la Saint-Polycarpe, que Bruxelles, comme l'avaient fait la Communauté française, la Région wallonne et la Région flamande, présente un cahier de revendications sur la base de l'étude Grijp. Cela n'a pas été le cas.

Par conséquent, le MR, tout comme le PS, portent la responsabilité d'avoir traîné. Je me réjouis, par ailleurs, que cela aille mieux maintenant. Si l'on peut considérer que l'on fait de ce cheval de bataille un vrai combat dans les années qui viennent, tout en sachant que cela prendra du temps mais que le but est tout tracé, il y a progrès ! En effet, il y a peu, M. François-Xavier de Donnea, MR, nous disait encore qu'il ne fallait pas demander plus d'argent, car on ignorait comment le dépenser. Donc, du numéro deux au numéro trois, il y a progrès ! On passe de « On ne doit pas demander plus d'argent car on ignore comment on doit le dépenser » à une attitude de « prétention ». Incontestablement, il y a progrès mais avouez qu'il est très relatif. Donc, des actes très concrets devront avoir lieu le plus rapidement possible.

Ne vous présentez pas comme un homme nouveau ! La majorité est en place depuis de nombreuses années, mais vous n'êtes pas un homme nouveau et on n'efface pas toutes les erreurs commises dans le passé.

Je voudrais m'attarder sur un second élément, la SNCB. Evidemment, vous nous dites qu'il est dommage que Mme Durant n'ait pas fait passer le contrat de gestion. Cela aurait été mieux.

Je vous rétorquerai, d'une part, qu'elle a œuvré en matière de transparence des comptes, par exemple. On a commencé la législation en disant que la SNCB se portait à merveille, que ABX était une société extraordinaire et il n'a pas été facile pour elle, y compris avec ses partenaires de la majorité, de faire valoir qu'il fallait davantage de transparence dans cette société et un audit externe qui puisse démontrer la situation exacte de la SNCB, et éviter de la sorte une « sabelisation » de cette dernière. Aujourd'hui, on peut faire valoir ce fait : on a évité la sabelisation de la SNCB.

Par ailleurs, elle a fait adopter un programme pluriannuel d'investissement. Cela n'a pas été facile non plus ! Prenez conscience que la plupart des mesures reprises dans l'accord de gouvernement aujourd'hui étaient déjà contenues dans ce plan d'investissement.

Alors, je vais vous faire un aveu, ou plutôt une promesse. Celle d'Ecolo. Nous n'aurons pas dans ce dossier, quoiqu'étant dans l'opposition, la même attitude que celle des partis partenaires d'Ecolo lors de sa participation au gouvernement. Nous ne privilégierons pas

qu'Ecolo se casse la figure au détriment des Bruxellois, comme cela a été le cas dans le dossier des avions et dans le dossier de la SNCB.

Dans tous les cas, je privilégierai toujours le fait que l'on puisse asseoir, même si l'on est dans l'opposition, des politiques favorables aux Bruxellois plutôt que de marquer des points contre des partenaires ou des adversaires politiques. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière demain, 15 juillet à 9h30.

Volgende plenaire vergadering morgen, 15 juli om 9.30 uur.

La séance plénière est levée à 20h15.

De plenaire vergadering wordt om 20.15 uur gesloten.

ANNEXES

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— le recours en annulation de l'article 43 de la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, introduit par le gouvernement wallon (n° 2713 du rôle);

— le recours en annulation de l'article 107 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, tel qu'il a été modifié par l'article 83 de la loi-programme du 24 décembre 2002, et de l'article 84 de la même loi-programme, introduit par le gouvernement flamand (n° 2714 du rôle).

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— les questions préjudicielles concernant l'article 14 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, posées par le Conseil d'Etat (n^{os} 2701 et 2716 du rôle — affaires jointes).

BIJLAGEN

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— het beroep tot vernietiging van artikel 43 van de wet van 2 mei 2002 betreffende de verenigingen zonder winstoogmerk, de internationale verenigingen zonder winstoogmerk en de stichtingen, ingesteld door de Waalse regering (nr. 2713 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van artikel 107 van de samengeordende wetten betreffende de kinderbijslag voor loonarbeiders, zoals vervangen bij artikel 83 van de programmawet van 24 december 2002, en van artikel 84 van dezelfde programmawet, ingesteld door de Vlaamse regering (nr. 2714 van de rol).

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de prejudiciële vragen betreffende artikel 14 van de gecoördineerde wetten op de Raad van State, gesteld door de Raad van State (nrs. 2701 en 2716 van de rol — samengevoegde zaken).